

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

115^e année

15 janvier 1983

No 2



Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

115^e année
15 janvier 1983
No 2

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	105
Associations coopératives, Loi sur les	105
Assurance-récolte, Loi sur l'	106
Avis divers	112
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les	118
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	119
Code de procédure civile	122
Compagnies, Loi sur les	73-122
Compagnies étrangères, Loi sur les	104
Curatelle publique, Loi sur la	131
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	104
Demande(s) à la Législature	131
Liquidation des compagnies, Loi sur la	132
Ministères, Avis concernant les	133
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les	135
Qualité de l'environnement, Loi sur la	136
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la	136
Soumissions, Demandes de	143
Syndicats professionnels, Loi sur les	144
Vente(s) par shérif	145
Vente(s) pour taxes	177

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes et d'avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ».

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements:

1^o Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est 48 \$.

2^o Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec* se vendent au prix de 4 \$ l'exemplaire, sauf lorsque le coût d'un exemplaire excède ce montant.

3^o Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

4^o Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

5^o Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à:

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
Casier postal 1005
Québec, G1R 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
LES AMIS DES ÉCOLES CHRÉTIENNES D'ÉGYPTE 1232-1089	LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE DE LA HAUTE-ÉGYPTE POUR LES ÉCOLES ET LA PROMOTION SOCIALE	69 03 27
ENTREPRISES D'ACIER CRESSWELL INC. CRESSWELL ROLL FORMING COMPANY INC. 1250-2704	PROFILAGES CRESSWELL INC. CRESSWELL ROLL FORMING COMPANY INC.	45 07 27
LE MOUVEMENT DES CURSILLOS DU SECTEUR DE DRUMMONDVILLE INC. 1646-2194	MOUVEMENT DES CURSILLOS, DIOCÈSE DE NICOLET	80 07 28

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

26392-o

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
P. BOURASSA INC. 1136-3264	69 09 16	4363, rue Champagne, Pierrefonds
BRODERICK INVESTMENTS INC. 1241-1427	64 12 22	Saint-Léonard
GESTION STEELEY INC. 1285-1713	67 04 19	7535, M.-B.-Jodoin, Anjou
GROUPE UDEC 1510-7808	78 02 03	2655, boulevard Portland, appartement 3, Sherbrooke
SUNAC INTERMODAL INC. 1360-5779	74 12 03	209, rue Audet, Saint-Basile-le-Grand
SUPPORT DE SYSTEMES D'INFORMATIQUE G.L.P. LTEE 1367-8602	74 04 19	0160, rue Jean-Milot, LaSalle

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
YAFFE (QUEBEC) INC. 1110-9212	64 01 28	7535, M.-B.-Jodoin, Anjou

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
GARDERIE LA CLÉ DES CHAMPS INC. 1474-2852	77 07 27	7
GARDERIE POPULAIRE D'ALMA INC. 1478-5141	77 12 21	9
PLASTISTARCH CORPORATION LIMITED 1298-3508	71 05 03	6
TURCAL INC. 1638-1352	79 08 07	3

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Correction des lettres patentes (Article 12)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires	Date de correction	Modification
UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES AU QUÉBEC INC. 1862-1995	82 10 19	82 12 08	De la dénomination sociale en celle de: UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES AFRICAINS AU QUÉBEC INC.

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ADMINISTRATION NIRIC LTEE 1332-1674	72 11 16	1117, Saint-Catherine ouest, bureau 821, Montréal
AGENCE DE TOURS AJISME DU QUEBEC INC. 1502-6040	76 03 28	803, Mont-Royal est, 3 ^e étage, Montréal
ASSOCIATION DES TECHNICIENS JURIDIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC 1630-5138	78 10 12	1790, boulevard Henri-Bourassa, bureau 54, Montréal
BERSAL LTEE 1238-3642	58 03 26	313, rue Broadway, Montréal
GESTION LARABEL LTEE 1333-1533	72 10 14	1855, boulevard Saint-Joseph, Drummondville
LES IMMEUBLES DEUX MILLE CENT INC. 1462-4423	75 10 08	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 3900, Montréal
LES IMMEUBLES GICANE INC. 1462-4415	75 10 08	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 3900, Montréal
PLACEMENTS A. LEMIEUX INC. 1231-0876	68 09 25	231, rue Stanstead, Mont-Royal
PLASTISTARCH CORPORATION LIMITED 1298-3508	71 05 03	1981, av. McGill College, bureau 750, Montréal

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LE CLUB ROTARY QUÉBEC-EST 1849-1126	81 08 06	82 10 15	Des objets
CONSTRUCTION MAISON D'OR INC. 1254-1710	72 04 10	82 10 12	De la dénomination sociale: ELEXPERT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KUNG-FU (WU SU) ET DE BOXE CHINOISE INC. 1845-8133	81 05 01	82 12 10	1) De la dénomination sociale: LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS (KUNG-FU (WU SU) ET DE BOXE CHINOISE (KUOSHU)) INC.; 2) des objets.
LE FONDS D'ÉDUCATION ST-FRANÇOIS INC. 1251-6290	65 12 23	82 11 18	Des dispositions
LES IMMEUBLES DESPRÉS ET FOREST INC. 1855-5094	82 02 15	82 11 06	Des objets
S. KAUFMAN INC. 1127-9155	55 06 20	82 11 03	De la dénomination sociale: STYROPAK INC.
L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-FIRMIN DE BAIE STE-CATHERINE INC. 1299-4059	65 03 08	82 11 15	Des dispositions
PFIZER CANADA INC. 1117-2871	62 12 28	82 11 29	Du capital-actions
SICO INC. 1157-2617	41 01 28	82 12 16	Du capital-actions
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROUYN-NORANDA	75 05 20	82 09 28	1) De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROUYN-NORANDA; 2) des objets; 3) de la valeur des biens immobiliers; 4) des dispositions.
LA TROUPE DE THÉÂTRE L'ATRIUM 1360-4343	74 11 26	82 11 16	Des dispositions

26392-0

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1864-0201 QUÉBEC INC. 1864-0201	82 12 15	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1864-0219 QUÉBEC INC. 1864-0219	82 12 06	Terrebonne
1864-0714 QUÉBEC INC. 1864-0714	82 12 08	Longueuil
1864-0722 QUÉBEC INC. 1864-0722	82 12 08	Longueuil
1864-0839 QUÉBEC INC. 1864-0839	82 12 08	Terrebonne
1864-0946 QUÉBEC INC. 1864-0946	82 12 09	Beauce
1864-1183 QUÉBEC INC. 1864-1183	82 12 10	Rimouski
1864-1191 QUÉBEC INC. 1864-1191	82 12 10	Rimouski
1864-1308 QUÉBEC INC. 1864-1308	82 12 13	Beauce
1864-1357 QUÉBEC INC. 1864-1357	82 12 14	Québec
1864-1399 QUÉBEC INC. 1864-1399	82 12 14	Québec
1864-1415 QUÉBEC INC. 1864-1415	82 12 14	Montmagny
1864-1423 QUÉBEC INC. 1864-1423	82 12 15	Québec
1864-2009 QUÉBEC INC. 1864-2009	82 12 09	Rimouski
1864-2082 QUÉBEC INC. 1864-2082	82 12 10	Montréal
1864-2108 QUÉBEC INC. 1864-2108	82 12 10	Joliette
1864-2116 QUÉBEC INC. 1864-2116	82 12 10	Beauharnois
1864-2223 QUÉBEC INC. 1864-2223	82 12 10	Drummond
1864-2231 QUÉBEC INC. 1864-2231	82 12 10	Drummond
1864-2249 QUÉBEC INC. 1864-2249	82 12 10	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1864-2256 QUÉBEC INC. 1864-2256	82 12 10	Drummond
1864-2264 QUÉBEC INC. 1864-2264	82 12 10	Drummond
1864-2272 QUÉBEC INC. 1864-2272	82 12 10	Drummond
1864-2330 QUÉBEC INC. 1864-2330	82 12 10	Joliette
1864-2397 QUÉBEC INC. 1864-2397	82 12 10	Saint-François
1864-2405 QUÉBEC INC. 1864-2405	82 12 10	Saint-François
1864-2413 QUÉBEC INC. 1864-2413	82 12 10	Saint-François
1864-2421 QUÉBEC INC. 1864-2421	82 12 10	Saint-François
1864-2439 QUÉBEC INC. 1864-2439	82 12 10	Saint-François
1864-2470 QUÉBEC INC. 1864-2470	82 12 10	Montréal
1864-2538 QUÉBEC INC. 1864-2538	82 12 13	Saint-Maurice
1864-2587 QUÉBEC INC. 1864-2587	82 12 13	Terrebonne
1864-2595 QUÉBEC INC. 1864-2595	82 12 13	Montréal
1864-2603 QUÉBEC INC. 1864-2603	82 12 13	Terrebonne
1864-2678 QUÉBEC INC. 1864-2678	82 12 13	Québec
1864-2926 QUÉBEC INC. 1864-2926	82 12 14	Montréal
1864-2942 QUÉBEC INC. 1864-2942	82 12 14	Québec
1864-2983 QUÉBEC INC. 1864-2983	82 12 14	Montréal
1864-2991 QUÉBEC INC. 1864-2991	82 12 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1864-3031 QUÉBEC INC. 1864-3031	82 12 07	Montréal
1864-3049 QUÉBEC INC. 1864-3049	82 12 08	Montréal
1864-3056 QUÉBEC INC. 1864-3056	82 12 08	Montréal
1864-3072 QUÉBEC INC. 1864-3072	82 12 08	Longueuil
1864-3098 QUÉBEC INC. 1864-3098	82 12 10	Sherbrooke
1864-3106 QUÉBEC INC. 1864-3106	82 12 10	Drummond
1864-3130 QUÉBEC INC. 1864-3130	82 12 13	Montréal
1864-3155 QUÉBEC INC. 1864-3155	82 12 13	Montréal
1864-4013 QUÉBEC INC. 1864-4013	82 12 14	Montréal
1864-4070 QUÉBEC INC. 1864-4070	82 12 14	Beauharnois
1864-4112 QUÉBEC INC. 1864-4112	82 12 14	Abitibi
1864-4138 QUÉBEC INC. 1864-4138	82 12 14	Gaspé
1864-4146 QUÉBEC INC. 1864-4146	82 12 14	Gaspé
1864-4179 QUÉBEC INC. 1864-4179	82 12 14	Saint-François
1864-4278 QUÉBEC INC. 1864-4278	82 12 15	Chicoutimi
1864-4286 QUÉBEC INC. 1864-4286	82 12 15	Terrebonne
1864-4351 QUÉBEC INC. 1864-4351	82 12 14	Arthabaska
1864-4369 QUÉBEC INC. 1864-4369	82 12 14	Arthabaska
1864-4377 QUÉBEC INC. 1864-4377	82 12 15	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1864-4385 QUÉBEC INC. 1864-4385	82 12 15	Rimouski
1864-4393 QUÉBEC INC. 1864-4393	82 12 15	Rimouski
1864-4401 QUÉBEC INC. 1864-4401	82 12 15	Chicoutimi
1864-4419 QUÉBEC INC. 1864-4419	82 12 15	Arthabaska
1864-4567 QUÉBEC INC. 1864-4567	82 12 16	Terrebonne
1864-4591 QUÉBEC INC. 1864-4591	82 12 16	Montréal
1864-4609 QUÉBEC INC. 1864-4609	82 12 16	Montréal
1864-4633 QUÉBEC INC. 1864-4633	82 12 16	Montréal
1864-4658 QUÉBEC INC. 1864-4658	82 12 16	Montréal
1864-4666 QUÉBEC INC. 1864-4666	82 12 16	Montréal
1864-4674 QUÉBEC INC. 1864-4674	82 12 16	Montréal
1864-4682 QUÉBEC INC. 1864-4682	82 12 16	Laval
1864-4724 QUÉBEC INC. 1864-4724	82 12 16	Laval
1864-4765 QUÉBEC INC. 1864-4765	82 12 16	Terrebonne
1864-4773 QUÉBEC INC. 1864-4773	82 12 16	Longueuil
1864-4781 QUÉBEC INC. 1864-4781	82 12 16	Montréal
1864-4799 QUÉBEC INC. 1864-4799	82 12 16	Montréal
1864-4807 QUÉBEC INC. 1864-4807	82 12 16	Laval
1864-4815 QUÉBEC INC. 1864-4815	82 12 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1864-4823 QUÉBEC INC. 1864-4823	82 12 16	Montréal
1864-5002 QUÉBEC INC. 1864-5002	82 12 15	Drummond
1864-5010 QUÉBEC INC. 1864-5010	82 12 15	Drummond
1864-5028 QUÉBEC INC. 1864-5028	82 12 15	Drummond
1864-5036 QUÉBEC INC. 1864-5036	82 12 15	Drummond
1864-5044 QUÉBEC INC. 1864-5044	82 12 16	Kamouraska
1864-5069 QUÉBEC INC. 1864-5069	82 12 16	Québec
AGENCE DE COURTAGE LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC. 1863-2075	82 11 12	Montréal
H.-P. ALARIE & FILS INC. 1864-1217	82 12 10	Trois-Rivières
LES ALARMES EXCEL INC. 1864-4310	82 12 15	Montréal
LES ALIMENTS NATURELS LE SOLEIL, LE VENT INC. 1864-1316	82 12 13	Chicoutimi
ALTERNATIVE — 2000 LTÉE 1864-2827	82 12 13	Québec
LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGES SOL VERT INC. 1864-2124	82 12 10	Laval
LES APPAREILS MÉNAGERS VINETTE INC. 1864-4690	82 12 16	Laval
ASSOCIÉS DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC INC. 1864-0656	82 12 08	Montréal
ASSURANCES JEAN-PIERRE HENRI INC. 1864-2322	82 12 10	Drummond
LES ASSURANCES LAVENTURE & CHAMPIGNY (1982) INC. 1864-4294	82 12 15	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ATELIER DE DÉBOSELAGE CHICOUTIMI INC. 1864-2496	82 12 10	Chicoutimi
L'AUTRE CHOSE RESTAURANT BAR SALON INC. 1864-4161	82 12 14	Saint-François
BÉDARD & BÉDARD (1982) INC. 1864-2934	82 12 14	Montréal
LE BOISÉ LECOURE & GAGNÉ INC. 1864-1274	82 12 13	Arthabaska
BOUCHERIE ROBERT TURMEL INC. 1864-2868	82 12 13	Québec
CADEAUX LE ROY INC. 1864-2512	82 12 13	Montréal
CENTRE DE LOCATION JEANNIE (1982) INC. 1864-0433	82 12 07	Saint-Hyacinthe
CENTRE ÉLECTROMÉNAGER FORTIN ET TOUCHETTE INC. 1864-2355	82 12 10	Trois-Rivières
FERNAND CHAPUT INC. 1864-2017	82 12 09	Iberville
CHAUSSURES DEMOISELLE DENISE VILLENEUVE INC. 1864-2215	82 12 10	Roberval
LA CIE GESTION CEBI INC. 1864-2967	82 12 14	Montréal
CLAVALLE INC. 1864-2066	82 12 09	Montréal
CLUB DU LAC DES PERCHES INC. 1864-4583	82 12 16	Laval
LE CLUB OLIVERS INC. 1864-2546	82 12 13	Montréal
CLUB VIDÉO REPENTIGNY INC. 1864-2959	82 12 14	Joliette
CONVERSION B.C.L. INC. 1864-0979	82 12 09	Kamouraska
CORPORATION D'ORGANISATION DE PROMOTION ET D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL COPAM INC. 1863-8791	82 12 03	Terrebonne
DAMACHA YACHTING INC. 1864-2389	82 12 10	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PHILIPPE DASTOÛS & FILS INC. 1864-2751	82 12 13	Rimouski
DÉPANNEUR CENTRE 3000 INC. 1864-4575	82 12 16	Laval
LES DÉVELOPPEMENTS ÉBÈNE LTÉE 1864-4260	82 12 15	Longueuil
LES DISTRIBUTIONS LACHAPELLE ET DUBÉ INC. 1864-1167	82 12 09	Montmagny
DISTRIBUTIONS VAL-BEC INC. 1864-4716	82 12 16	Rimouski
DRUMMEX INC. 1864-2843	82 12 13	Drummond
ROGER DUBOIS INC. 1864-2280	82 12 10	Drummond
JEAN DUVAL MENUISERIE INC. 1864-0755	82 12 08	Joliette
ÉCONO-GESTION MONTRÉAL INC. 1864-1241	82 12 10	Montréal
L'ÉCURIE HERMINE INC. 1864-0912	82 12 09	Trois-Rivières
EDIM (1982) LTÉE 1864-4476	82 12 15	Montréal
LES EMBALLAGES POUR TOUT INC. 1864-4641	82 12 16	Longueuil
LES ENTREPRISES AGRICOLES C.E.D. DUBOIS INC. 1864-2520	82 12 10	Longueuil
LES ENTREPRISES ANTONIO FAZIOLI INC. 1864-4187	82 12 14	Montréal
LES ENTREPRISES C. BÉLANGER INC. 1864-1381	82 12 14	Rimouski
LES ENTREPRISES DE TRANSPORT G.M.L. INC. 1864-0987	82 12 09	Kamouraska
LES ENTREPRISES DENIS BILODEAU INC. 1864-2041	82 12 09	Terrebonne
LES ENTREPRISES D'EXCAVATION DAVID DALLAIRE INC. 1864-1365	82 12 14	Saguenay
LES ENTREPRISES EN INVENTAIRE ET ÉVALUATION F.G.P. INC. 1864-0805	82 12 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENTREPRISES FONTANGE INC. 1864-5127	82 12 16	Québec
ENTREPRISES GASTON ET CLAUDE INC. 1864-4518	82 12 15	Kamouraska
LES ENTREPRISES INDUMOND INC. 1864-2090	82 12 10	Laval
LES ENTREPRISES J.L. REID INC. 1864-2132	82 12 10	Rimouski
LES ENTREPRISES LARCHE ET MARRONI INC. 1864-4302	82 12 15	Montréal
LES ENTREPRISES YVON DASTOUS & FILS INC. 1864-2769	82 12 13	Rimouski
FERME DOYANNE INC. 1864-2728	82 12 13	Beauce
FERME GERVAIS GOSSELIN INC. 1864-5135	82 12 16	Montmagny
FERME JEAN-GUY LAROSE INC. 1864-4450	82 12 15	Beauce
FERME MARCEL LAROSE INC. 1864-4443	82 12 15	Beauce
FERME PAUL DUFOUR INC. 1864-2462	82 12 10	Chicoutimi
L. GAGNON INC. 1864-1225	82 12 10	Trois-Rivières
GASPÉSIE ÉVALUATION INC. 1864-4088	82 12 14	Gaspé
GESTION ANDRÉ PIGEON INC. 1864-2645	82 12 13	Laval
GESTION CÉMAR INC. 1864-2348	82 12 10	Trois-Rivières
GESTION CLAUDIMEL INC. 1864-2652	82 12 13	Laval
GESTION 221-231 ST-PAUL INC. 1864-2157	82 12 08	Montréal
GESTION DUBEL INC. 1864-2850	82 12 13	Saint-Maurice
GESTION G. GOSSELIN INC. 1864-2488	82 12 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION G. HARDY INC. 1864-5093	82 12 16	Québec
GESTION GABRIEL DESHARNAIS INC. 1864-1266	82 12 13	Arthabaska
GESTION GASTON DUMONT INC. 1864-1498	82 12 15	Drummond
GESTION GASTON GIRARD INC. 1864-4468	82 12 15	Mingan
GESTION GASTON SINI INC. 1864-2637	82 12 13	Laval
GESTION HENRI BÉDARD INC. 1864-0920	82 12 09	Québec
GESTION J.M. BÉLAND LTÉE 1864-1233	82 12 10	Québec
GESTION J.O.A.M. INC. 1864-1290	82 12 13	Québec
GESTION JACQUES MATHIEU INC. 1864-0938	82 12 09	Québec
GESTION JEAN-LUC ROBERGE INC. 1864-4245	82 12 15	Saint-François
GESTION JULES FOURNIER INC. 1864-4252	82 12 15	Rimouski
GESTION LAFONTAINE & QUINTAL INC. 1864-4625	82 12 16	Longueuil
GESTION MARLI INC. 1864-2314	82 12 10	Drummond
GESTION MAURICE LAVALLÉE INC. 1864-2298	82 12 10	Drummond
GESTION MIK MAG INC. 1864-1258	82 12 13	Québec
GESTION 1355 INC. 1864-1472	82 12 15	Drummond
GESTION P.H. & F.H. INC. 1864-1332	82 12 14	Québec
GESTION PAGI INC. 1864-2306	82 12 10	Drummond
GESTION PAUL DUSSAULT INC. 1864-4492	82 12 15	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION PIERRE DUPONT INC. 1864-4427	82 12 15	Trois-Rivières
GESTION R. LAUZIER INC. 1864-2454	82 12 10	Rimouski
GESTION RENÉ GUILBEAULT INC. 1864-1480	82 12 15	Drummond
GESTION RIEL INC. 1864-2561	82 12 13	Bedford
GESTION ROGER COURTEMANCHE INC. 1864-2140	82 12 10	Terrebonne
GESTION SOTAR INC. 1864-2553	82 12 13	Laval
GESTION V.T. INC. 1864-4062	82 12 14	Saint-Maurice
GESTIONS A & J THIBAULT INC. 1864-1324	82 12 13	Québec
GESTIONS BISSON INC. 1864-2447	82 12 10	Laval
GESTRAY INC. 1864-2710	82 12 13	Joliette
GILO GESTION INC. 1864-1407	82 12 14	Montmagny
GROUPE LEMIEUX INC. 1864-0854	82 12 08	Iberville
LES IMMEUBLES JOLAIN INC. 1864-4104	82 12 14	Montréal
LES IMMEUBLES SARRAZIN INC. 1864-0961	82 12 09	Terrebonne
LES IMPORTATIONS VICIANI INC. 1864-2876	82 12 13	Montréal
IMPRIMERIE DES PINS INC. 1864-4047	82 12 14	Terrebonne
INFORMATIQUE RIVE-NORD INC. 1864-2975	82 12 14	Terrebonne
LES JARDINS SOLAIRES INC. 1864-2025	82 12 09	Saint-Maurice
LABORATOIRE ANDRÉ VILLENEUVE LTÉE 1864-0813	82 12 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LOCATION CAMIONS DUBERGER INC. 1864-1449	82 12 15	Québec
LES LOGEMENTS M.R. INC. 1863-4774	82 12 06	Joliette
MAÇONNERIE DEMERS INC. 1863-8775	82 12 02	Richelieu
MAGASIN BABIN PLUS LTÉE 1864-4039	82 12 14	Bonaventure
LA MAURICIE AIR PHOTO INC. 1864-1282	82 12 13	Trois-Rivières
MÉGATHERM (CANADA) LTÉE 1864-0862	82 12 08	Montréal
MICROGERE INC. 1863-6456	82 11 26	Trois-Rivières
MOBILIERS J.E. POIRIER & FILS INC. 1864-0953	82 12 09	Bonaventure
NOUVEAUTÉS CAPITAL LTÉE CAPITAL NOVELTIES LTD. 1864-4203	82 12 14	Montréal
LE NOUVELLISTE (1982) INC. 1864-2173	82 12 09	Trois-Rivières
ORDINATEURS MICRO-MARS INC. 1864-0847	82 12 08	Longueuil
PEINTODIC INC. 1863-8643	82 12 02	Chicoutimi
LA PIANOTEC INC. 1863-4923	82 11 24	Trois-Rivières
PIGAMON LTÉE 1863-2901	82 11 18	Québec
LES PLACEMENTS BENOIT FORTIN LTÉE 1864-0995	82 12 09	Roberval
LES PLACEMENTS BERTRAND & COLETTE FORTIN LTÉE 1864-2363	82 12 10	Roberval
LES PLACEMENTS CALI INC. 1864-1340	82 12 14	Québec
LES PLACEMENTS ERNEST TASSÉ INC. 1864-2579	82 12 13	Montréal
LES PLACEMENTS HAVA INC. 1864-5119	82 12 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PLACEMENTS J.-PIERRE DOYON INC. 1864-1175	82 12 10	Québec
LES PLACEMENTS JEAN-MARIE TURCOTTE INC. 1864-4005	82 12 14	Kamouraska
PLACEMENTS JULES CHAMBERLAND INC. 1864-2835	82 12 13	Drummond
LES PLACEMENTS NORPE INC. 1864-4708	82 12 16	Chicoutimi
PLACEMENTS R. LAFLAMME INC. 1864-5101	82 12 16	Montmagny
POITRAS, BERGERON, LAVIGUEUR & ASSOCIÉS, INC. 1864-2611	82 12 13	Québec
POURVOIRIE DES LACS ROGER & FAUCILLE INC. 1864-1209	82 12 10	Saguenay
PRO ÉLECTRIQUE INC. 1863-8122	82 11 30	Trois-Rivières
PUBLICITÉ PROMO-MASTER INC. 1864-2884	82 12 13	Montréal
QUÉBEC GAZ NATUREL INC. 1864-4435	82 12 15	Québec
RÉALISATION ÂME INC. 1864-5085	82 12 16	Québec
REMBOURRAGE INTER-FABRIQUE INC. 1864-2629	82 12 13	Terrebonne
RAYMOND RENÉ INC. 1864-2504	82 12 13	Montréal
RÉPARATIONS MARTIN ROY INC. 1864-4328	82 12 15	Longueuil
LA RÉSERVE ST-PAUL LTÉE 1864-2892	82 12 13	Montréal
LE RESTAURANT RMM INC. 1864-4500	82 12 15	Gaspé
RESTAURANTS MAX ET YVAN INC. 1863-8668	82 12 02	Beauharnois
RIVE ST-PAUL LTÉE 1864-2900	82 12 13	Montréal
ROBOT-LAB INC. 1864-2371	82 12 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES SACS DE PLASTIQUE QUATRE SAISONS INC. FOUR SEASONS PLASTICS BAGS INC., 1864-0821	82 12 10	Montréal
SALON CAPUCINE COIFFURE INC. 1864-4559	82 12 15	Québec
LES SALONS FUNÉRAIRES GUAY INC. 1864-4617	82 12 16	Terrebonne
SEBBAN BATTERIES INDUSTRIELLES (S.B.I.) INC. 1863-6845	82 11 29	Montréal
LA SERRURERIE DURAND INC. 1864-2744	82 12 13	Montréal
SOCIÉTÉ DE GESTION SIDLY INC. 1864-1159	82 12 09	Beauharnois
SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT (SONEXEAU) INC. 1864-1142	82 12 09	Beauharnois
STATION-SERVICE BOULEVARD LES GALERIES D'ANJOU INC. 1864-2033	82 12 09	Montréal
STUDIO 144 INC. 1863-6241	82 11 26	Beauharnois
SYSTÈMES ÉCONERGIE 3000 INC. 1864-4054	82 12 14	Montréal
T.S. IMPEX INC. 1863-6654	82 11 26	Montréal
TECHNO - AIR INC. 1864-1464	82 12 15	Québec
TRANSPORT ANDRÉ GAGNON INC. 1864-2793	82 12 13	Rimouski
TRANSPORT CHRISTIAN GILBERT INC. 1864-4229	82 12 14	Longueuil
TRANSPORT DONIA GOSSELIN INC. 1864-2777	82 12 13	Rimouski
TRANSPORT HERVÉ TALON INC. 1864-5051	82 12 16	Montmagny
TRANSPORT JEAN-PAUL PAQUET INC. 1864-2819	82 12 13	Rimouski
TRANSPORT MICHEL LEGAULT INC. 1864-4237	82 12 14	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TRANSPORT RÉAL MICHAUD INC. 1864-1373	82 12 14	Rimouski
TRANSPORT VICTOR BLOUIN INC. 1864-2785	82 12 13	Rimouski
TRANSPORT WILFRID DIONNE INC. 1864-2801	82 12 13	Rimouski
A. TREMBLAY (1982) INC. 1863-8924	82 12 03	Kamouraska
GHISLAIN TREMBLAY (ROUYN) INC. 1864-2207	82 12 10	Rouyn-Noranda
LA TRIBUNE (1982) INC. 1864-2181	82 12 09	Saint-François
TROPHÉE MICAL INC. 1864-4096	82 12 14	Gaspé
TURBIDE ÉLECTRIQUE (1982) INC. 1864-1431	82 12 15	Québec
LES VÊTEMENTS SPORT DOMINIQUE INC. 1864-4195	82 12 14	Saint-François
VIDÉOCABLE PLUS INC. 1864-0565	82 12 07	Bedford
J.R. VIGNEAULT (1982) INC. 1864-4534	82 12 15	Mingan
VISONEL INC. 1864-2074	82 12 09	Longueuil
VITRERIE CLAVEAU INC. CLAVEAU GLASS INC. 1864-4336	82 12 15	Laval
VITRERIE LARO INC. 1864-2165	82 12 09	Montréal
LA VOIX DE L'EST (1982) INC. 1864-2199	82 12 09	Bedford

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
A.B.J. DISTRIBUTEUR LTÉE 1362-7872	75 04 09	82 12 13	
LES AGENCES G. & F. INC. 1359-4692	74 10 01	82 12 14	
LES AGENCES RICHARD DUBOIS INC. .. 1208-7599	71 02 03	82 12 09	GESTION MELIAN INC.
AIR B.G.M. INC. 1509-8239	77 12 29	82 12 13	
ALUMINIUM J.L. INC. 1344-5358	73 10 04	82 12 10	
ART HOUSE INC. 1112-7164	56 04 23	82 12 10	LA MAISON ART HBB INC. ART HOUSE HBB INC.
LES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC. 1234-2010	68 02 16	82 12 13	
LES ASSURANCES TRÉPANIÉRIER J. & H. INC. 1629-6337	78 09 12	82 12 13	
ATELIER DE PNEUS LÉVIS INC. 1158-9827	60 02 25	82 12 16	
ATELIER D'USINAGE ET DE SOUDURE VAL D'OR INC. 1464-9396	76 02 16	82 12 14	
AUTOBEC INC. 1123-8672	68 03 06	82 12 09	
LES AUTOBUS MARTIN ROY INC. 1473-3349	77 01 20	82 12 15	
AUTOBUS POINTE DU LAC INC. 1480-4108	75 10 15	82 12 10	
LES AUTOMATES PARENT LTÉE 1206-4101	70 12 17	82 12 10	
JEAN AYOTTE, INC. 1235-5921	65 02 19	82 12 16	
JEAN MARIE BÉLANGER (1976) INC. 1175-7036	69 06 12	82 12 13	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
BIZIER & BIZIER INC. 1509-0012	77 11 30	82 12 14	
BOIS OUVRÉ DE BEAUCEVILLE INC. 1637-1361	79 06 20	82 12 10	
S. & C. BOUSQUET & FRÈRES INC. 1625-9053	78 04 28	82 12 09	
BOUTIQUE LILLY LTÉE 1108-1270	68 08 01	82 12 13	BOUTIQUE JORLEAN LTÉE
J. DAN BRUNET & FILS LTÉE 1241-5055	71 11 30	82 12 13	
CALINVEST INC. 1367-5608	74 03 29	82 12 09	
CAMIONNAGE MÉTRO LTÉE 1275-5070	70 08 06	82 12 01	LES GESTIONS MOVAR INC. MOVAR HOLDINGS INC.
LES CERCUEILS SOUTH DURHAM LTÉE 1176-4628	65 03 25	82 12 15	
JEAN CHARRON INC. 1338-6586	72 06 23	82 12 13	
LA CIE LUCIEN LEBOEUF LTÉE 1188-2404	62 10 12	82 12 09	
LA COMPAGNIE DE GESTION FRADET INC. 1296-9796	66 08 24	82 12 13	
COMPAGNIE DE PANTALONS M. ROTHSTEIN LIMITÉE 1114-9010	46 11 25	82 12 09	
CONSTRUCTION RAYPLUS INC. 1630-3646	78 10 11	82 12 10	RAYMOND MUNGER INC.
LES CONSTRUCTIONS BERNARD- BÉLANGER LTÉE 1477-5084	77 05 11	82 12 13	
CONSTRUCTIONS P.Y.L. INC. 1504-2963	76 07 16	82 12 10	
LA CORPORATION LASALLE CINQUANTE 1259-3570	65 10 21	82 12 13	
CÔTÉ & CÔTÉ INC. 1249-4837	72 04 28	82 12 14	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
COUVREURS & ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX ABCO LTÉE 1341-9379	73 09 25	82 12 13	
DÉVELOPPEMENT DE GUIRE INC. 1264-6360	70 04 07	82 12 10	CENTRE DU CAMION DE GUIRE INC.
DRUMMEX INC. 1217-9289	72 01 10	82 12 13	GESTION JUVALIN INC.
GÉRARD DUFRESNE INC. 1254-9820	60 05 17	82 12 08	
ELVISH (CANADA) LIMITÉE 1360-4871	74 11 28	82 11 18	
JEAN-MARC EMOND INC. 1479-8961	77 07 28	82 12 10	
ENTREPRISES B. & F. INC. 1139-3816	69 09 24	82 12 14	
LES ENTREPRISES BERENT INC. 1341-1053	73 09 28	82 12 10	
LES ENTREPRISES CRYSTAL CLAIR INC. 1333-2242	72 09 25	82 12 08	
LES ENTREPRISES DALPAIN LTÉE 1461-7302	75 09 03	82 12 14	
LES ENTREPRISES M.V. INC. 1356-8977	74 06 03	82 12 13	
LES ENTREPRISES PLEIN SOL LTÉE 1466-8651	76 05 07	82 12 09	
ESTOPTIC INC. 1205-0365	70 12 15	82 12 13	
GARO INC. 1312-9846	64 11 06	82 11 29	
GESSAME INC. 1479-9571	77 08 01	82 12 13	
GESTION G.L. LTÉE 1263-3400	69 07 31	82 12 13	
GOULET, MERCIER & ASSOCIÉS INC. 1510-4607	78 01 24	82 12 13	
A.J. HALMAY ET ASSOCIÉS INC. 1334-2340	73 03 02	82 12 13	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES IMMEUBLES GILMAR INC. 1627-1884	78 06 05	82 12 08	
LES IMMEUBLES R. GAUVIN LTÉE 1262-2536	71 03 01	82 12 09	
IMPRIMERIE LA RENAISSANCE INC. 1478-2601	77 06 03	82 12 09	
JEANSON AVICOLE INC. 1133-9587	69 02 18	82 12 14	TEXTILE JEANSON INC.
KOMO CONSTRUCTION INC. 1157-6378	62 12 28	82 12 13	
LABORATOIRE CHROMATEC INC. 1356-0040	74 04 24	82 12 14	
MARCEL L'ÉCUYER ET FILS INC. 1473-7654	77 02 01	82 12 13	
LEMAY, DESBIENS ET ASSOCIÉS INC. .. 1506-8992	77 09 08	82 12 09	
MAGASIN BABIN LTÉE 1182-8787	69 09 26	82 12 14	GESTION J.R. BABIN LTÉE.....
AURELE MAROIS INC. 1168-6300	66 03 28	82 12 03	
MENUISERIE RIVE-SUD INC. 1168-3315	67 03 09	82 12 16	
MEUBLES DENIS RIEL, INC. 1333-2960	72 10 13	82 12 10	
MEUBLES NANTES INC. 1167-2086	67 09 14	82 12 13	
MOTEL AUX NOIX DE COCO INC. 1166-4794	65 08 31	82 12 14	
MOTEL LA MARINA INC. 1207-7889	71 02 25	82 12 10	
MURALBEC INC. 1502-5208	76 03 11	82 12 03	
PEINTURE & JET DE SABLE D.P. LTÉE .. 1360-6512	74 12 06	82 12 14	
ANDRÉ PICOTTE INC. 1366-1640	75 07 11	82 12 10	
PLACE BELLE VUE INC. 1370-0547	74 10 17	82 12 09	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
PLOMBERIE RAY ST-JEAN INC. 1205-0993	70 12 29	82 12 13	
JACQUES & MICHEL POULIN INC. 1472-8695	77 01 05	82 12 10	
QUINCAILLERIE CARRIER & FRÈRES INC. 1361-7576	75 02 13	82 12 10	
QUINCAILLERIE PAUL-JACQUES INC. 1226-6656	72 05 01	82 12 13	
RICHELIEU AMUSEMENTS LTÉE 1137-2141	60 03 11	82 12 09	
SERVICE DE PNEUS DROLET INC. 1348-1551	72 07 17	82 12 10	
SOGEBO INC. 1470-3656	76 09 23	82 12 13	
SUSA INVESTMENTS LTD. 1285-5177	58 12 11	82 12 10	LES INVESTISSEMENTS SUSA LTÉE SUSA INVESTMENTS LTD.
JACQUELINE THIBAUT INC. 1158-1436	66 07 07	82 12 13	
TRACTO INC. 1163-5034	59 08 18	82 12 10	
JOS TREMBLAY & FILS LTÉE 1269-1804	64 07 24	82 12 09	
J.M. TURCOTTE LIMITÉE 1305-8110	61 08 25	82 12 14	
VALLÉE DU PARC DE GRAND'MÈRE INC. 1349-6773	72 09 06	82 12 13	
ROGER VALOIS INC. 1478-8061	77 06 17	82 12 10	
VARIÉTÉS JOLIETTE INC. 1131-6874	60 07 21	82 12 10	
VENTILATION C.F. INC. 1359-2837	74 09 24	82 12 14	
PAUL VIGNEAULT INC. 1628-2436	78 07 12	82 12 13	

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
LACOTE INC. 1864-2660	LACOTE INC. ST. LOUIS CONSTRUCTION INC.	83 01 01	Montréal

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1163-3856 QUÉBEC INC. 1163-3856	67 05 26	82 12 10	1) De la dénomination sociale: GESTION GEORGES ABRAHAM INC.; 2) du capital-actions.
1846-4776 QUÉBEC INC. 1846-4776	81 05 15	82 12 16	1) De la dénomination sociale: GESTION N. CAYER LTÉE; 2) du capital-actions.
1848-7694 QUÉBEC INC. 1848-7694	81 07 24	82 11 30	Du district: Iberville
1860-0783 QUÉBEC INC. 1860-0783	82 07 29	82 12 09	De la dénomination sociale: LES PORCHERIES DES SAULES INC.
1860-7242 QUÉBEC INC. 1860-7242	82 08 31	82 12 10	De la dénomination sociale: T.E.T.U. INTERNATIONAL INC.
1860-7275 QUÉBEC INC. 1860-7275	82 08 31	82 12 08	De la dénomination sociale: TRANSPORTS ARTIN INC.
1861-6714 QUÉBEC INC. 1861-6714	82 09 24	82 12 10	De la dénomination sociale: ACCOMMODATION DUNANT INC.
1863-0814 QUÉBEC INC. 1863-0814	82 11 11	82 12 10	De la dénomination sociale: MARCHÉ MYLÈNE GUERTIN INC.
1863-2554 QUÉBEC INC. 1863-2554	82 11 26	82 12 09	1) De la dénomination sociale: CONFECTIONS 3A INC.; 2) du capital-actions.
AGENCE DE COURTAGE DURAND, JULIEN, LAFRENIÈRE, BROUSSEAU, MALO & ASSOCIÉS INC. 1847-5939	81 06 18	82 12 13	1) De la dénomination sociale: AGENCE DE COURTAGE JULIEN, LAFRENIÈRE, MALO & ASSOCIÉS INC.; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
ASSURANCES LOYER INC. 1272-7624	82 08 11	82 12 10	Du capital-actions
ASSURANCES MADELEIN INC. 1262-2379	64 09 15	82 12 14	Du capital-actions
BAZAR VICTORIA INC. 1466-6762	76 04 28	82 12 10	Du capital-actions
BRASSERIE ÎLE PERROT (1981) INC. 1849-8311	81 08 27	82 12 14	De la dénomination sociale: GESTION ZILCO INC. ZILCO HOLDING INC.
CFR. LE GROUPE DE RECOUVREMENT FINANCIER AU QUÉBEC LTÉE 1854-2274	82 01 20	82 12 09	Des dispositions
CENTRE AGRICOLE HARNOIS INC. 1334-0112	73 01 09	82 12 09	De la dénomination sociale: LES ENGRAIS FERTICO INC.
CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE NAUTILUS LANAUDIÈRE INC. 1861-2721	82 09 13	82 12 09	De la dénomination sociale: NAUTILUS ACTION INC.
CENTRE DE PSYCHANALYSE ET DE PSYCHOTHÉRAPIE D'OUTREMONT INC. 1644-7930	80 05 23	82 11 29	Du capital-actions
LE CENTRE DU GOURMET DE L'ÎLE PERROT INC. 1854-5384	82 02 02	82 12 10	De la dénomination sociale: BOUCHERIE HUDSON INC. HUDSON MEAT MARKET INC.
CHABOTOTO INC. 1864-1100	82 12 09	82 12 14	Du capital-actions
CHEMISE RÉGENT LIMITÉE 1166-5635	54 06 28	82 12 13	Du capital-actions
LA COMPAGNIE DE GESTION V.S.P. INC. 1464-6970	76 02 10	82 12 08	De la dénomination sociale: GESTION VÉZINA, POULIOT INC.
CONSULTANTS MAN-HAN CANADA LTÉE 1854-3918	82 01 25	82 12 13	1) De la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS GILLES HÉRARD INC.; 2) du district: Montréal.
DÉCOR ANDRÉ CARDIN INC. 1648-5211	80 10 24	82 12 13	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5
DESHAIES, FERRON, TOUSIGNANT ET ASSOCIÉS INC. 1252-3031	47 10 28	82 12 16	De la dénomination sociale: FERRON, TOUSIGNANT, PAGÉ ET ASSOCIÉS INC.
P. & R. DESJARDINS CONSTRUCTION INC. 1252-3783	60 09 23	82 12 01	Des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES ENTREPRISES COMMERCIALES MEECHUM INC. 1856-6539	82 04 05	82 12 08	Du district: Roberval
GROUPE ATLANTE INC. 1470-1692	76 09 15	82 12 16	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
INDUSTRIES ESPADON INC. 1338-7956	73 09 14	82 12 13	Du capital-actions
MACHINERIE UNIVERS DE BEAUCE LTÉE 1858-8525	82 06 14	82 12 03	De la dénomination sociale: BÂTIMENT HERCULE (1982) LTÉE
MARTIN & ST-JEAN LTÉE 1362-7849	75 04 10	82 12 14	Du capital-actions
EDGAR MARTINEAU ET FILS INC. 1269-4147	68 11 19	82 12 02	Du capital-actions
JACQUES & RAYNALD MORIN INC. 1854-6580	82 02 04	82 12 14	Du capital-actions
AU PIRATE (1982) INC. 1859-0463	82 06 21	82 11 29	Du district: Gaspé
LES PLACEMENTS DE L'OR VERT INC. 1642-5027	80 03 06	82 12 08	Du capital-actions
PLACEMENTS DU RUISSEAU INC. 1862-2340	82 10 14	82 12 06	Du capital-actions
LES PLACEMENTS PAUL ROY INC. 1279-2131	67 12 14	82 12 10	Du capital-actions
LE PUISETIER INC 1851-5783	81 10 21	82 12 10	De la dénomination sociale: WM. HAYFIELD & FILS (1982) LTÉE
RIXAIR LTÉE 1333-8454	73 01 18	82 12 15	De la dénomination sociale: ENAIRGISERV LTÉE
SER-GUY FRUITS INC. 1862-8438	82 11 02	82 12 10	De la dénomination sociale: SERGE-O-FRUITS INC.
SERVICES D'ENTRETIEN LANDRY LTÉE 1861-2986	82 09 15	82 12 10	Du capital-actions

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
ROBOTIQUE DU CANADA INC. ROBOTICK OF CANADA INC. 1863-4063	Constitution	82 11 18	82 12 14
26392-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les**Lettres patentes**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES ANIMATEURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ 1863-3396	82 11 17	8030, avenue Royale, Château-Richer
L'ARC EN SOI 1863-1556	82 11 15	Rang A, Saint-Paul-de-la-Croix
ASSOCIATION DE HAND-BALL OLYMPIQUE DE L'OUTAOUAIS 1862-9527	82 11 08	111, rue Carillon, Hull
ASSOCIATION DE MICRO-INFORMATIQUE DE L'ESTRIE (A.M.I.E.) 1862-9964	82 11 12	475, rue Parc, collège Sherbrooke, Sherbrooke
L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DYNAMIQUES 1863-7868	82 12 06	Huntingdon
ASSOCIATION DES JEUNES QUILLEURS DE MATAGAMI INC. 1862-1938	82 10 19	30, rue Cavelier, Matagami
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CAP-DÉ-LA-MADELEINE INC. 1862-3744	82 10 26	80, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine
ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA RÉSISTANCE NATIONALE GRECQUE, 1941-1944 1863-3222	82 12 01	6988, Wiseman, app. 8, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES MÉTIERS D'ARTS DE BOUCHERVILLE 1863-5813	82 11 25	1041, Lustucru, Boucherville
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU RANG STE-CROIX INC. 1863-9500	82 12 07	379, rang Ste-Croix, Saint-Raymond
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC HÉLÈNE 1863-7371	82 06 09	Rang 5 et 6 (Lac-Hélène), Évain
ASSOCIATION DES STOMISÉS DE RICHELIEU-YAMASKA 1862-7778	82 11 04	320, Bas-de-la-Rivière, Saint-Pie
L'ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE ROUGE (A.D.T.R.R.) 1860-1468	82 08 10	Route rurale numéro 2, Calumet
ASSOCIATION PLEIN-AIR E.S.B.G. 1863-3669	82 11 19	2800, boulevard des Érables, Tracy
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SPORTSMAN (DUPLESSIS) 1863-7991	82 12 07	Lac-Sportsman, Sainte-Julienne
ASSOCIATION QUÉBEC-ACADIE 1863-3867	83 11 23	129, côte de la Montagne, Québec
L'ASSOCIATION RÉGIONALE NATATION MONTRÉAL ... 1862-3124	82 10 20	Montréal
AUBERGE DE LA DAME DE COEUR INC. 1862-9998	82 11 12	611, rang de la Carrière, Upton
LES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE, CHRDL 1863-1671	82 12 01	1000, boulevard Sainte-Anne, Joliette
LE CAFÉ CHRÉTIEN DE JONQUIÈRE INC. 1863-7769	82 12 06	2394, rue Saint-Hubert, Jonquière
CARREFOUR DES SKIEURS HANDICAPÉS DU QUÉBEC 1863-7140	82 11 29	Montréal
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA SUCRERIE DES PÈRES 1862-1813	82 11 12	45, chemin des Érables, Gatineau
CENTRE CULTUREL ET DE DOCUMENTATION NAUTICA 1863-7033	82 11 29	Québec
CENTRE DE LOISIR MAISONNEUVE 1863-3255	82 12 03	5023, Sainte-Catherine, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CENTRE D'ENFANTS MES AMIS ET MOI LAKESIDE HEIGHTS COOPERATIVE PRESCHOOL 1849-5028	82 04 14	Pointe-Claire
LA CLÉ ENCHANTÉE INC. 1863-7835	82 12 06	Montréal
CLUB CHASSE & PÊCHE GOBEIL INC. 1863-7223	82 11 30	6, rue Bellevue, Sainte-Catherine
CLUB DE BASKETBALL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 1862-3413	82 10 21	Service des activités sportives, local 2254, PEPS, Université Laval, Sainte-Foy
CLUB DE HOCKEY PEE WEE SECTEUR SUD LAC ST-JEAN INC. 1863-7785	82 12 06	11, rue Mathieu, Métabetchouan
CLUB DE PHOTOGRAPHES AMATEURS DE ST-HYACINTHE 1863-7801	82 12 06	2617, Dessaulles, Saint-Hyacinthe
CLUB DE SKI DE FOND AMIK INC. 1862-9857	82 11 12	Macamic
CLUB DE TENNIS BEAUPORT EST INC. 1863-9625	82 12 08	152, rue St-Victor, Beauport
CLUB DES LOISIRS MIREBEC INC. 1862-9683	82 11 10	3800, Marly, Sainte-Foy
CLUB LIONS DE HOWICK INC. HOWICK LIONS CLUB INC. 1863-3552	82 11 18	Howick
CLUB NAUTIQUE FORILLON INC. 1862-9741	82 11 23	Rivière-au-Renard
CLUB OPTIMISTE DE DANVILLE INC. 1862-3223	82 10 20	Danville
CLUB OPTIMISTE NAPIERVILLE LTÉE 1863-7694	82 12 03	Chalet des Loisirs, Napierville
CLUB SOCIAL ET RÉCRÉATIF DES EMPLOYÉS D'HYDRO-QUÉBEC, SECTEUR JOLIETTE (CSR) INC. 1862-9816	82 11 12	1181, Raoul-Charrette, Joliette
CLUB SPORTIFS DES SOURDS DE MONTRÉAL 1861-5179	82 12 01	7190, 2 ^e Avenue, Montréal
COMITÉ DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-NICOLAS 1863-7462	82 12 02	1365, route Marie-Victorin, Saint-Nicolas

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE COMITÉ DES LOISIRS DU CANTON DE MONTCALM INC. 1863-7652	82 12 03	Weir
COMITÉ DES LOISIRS MARIE-VICTORIN R.D.P. 1862-1862	82 10 18	Montréal
LE COMITÉ FAMILLE ST-PIERRE-CLAVER 1861-7746	82 12 06	2000, boulevard St-Joseph est, Montréal
CONSEIL DE L'ÂGE D'OR, RÉGION MONTREAL-BOURASSA 1863-5532	82 11 23	556, Guybourg, Montréal
LE CONSEIL DES ACTIVITÉS ITALO-QUÉBÉCOISES INC. 1857-3766	82 05 25	2301, Bélanger est, bureau 101, Montréal
CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL (CIAFT) DU QUÉBEC INC. 1862-9501	82 11 08	166, Glendale, Rosemère
CORPORATION O.K.C. BEAU 1862-9592	82 11 09	114, L'Annonciation, Oka
DOMAINE DU REFUGE 1863-9708	82 12 09	644, route Transcanadienne, Lauzon
ESPOIR ET VIE (1982) 1862-3496	82 10 22	5330, Laflamme, Trois-Rivières-Ouest
ESTRIE-VIE INC. 1863-7728	82 12 03	39, rue Cookshire, Sawyerville
FESTIVAL INTERNATIONAL DES PRODUITS DE L'ÉRABLE F.I.P.E. INC. 1863-9674	82 12 09	260, boulevard Larochelle, Sainte-Marie-de-Beauce
FONDATION COOKE INC. 1860-7762	82 09 07	3450, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières
FONDATION DES ÉDITEURS DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE FRANCOPHONE INC. 1862-7505	82 11 02	Communauté urbaine de Québec
FONDATION POUR L'AVANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU LAC ST-JEAN 1864-1662	82 12 14	Alma
FONDATION QUÉBÉCOISE DES AMIS DU HANDBALL OLYMPIQUE INC. 1861-1756	82 09 17	Montréal
GROUPE D'INTERVENTION EN TOURISME DE ST-MATHIEU DE RIOUX INC. 1860-3951	82 08 25	143, rue Principale, Saint-Mathieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
GROUPE FOLKLORIQUE SALVADORIEN « NAHUATL » <i>GRUPO FOLKLORICO SALVADORENO « NAHUATL »</i> 1861-9510	82 10 08	Montréal
LA LIGUE DE BALLE MOLLE VILLE STE-CATHERINE INC. 1863-7439	82 12 01	327, rue Bréboeuf, Sainte-Catherine
LIGUE DE SACS DE SABLE DU LAC BLUE SEA 1863-9617	82 12 08	Lac-Blue-Sea
LA MAISON DES JEUNES DE STE-FOY INC. 1863-3784	82 11 19	1067, avenue du Long-Sault, Sainte-Foy
MÉDITATION L'ÈRE NOUVELLE 1862-9113	82 11 05	1620, rue Leprohon, app. no 2, Montréal
MOUVEMENT DES ÉTUDIANTS EN SERVICE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. 1863-7850	82 12 06	Communauté urbaine de Québec
MOUVEMENT ÉCOLOGISTE L'ALTERNATIF 1856-9301	82 04 19	Université du Québec, Montréal
OLYMPIQUE MINEUR ST-CHARLES INC. 1863-7314	82 12 10	885, rue Côté, Drummondville
PROJ-ACTION 1862-7893	82 11 04	Terrebonne
LE RASSEMBLEMENT DES CITOYENS DE LAUZON INC. 1863-7512	82 12 02	Lauzon
RENCONTRE DES BOUTS DE CHOUX D'ASBESTOS INC. 1863-7777	82 12 06	335, rue Lafrance, Asbestos
RÉSEAU DES FEMMES PROFESSIONNELLES DE MONTRÉAL <i>THE MONTRÉAL PROFESSIONAL WOMEN'S NETWORK</i> 1863-3024	82 11 17	3826, rue du Parc-Lafontaine, Montréal
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE QUÉBEC 1862-9378	82 11 05	Québec
SOMMET ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 1863-7397	82 12 01	Rivière-du-Loup
TRICENTENAIRE DE LA FAMILLE DÉRY INC. 1863-9575	82 12 08	Communauté urbaine de Montréal
LES VALETS DE CHÂTEAU-RICHER INC. 1863-3685	82 11 19	8350, boulevard Sainte-Anne, bureau 23, Château-Richer

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
VILLA-JOIE INC. 1863-5987	82 11 26	1973, rue Leclair, Waterloo

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

26392-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** ÉNERGIE RENAISSANCE LTÉE 2181-7929	82 12 07	Me Ronald M. Peck, 630, boulevard Dorchester ouest, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal
* SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE WESTIN LIMITÉE 2181-1344	82 12 07	Me John J. Pepper, 1, place Ville-Marie, bureau 1414, Montréal	1, place Bonaventure, Montréal

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ÉCURIES MONTRÉAL ENR.	82 12 17	60, rue Elgin, Mart « E », place Bonaventure, Montréal

26393-o

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU.

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (DRUMMONDVILLE) ENR.	82 12 15	212, Hériot, Drummondville, QC, J2C 1J8

26393-o

Le protonotaire adjoint,
CHARLES A. HOGUE.

**Aménagement et l'urbanisme —
Loi sur l'****Municipalité régionale de comté de Bécancour**

Prenez avis qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil de la municipalité régionale de Bécancour a adopté, en date du 8 décembre 1982, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement de son territoire.

Gentilly, le 9 décembre 1982.

26449-o

Le secrétaire-trésorier,
ME ANDRÉ VILLENEUVE.

Associations coopératives — Loi sur les**COOPÉRATIVE DE LOISIRS DE PLEIN AIR
LA BATARDE-SUR-CHAUDIÈRE**

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « COOPÉRATIVE DE LOISIRS DE PLEIN AIR LA BATARDE-SUR-CHAUDIÈRE », dont le siège social était situé à Saint-Bernard, dans la circonscription de Beauce-Nord, a été dissoute le 14 décembre 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

26410-o

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE DE PRODUCTION
DES MARAÎCHERS DE LA MITIS**
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DES MARAÎCHERS DE LA MITIS », dont le siège social était situé à Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, dans la circonscription électorale de Matapédia, a été dissoute le 14 décembre 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

26434-o

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHEZ-SOI »
DE DISRAELI**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHEZ-SOI » DE DISRAELI », dont le siège social est situé à Disraeli, QC, dans la circonscription électorale de Frontenac.

26484-o

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION
« LE MONDE ORDINAIRE »
(SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE MONDE ORDINAIRE » (SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU) », dont le siège social est situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jean.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26400-o

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION
« SAINT-AMBROISE » DE MONTRÉAL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « SAINT-AMBROISE » DE MONTRÉAL », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Gouin.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26401-o

Assurance-récolte — Loi sur l'

Céréales cultivées pour la semence

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1983, le prix unitaire, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaire

200,00 \$ les 1 000 kilogrammes de semence pedigree commercialisable.

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée

a) Pour l'avoine:

1. Pour les nouveaux assurés, le taux est de 4,0 %

2. Pour les anciens assurés, le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	3,85 %	3,69 %	3,54 %	3,39 %	3,24 %	3,08 %
0,11 - 0,50	3,92	3,83	3,75	3,66	3,58	3,49
0,51 - 1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
1,01 - 1,50	4,09	4,17	4,26	4,34	4,43	4,51
1,51 - 2,00	4,17	4,34	4,51	4,68	4,85	5,02
2,01 - 2,50	4,26	4,51	4,77	5,02	5,28	5,53
2,51 - 3,00	4,34	4,68	5,02	5,36	5,70	6,04
3,01 - 3,50	4,43	4,85	5,28	5,70	6,13	6,55
3,51 - 4,00	4,51	5,02	5,53	6,04	6,55	7,06
4,01 et plus	4,60	5,19	5,79	6,38	6,98	7,57

b) Pour l'orge et le blé

1. Pour les nouveaux assurés, le taux est de 6,5 %

2. Pour les anciens assurés, le taux est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	6.35 %	6.20 %	6.05 %	5.90 %	5.75 %	5.60 %
0,11 - 0,50	6.42	6.33	6.25	6.17	6.08	6.00
0,51 - 1,00	6.50	6.50	6.50	6.50	6.50	6.50
1,01 - 1,50	6.58	6.67	6.75	6.83	6.92	7.01
1,51 - 2,00	6.67	6.83	7.00	7.17	7.33	7.40
2,01 - 2,50	6.75	7.00	7.25	7.50	7.75	8.00
2,51 - 3,00	6.83	7.17	7.50	7.83	8.17	8.50
3,01 - 3,50	6.92	7.33	7.75	8.17	8.58	8.99
3,51 - 4,00	7.00	7.50	8.00	8.50	9.00	9.50
4,01 et plus	7.08	7.67	8.25	8.83	9.42	9.83

3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 15 décembre 1982.

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE.

26411-o

Grande culture selon le système collectif

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1983, les prix unitaires, les taux de cotisation, la valeur de remplacement et le taux d'escompte suivants:

1. Prix unitaires

Pour les plantes fourragères (15 % d'humidité)

Foin

Option I: 80.00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option II: 60.00 \$ les 1 000 kilogrammes

Maïs fourrager

Option I: 68.00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option II: 55.00 \$ les 1 000 kilogrammes

Pour toutes les catégories de céréales assurables (15 % d'humidité)

Option I: 170.00 \$ les 1 000 kilogrammes
Option II: 140.00 \$ les 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurable

a) pour le foin et le maïs fourrager

1. Pour les régions ayant une expérience de trois ans et moins dans ce programme d'assurance: 1,25 %
2. Pour les régions ayant une expérience de plus de trois ans dans ce programme d'assurance:

Indice de perte	Années d'expérience des zones					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,17 %	1,08 %	1,00 %
0,11 - 0,50	1,35	1,35	1,30	1,23	1,17	1,10
0,51 - 1,00	1,45	1,45	1,40	1,37	1,33	1,30
1,01 - 1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
1,51 - 2,00	1,58	1,65	1,73	1,81	1,89	1,97
2,01 - 2,50	1,66	1,81	1,97	2,12	2,28	2,43
2,51 - 3,00	1,73	1,97	2,20	2,43	2,67	2,90
3,01 - 3,50	1,81	2,12	2,43	2,74	3,06	3,37
3,51 - 4,00	1,89	2,28	2,67	3,06	3,44	3,83
4,01 et plus	1,97	2,43	2,90	3,37	3,83	4,30

* Nouvelles zones: 1,50 % (foin)
1,25 % (maïs fourrager)

b) Pour les céréales

1. Pour les régions ayant une expérience de trois ans et moins dans ce programme d'assurance: 1,50 %
2. Pour les régions ayant une expérience de plus de trois ans dans ce programme d'assurance:

Indice de perte	Années d'expérience des zones					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,40 %	1,30 %	1,20 %
0,11 - 0,50	1,50	1,50	1,57	1,48	1,40	1,32
0,51 - 1,00	1,50	1,50	1,71	1,66	1,60	1,54
1,01 - 1,50	1,50	1,50	1,86	1,91	1,96	2,00
1,51 - 2,00	1,50	1,50	2,12	2,16	2,20	2,24
2,01 - 2,50	1,50	1,50	2,36	2,48	2,60	2,72
2,51 - 3,00	1,50	1,50	2,60	2,80	3,00	3,20
3,01 - 3,50	1,50	1,50	2,84	3,12	3,40	3,68
3,51 - 4,00	1,50	1,50	3,08	3,44	3,80	4,16
4,01 et plus	1,50	1,50	3,32	3,76	4,20	4,64

* Nouvelles zones: 2,0 %

3. Valeur de remplacement

Lorsqu'au cours d'une année d'assurance, dans une région donnée, il y a eu un pourcentage de perte de foin indemnisable, due en totalité ou en partie à la sécheresse, la Régie paiera en outre de l'indemnité de base, une valeur de remplacement établie comme suit:

Pourcentage moyen de perte nette dans la région, attribuable à la sécheresse	Valeur de remplacement à payer par 1 000 kilogrammes pour perte de foin causée par la sécheresse
5 %	4,13 \$
10	9,08
15	15,26

Pourcentage moyen de perte nette dans la région,
attribuable à la sécheresse

Valeur de remplacement à payer par 1 000 kilogrammes pour
perte de foin causée par la sécheresse

20 %	23,48 \$
25	35,81
30 et plus	60,00

4. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 9 décembre 1982.

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE.

26412-o

Légumes de culture maraîchère

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1983, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaires et taux de cotisation

Catégories et espèces	Prix unitaire à l'hectare		Taux de cotisation Nouveaux assurés
	Option 1	Option 2	
	\$	\$	%
a) Légumes racines			
Carotte	2 600	1 700	9,0
Carotte de terre noire	2 600	1 700	6,5
Betterave	1 800	1 200	8,0
Navet et rutabaga	1 600	1 000	6,5
Panais	2 000	1 300	8,0
Radis	2 200	1 400	3,0
Salsifis	2 000	1 300	5,0
Oignon	3 400	2 200	4,5
Ail	4 000	2 600	4,0
Poireau	3 000	2 000	4,0
Oignon vert	3 000	2 000	5,0
Échalote	4 000	2 600	3,0
Oignonnet	3 000	2 000	4,0
b) Légumes feuillus			
Brocoli	3 000	2 000	9,0
Céleri	3 600	2 300	3,0
Epinard	1 600	1 000	7,0
Laitue	3 100	2 000	8,75
Persil	1 500	1 000	6,25
Endive	1 800	1 200	5,0
Choux	2 700	1 800	6,0
Choux de Bruxelles	3 000	2 000	5,5
Choux chinois	2 300	1 500	5,5
Choux-fleurs	3 000	2 000	9,0

Catégories et espèces	Prix unitaire à l'hectare		Taux de cotisation
	Option 1	Option 2	Nouveaux assurés
c) Légumes fruits	\$	\$	%
Aubergine	2 800	1 800	8.5
Citrouille	1 200	800	5.0
Concombre	1 700	1 100	3.0
Concombre transplanté	2 000	1 300	3.0
Cornichons	2 700	1 800	6.0
Courge	1 700	1 100	3.5
Melon	2 900	1 900	5.5
Melon transplanté	3 300	2 200	4.5
Piment	2 700	1 800	7.0
Tomate	2 200	1 400	8.5
Zucchini	1 700	1 100	4.5
Zucchini transplanté	2 000	1 300	4.5
Cerise de terre	840	550	6.0
d) Légumes divers			
Maïs sucré	795	515	5.0
Haricot	875	570	11.0
Fève blanche	810	530	5.0
Soya	660	430	4.0
Pois	900	600	5.0
Gourganes	1 000	650	9.0

2. Taux de cotisation pour les anciens assurés:

Les taux de cotisation pourront varier suivant l'indice de perte et le nombre d'années d'expérience avec la Régie.

On multipliera dans ce cas les taux de cotisation définis au point 1. par les facteurs suivants:

Indice de perte	Années d'expérience				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
0,00 - 0,10	0.95 %	0.90 %	0.85 %	0.80 %	0.75 %
0.11 - 0.50	0.96	0.93	0.89	0.85	0.81
0.51 - 1.00	0.98	0.97	0.96	0.95	0.94
1.01 - 1.50	1.01	1.02	1.04	1.06	1.08
1.51 - 2.00	1.04	1.08	1.11	1.15	1.19
2.01 - 2.50	1.06	1.12	1.19	1.25	1.31
2.51 - 3.00	1.09	1.18	1.26	1.35	1.53
3.01 - 3.50	1.11	1.22	1.34	1.45	1.68
3.51 - 4.00	1.14	1.28	1.41	1.55	1.83
4.01 et plus	1.16	1.33	1.49	1.65	1.98

3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale et sont applicables à la valeur assurée.

Québec, le 14 décembre 1982.

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE.

Tabac à cigare et à pipe

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1983, le prix unitaire, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaire

a) Pour le tabac à cigare: 2,65 \$ le kilogramme

b) Pour le tabac à pipe: 3,14 \$ le kilogramme

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée

a) pour les nouveaux assurés: 3,90 %

b) pour les anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	3,73 %	3,57 %	3,40 %	3,25 %	3,09 %	2,90 %
0,11 - 0,25	3,77	3,63	3,50	3,36	3,22	3,09
0,26 - 0,50	3,83	3,76	3,70	3,62	3,56	3,50
0,51 - 0,75	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90
0,76 - 1,00	4,09	4,30	4,50	4,70	4,90	5,08
1,01 - 1,25	4,26	4,63	5,00	5,35	5,70	6,08
1,26 - 1,50	4,43	4,96	5,50	6,00	6,55	7,00
1,51 - 1,75	4,60	5,29	6,00	6,70	7,38	8,00
1,76 - 2,00	4,76	5,62	6,50	7,35	8,20	9,00
2,01 et plus	4,93	5,95	7,00	8,00	9,04	10,00

3. Taux d'escompte

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 15 décembre 1982.

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE.

Avis divers

Domaine Batchelder Inc.

Avis est, par les présentes, donné que « Club Batchelder Inc. », constituée en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., chap. C-23), a changé son nom en celui de « Domaine Batchelder Inc. »

Shawinigan, le 7 décembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE PINARD, notaire.

26471-0

Église baptiste de Montréal (1982) Inc.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 19 novembre 1982 constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses M. Yvon Geoffrion, ministre du Culte, 304, Marie-Victorin, Boucherville, M. Olivier Côté, ministre du Culte, 64, rue Tortellier, Sept-Îles, et

Ville de Montréal

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « Obligations 9¼ % à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1983, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1983 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis des numéros suivants:

2701	1 000 \$
2752	1 000 \$
2758	4 000 \$
2764	6 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1983:

545207	546176	546900	548557	549092	550283	553090	553484	555029	556652
545343	546192	547228	548770	549687	550509	553146	553493	555281	556671
545559	546260	547530	548836	549690	550639	553148	553500	555329	556695
545685	546280	547532	548864	549804	550652	553180	553522	555808	556696
545720	546283	547534	548872	549820	550682	553258	553687	555810	556706
545772	546289	547543	548904	549886	550702	553330	553690	555986	556752
545861	546303	547556	548916	549905	550715	553344	554530	556175	556754
545891	546447	547636	548919	550050	550811	553345	554535	556212	556763

M. Ghislain Bolduc, comptable, 149, rue Régneault, Sept-Îles.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 304, Marie-Victorin, Boucherville, district judiciaire de Boucherville.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD,

26392-0

1863-3743

Gymanik Inc.

Prenez avis que l'association portant le nom de Pincourt Gym Inc., constituée le 14 décembre 1979 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., chap. C-23), a changé son nom en celui de Gymanik Inc.

Terrasse-Vaudreuil, le 18 novembre 1982.

26479-0

La présidente,
VALERIE STRONG.

545964	546522	547765	548925	550062	550815	553360	554546	556286	556799
545970	546536	547784	548935	550137	550831	553365	554554	556289	556808
546029	546545	548324	549029	550174	550959	553391	554561	556499	556893
546032	546663	548376	549036	550178	551128	553437	554583	556510	—
546127	546713	548382	549043	550218	551912	553439	554989	556598	—
546129	546717	548550	549090	550219	552850	553448	555017	556606	—
546131	546748	548554	549091	550237	553089	553480	555028	556650	—

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de La Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, accompagnées de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mars 1983.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 mars 1983.

Montréal, le 2 décembre 1982.

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

26435-o

Paroisse St-Hyacinthe, de Despinassy

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Gérard Drainville, évêque d'Amos, par un décret daté du 10 novembre 1982, a supprimé la « Paroisse St-Hyacinthe, de Despinassy » et annexé son territoire à la « Paroisse St-Antoine-de-Padoue, de Rochebaucourt ».

L'évêque d'Amos,
GÉRARD DRAINVILLE.
1539-4612

26392-o

Les Pères Capucins de Québec

Prenez avis que « Les Pères Capucins de Québec », corporation constituée sous le régime de la Loi de la Législature de la province de Québec 6-7 Élisabeth II, 1957-1958, chapitre 169, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, et agissant aux présentes par son président, le Père François P. Carrière, ministre provincial de la province de l'Est du Canada, de l'assentiment du Conseil des Consultants,

Édicte par le présent règlement ce qui suit: Règlement no 37

Le nom de la corporation est changé de celui de « Les Pères Capucins de Québec » en celui de « La Corporation des Capucins ».

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Montréal, le 2 décembre 1982.

Le président,
FRANÇOIS P. CARRIÈRE.

26417-o

Canton de Rawdon

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 2 décembre 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 223 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Rawdon, le 7 décembre 1982.

26480-o

La secrétaire-trésorière,
GINETTE BERTRAND.

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure

Rue Marie-Reine — lots 1-43 et 1-65 du cadastre de la ville de Sherbrooke, quartier Est, municipalité de Sherbrooke, division d'enregistrement de Sherbrooke, suivant un plan et une description technique préparés par André Roy, a.-g., le 19 octobre 1982.

Rue McManamy — lots 7-151, 7-235 et 7-317 du cadastre de la ville de Sherbrooke, quartier Sud, municipalité de la ville de Sherbrooke, division d'enregistrement de Sherbrooke, suivant un plan et une description technique préparés par André Roy, a.-g., le 4 mars 1982.

Ruelle Saint-Thomas — lot 1444-66 du cadastre de la ville de Sherbrooke, quartier Sud, municipalité de la ville de Sherbrooke, division d'enregistrement de Sherbrooke, suivant un plan et une description technique préparés par André Roy, a.-g., le 19 octobre 1982.

Dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes

Art. 422 Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23, art. 8).

Attestations

Le plan et la description technique des rues pour lesquelles la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues au paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 8 janvier 1983.

26450-2-2-o

Le greffier,
ROBERT L. BÉLISLE.

Succession Jean-Paul Duval

Avis est, par les présentes, donné que madame Ginette Dostie, tutrice à l'enfant mineur de feu Jean-Paul Duval, en son vivant demeurant au 2978, rue Normand, en la ville de Fleurimont, province de Québec, et décédé à Sherbrooke le 17 septembre 1982, sans testament; dûment nommée à cette charge aux termes d'un jugement rendu le 1^{er} novembre 1982 par la Cour supérieure du district de Saint-François, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et au nom de l'enfant mineur, la succession dudit Jean-Paul Duval, aux termes d'un acte reçu devant Denis Paré, notaire, au 1505, rue King est, Fleurimont, le 29 novembre 1982, et enregistré à la division d'enregistrement de Sherbrooke le 30 novembre 1982, sous le numéro 291581.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Denis Paré, notaire, et peut être consulté à son bureau à l'adresse susdite.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Fleurimont, le 2 décembre 1982.

26394-o

Le procureur,
DENIS PARÉ, notaire.

Succession Lucienne Carrier

Avis est, par les présentes, donné que dame Cécile Hamel demeurant au 2632, boulevard Mercure, Saint-Nicéphore, légataire universelle résiduaire de dame Lucienne Carrier, en son vivant demeurant au 1045, rue Hamel, Drummondville-Nord, décédée le dix-septième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux, en laissant un dernier testament, non amendé, ni révoqué, intervenu devant Jean Shooner, notaire, le vingt-cinquième jour du mois de février mil neuf cent quatre-vingt-deux, sous le numéro 4270 de ses minutes, a accepté la succession de ladite Lucienne Carrier, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jean Shooner, notaire, exerçant au 315, rue Hériot, Drummondville, en date du vingt-quatrième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux, dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Drummond, Drummondville, le vingt-septième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux, sous le numéro 270259.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait le même jour devant le même notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois des présentes, la susnommée paiera les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, suivant la Loi.

Drummondville, le 13 décembre 1983.

26402-o

Le procureur,
JEAN SHOONER, notaire.

Succession Teresa Stokes Langford

Avis est, par les présentes, donné que Tammy Lorraine Langford, fille mineure de la défunte ci-après identifiée, demeurant au 48, Speid, Lennoxville, et représentée par Ronald C. Stokes, ès qualités de tuteur dûment nommé à l'enfant mineure, aux termes d'un jugement de tutelle et autorisation rendu par la Cour supérieure, district de Saint-François, devant Danièle Besner, protonotaire adjointe, en date du dix-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-deux (18 juin 1982), dans le dossier numéro 450-14-000165-827, est héritière de sa mère, dame Teresa Stokes Langford, en son vivant domiciliée au 48, Speid, Lennoxville (assurance sociale: 231-080-011) et qui est décédée en date du 15 novembre 1981 sans avoir laissé de testament. Que ladite Tammy Lorraine Langford, par l'entremise de son tuteur nommé, a accepté la succession de sa mère, dame Teresa Stokes Langford, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Claude D. Beauvage, notaire, en date du 16 août 1982, et dont copie a été

enregistrée au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, le 18 août 1982, sous le numéro 288914. Qu'un inventaire des biens de la défunte, dame Teresa Stokes-Langford, a été fait devant Luc Demers, notaire, le 16 décembre 1982, sous le numéro 1419 de ses minutes et peut être consulté à l'adresse suivante: 2727, rue King ouest, bureau 210, Sherbrooke, QC, J1L 1C2.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires, paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la Loi.

Sherbrooke, le 22 décembre 1982.

26441-o

Le procureur,
LUC DEMERS, notaire.

Tabernacle des Chrétiens du Dernier Âge

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 82 08 27, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses.

Nom et profession	Adresse
Ernst Duverger, mécanicien	5847, 2 ^e Avenue, Rosemont, Montréal
Lesly Adolphe, aide-fromager	2441, René-Gauthier, Varennes
Georges Fleurima, soudeur	10636, Lausanne, Montréal-Nord
Francis Jérôme, cuisinier	11428, Allard, Montréal-Nord

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à deux cent cinquante mille dollars (250 000.00 \$).

Le siège social de la corporation est au 2173, Sainte-Catherine est, Montréal, QC, H2K 2H9, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD,
26392-o
1860-7168

Université du Québec

Avis est, par la présente, donné que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a adopté les modifications suivantes à l'annexe 6-B — Régime de rentes — du Règlement général 6 — « Ressources humaines » et au Règlement général 7 — « Affaires

administratives et financières », lors de la 239^e réunion spéciale tenue à Montréal, le 15 décembre 1982.

Vu la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., chap. U-1);

Vu l'article 17 de ladite loi relatif à l'adoption par l'Assemblée des gouverneurs de règlements généraux applicables aux universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche;

Vu la Loi sur l'abolition de la retraite obligatoire (Loi 15);

Vu les règlements généraux adoptés par l'Assemblée des gouverneurs et publiés à la *Gazette officielle du Québec* en date du 29 mai 1982;

Vu l'avis de proposition daté du 6 décembre 1982, expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs, à l'effet de modifier les Règlements généraux 6 et 7 de l'Université du Québec et ce, conformément à l'article 12.2 des règlements généraux;

Sur la proposition de M. Pierre Cazalis, appuyée par M. Aurèle Beaulnes,

Il est ordonné et statué par les présentes modifications à l'annexe 6-B — Régime de rentes — du Règlement général 6 et au Règlement général 7, ce qui suit:

Règlement général 6 — Annexe 6-B **— Régime de rentes**

2. Définitions

- Ajouter à l'article 2.1:

« u) « Équivalence actuarielle »: un montant ou une prestation de valeur égale déterminé(e) selon des bases actuarielles et des méthodes de calcul approuvées par le Comité de retraite après avis de l'actuaire. »

3. Admissibilité

- Remplacer l'article 3.2 par le suivant:

« Un employé devient admissible dès son engagement par l'Université du Québec, un de ses établissements ou toute autre unité; cependant, est exclu du régime tout employé qui, au moment de son engagement, a atteint l'âge normal de la retraite. »

4. Participation

- Remplacer l'article 4.4 par le suivant:

« Un membre du régime ne peut mettre fin à sa participation au régime tant qu'il demeure au service de l'Université avant la date normale de retraite. La participation ne peut cesser que par suite d'une disposition spécifique du régime. »

- Ajouter les articles 4.5 et 4.6 suivants:

« 4.5 La participation au régime prend fin à la date normale de la retraite.

4.6 Nonobstant l'article précédent, un membre qui, le 30 novembre 1982, était âgé de plus de soixante-cinq (65) ans et participait au régime en vertu d'une autorisation de son employeur, doit continuer à participer au régime jusqu'à l'expiration du délai prévu par ladite autorisation à moins qu'il choisisse de prendre sa retraite. »

6. Retraite obligatoire

- Remplacer le titre de cet article par le suivant:

« 6. Date normale de la retraite »

- Remplacer les articles 6.1, 6.2 et 6.3 par les suivants:

« 6.1 La date normale de la retraite est le jour du soixante-cinquième (65^e) anniversaire du membre.

6.2 La rente annuelle, payable au membre qui quitte le service de l'Université après la date normale de la retraite, ne doit pas être inférieure à la rente normale qui lui était créditée à cette date, ajustée sur base d'équivalence actuarielle pour tenir compte de la période d'ajournement entre son soixante-cinquième (65^e) anniversaire et la date effective de sa retraite.

6.3 Un membre peut, s'il demeure au service de l'Université après son soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance, exiger par avis écrit le paiement partiel ou total de la rente définie au paragraphe 6.2 dans la mesure nécessaire pour compenser une réduction de salaire. Toutefois, un membre ne peut formuler une telle requête plus d'une fois par période de douze (12) mois. »

- Ajouter l'article 6.4 suivant:

« 6.4 Aux fins de l'article précédent, le salaire de référence au soixante-cinquième (65^e) anniversaire sera indexé selon l'indice des rentes défini à l'article 2.1r. »

7. Rente normale de retraite

- Remplacer les trois premiers paragraphes de l'article 7.1 par les suivants:

« La rente annuelle d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq (5) années les mieux rémunérées de sa participation au régime ou pour chacune des années de participation s'il en a moins de cinq (5).

Le montant de la rente est fixé à 2% de ce traitement moyen pour chacune des années de participation et il

n'est pas tenu compte de plus de trente-cinq (35) ans de participation.

À compter du mois où le membre retraité atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans, ou dès la date de sa retraite si celle-ci est postérieure à soixante-cinq (65) ans, le montant de la rente annuelle est réduit de 0,7 % du même traitement moyen pour chacune des années de participation au régime de rentes de l'Université du Québec postérieure au 1^{er} janvier 1966, mais antérieure à soixante-cinq (65) ans. »

• Ajouter à l'article 7.1 le cinquième paragraphe suivant:

« Nonobstant les dispositions du présent article, la rente annuelle payable à un membre à sa retraite ne doit pas être inférieure à la rente que lui procureraient ses propres contributions augmentées des intérêts crédités, cette rente étant déterminée sur base d'équivalence actuarielle. »

9. Retraite anticipée

• Ajouter l'article 9.2 suivant:

« 9.2 Un membre qui atteint l'âge de soixante (60) ans peut prendre sa retraite. Il reçoit alors la rente qui lui est créditée, ajustée sur une base d'équivalence actuarielle. »

12. Prestations au décès

• Aux articles 12.1, 12.2 et 12.3, remplacer l'expression « dix (10) ans de service » par « dix (10) ans de participation ».

13. Prestations à la cessation d'emploi

• À l'article 13.1 et au premier paragraphe de l'article 13.2, remplacer le terme « cinq (5) ans de service » par « cinq (5) ans de participation ».

• Remplacer le quatrième paragraphe de l'article 13.2 par le suivant:

« Si un membre qui compte plus de quarante-cinq (45) ans d'âge quitte le service de l'Université pour toute raison autre que la retraite après avoir complété une période continue de dix (10) ans de service ou de participation au régime, il reçoit une rente différée égale à la rente créditée à la date de son départ et payable à l'âge de soixante-cinq (65) ans, ou à l'âge de soixante (60) ans s'il est du sexe féminin et s'il participait au régime le 1^{er} juin 1975. »

• Décaler le cinquième paragraphe de l'article 13.2 et insérer le paragraphe 5 suivant:

« La rente différée payable en vertu du présent article peut être versée au membre qui atteint l'âge de soixante

(60) ans. Il reçoit alors la rente qui lui est créditée, ajustée sur une base d'équivalence actuarielle. »

• Modifier le dernier paragraphe de l'article 13.2, soit le sixième, pour qu'il se lise comme suit:

« La rente différée payable en vertu du présent article doit être au moins égale à la valeur de la rente que constitueraient les contributions versées par le membre. »

14. Absences temporaires et congés autorisés

• Remplacer les articles 14.1 et 14.3 par les suivants:

« 14.1 Dans le calcul de la durée de participation d'un membre, le temps pendant lequel sa participation a été interrompue n'est pas compté.

14.3 Il est ajouté à la durée de participation de tout employé du sexe féminin qui s'est absenté par cause de maternité après le 1^{er} juin 1975 un nombre égal au nombre de jours compris dans la période continue au cours de laquelle il s'est absenté pour chaque accouchement mais ne pouvait excéder cent vingt (120) afin de lui permettre de compléter toute année de participation qui serait autrement incomplète pour fin de pension en raison de cette absence; à compter du 21 novembre 1979, ce nombre de jours est porté à cent quarante (140); un tel employé doit, pour que le présent alinéa s'y applique, en faire la demande au Comité de retraite et lui fournir les renseignements qu'il requiert. »

18. Contributions additionnelles

• Décaler les articles 18.2, 18.3 et 18.4 pour ajouter l'article 18.2 suivant:

« 18.2 Les contributions additionnelles et les intérêts produits par ces contributions ne peuvent être remboursés au membre tant qu'il demeure un participant avant l'âge normal de la retraite. »

Appendice I

• Modifier l'appendice I de l'annexe 6-B — Régime de rentes — pour qu'il se lise comme suit:

« Sont désignés, selon l'article 2.1 c) de la présente annexe à titre « d'autres unités », la Télé-Université et le Centre d'études universitaires d'Abitibi — Témiscamingue (UQ), entités administratives de la corporation centrale, ainsi que les corporations suivantes: les Pres-ses de l'Université du Québec, l'Organisation Universitaire Interaméricaine et le Centre de fractionnement sanguin Armand-Frappier. »

Règlement général 7**7.6 États financiers**

• Modifier l'article 7.6 en décalant les paragraphes 1, 2 et 3, ceux-ci devenant respectivement 2, 3 et 4, et en insérant le paragraphe 1 suivant:

« Les états financiers de l'Université sont vérifiés par les vérificateurs que nomme l'Assemblée des gouverneurs au début de chaque année financière. »

7.7 Vérification

• Remplacer le troisième paragraphe de l'article 7.7 par les deux paragraphes suivants:

« Les états financiers consolidés de l'Université et de ses établissements sont vérifiés par les vérificateurs que nomme l'Assemblée des gouverneurs au début de chaque année financière.

Les états financiers consolidés ainsi vérifiés et adoptés par l'Assemblée des gouverneurs, de même que les états financiers de l'Université et de ses établissements, sont transmis au Ministre dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la fin de chaque exercice financier conformément à la Loi. »

Le secrétaire général,
JEAN-PIERRE FORTIN.

26470-o

**Caisses d'épargne et de crédit —
Loi sur les**

**Caisse d'économie Chaboillez et sa version
Chaboillez Credit Union**

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 26 octobre 1982 par la « CAISSE D'ÉCONOMIE CHABOILLEZ — CHABOILLEZ CREDIT UNION » changeant son groupe qui était « les employés:

- de la Commission d'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- du ministère des Approvisionnements et Services — Department of Supply and Services;
- d'Agriculture Canada;
- du ministère de la Consommation et des Corporations — Department of Consumer and Corporate Affairs;
- de Communications Canada;
- du ministère des Affaires indiennes et de Nord canadien — Department of Indian Affairs and Northern Development;

- de Statistique Canada;
- de La Brasserie O'Keefe Limitée — O'Keefe Brewing Company Limited; Les Brasseries Carling O'Keefe du Canada Limitée — Carling O'Keefe Breweries of Canada Limited;
- de l'Union des Facteurs de la région du Québec;
- des Chemins de Fer Nationaux du Canada dont le travail sera en relation avec le transport général des marchandises. »

en celui de « les employés et les retraités de la Brasserie O'Keefe Limitée ».

Québec, le 20 décembre 1982.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26451-o

Caisse d'économie Kebectel

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 28 mars 1981 par « Kebectel Credit Union » changeant son nom en celui de « CAISSE D'ÉCONOMIE KEBECTEL ».

Québec, le 20 décembre 1982.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26452-o

Caisse d'économie O'Keefe

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé le règlement adopté le 26 octobre 1982 par la « CAISSE D'ÉCOMOMIE CHABOILLEZ — CHABOILLEZ CREDIT UNION » changeant son nom en celui de « Caisse d'économie O'Keefe ».

Québec, le 20 décembre 1982.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26453-o

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Georges Henri Bégin

Par le certificat numéro 82-503 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Henri Gaudreault, né le 3 juillet 1942, en celui de Joseph Georges Henri Bégin.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Thérèse Nicole Dorion

Par le certificat numéro 82-508 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Nicole Thibodeau, née le 4 décembre 1963, en celui de Marie Thérèse Nicole Dorion.

Sainte-Foy, le 15 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Mina Éva Francine Frenette

Par le certificat numéro 82-498 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Mina Éva Frenette, née le 12 avril 1916, en celui de Marie Mina Éva Francine Frenette.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Émérentienne Mance Huet

Par le certificat numéro 82-499 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Émérentienne Huet, née le 16 juillet 1941, en celui de Marie Émérentienne Mance Huet.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Joseph Roland Robert Langevin

Par le certificat numéro 82-506 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roland Robert Poisson, né le 16 avril 1959, en celui de Joseph Roland Robert Langevin.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Dolorès Léonie Louise Lavoie

Par le certificat numéro 82-500 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Dolorès Léonie Lavoie, née le 16 décembre 1939, en celui de Marie Dolorès Léonie Louise Lavoie.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Noëlla Johanne Leblanc

Par le certificat numéro 82-501 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Noëlla Johanne Chassé, née le 29 février 1964, en celui de Marie Noëlla Johanne Leblanc.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Jeannette Liliane Jeanne Miltimore

Par le certificat numéro 82-502 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jeannette Liliane Jeanne Forgues, née le 14 juillet 1950, en celui de Jeannette Liliane Jeanne Miltimore.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Léonie Manon Miron

Par le certificat numéro 82-520 du 13 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de

nom de Marie Léonie Manon Poissant, née le 5 décembre 1960, en celui de Marie Léonie Manon Miron.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Joseph Gaétan Gérard Roy

Par le certificat numéro 82-505 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gaétan Gérard Mallette, né le 9 août 1962, en celui de Joseph Gaétan Gérard Roy.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Marie Bernadette Chantale Tremblay

Par le certificat numéro 82-504 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Bernadette Chantal Julien, née le 1^{er} janvier 1964, en celui de Marie Bernadette Chantale Tremblay.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Maria Adrienne Varnagy

Par le certificat numéro 82-507 du 9 décembre 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Adrien Rajcsanyi, née le 24 novembre 1928, en celui de Maria Adrienne Varnagy.

Sainte-Foy, le 15 décembre 1982.

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY.

26393-o

Demandes

Joseph Philibert Allard

Avis est, par la présente, donné que Joseph Philibert Allard, domicilié et résidant au 1081, rue Chabot, Saint-Stanislas, district de Roberval, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son prénom en celui de Joseph Philippe.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Dolbeau, le 22 novembre 1982.

Le procureur du requérant,
RAYMOND POISSON, *avocat.*

26348-1-2-o

Marie Albertine Ghyslaine Florence Cauchon

Avis est donné, par la présente, que Marie Albertine Ghyslaine Florence Cauchon, secrétaire, domiciliée au 335, Saint-Jacques, Donnacona, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Albertine Ghyslaine Florence Laverdière.

Québec, le 9 décembre 1982.

Les procureurs de la requérante,
LAPOINTE, LORD, BOUTIN &
LAROCHELLE.

26472-2-2-o

Marie Gendron

Prenez avis que Marie Gendron, agent de bureau, domiciliée et résidant au 837, rue Forget, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maryse Gendron.

Montréal, le 6 décembre 1982.

Les procureurs de la requérante,
ST-HILAIRE & LAUZÉ.

26418-2-2-o

Andrée Francine Langevin alias Andrée Labrie

Avis est donné, par les présentes, que Andrée Francine Langevin (connue sous le nom de Andrée Labrie), résidant et domiciliée au 1007, Leventoux à Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andrée Lise Levesque.

Baie-Comeau, le 1^{er} décembre 1982.

Le procureur de la requérante,
MICHÈLE LARUE, *avocat.*

26349-1-2-o

Maria Cécile Madeleine Odile Levesque

Avis est, par les présentes, donné que Maria Cécile Madeleine Odile Levesque, domiciliée et résidant au 280, rue Deschamps, appartement 10, Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Maria Célyne Madeleine Danielle Levesque, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Joliette, le 20 décembre 1982.

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, FARIBAUT,

26466-2-2-0 THIFFAULT, VARIN & BRIND'AMOUR.

Marie Desneiges Jeanne Marcoux

Avis est, par les présentes, donné que Marie Desneiges Jeanne Marcoux, domiciliée et résidant au 7570, place Martin, Charlesbourg, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Desneiges Jeanne Jeannette Marcoux.

Charlesbourg, le 20 décembre 1982.

La requérante,
26350-1-2-0 MARIE DESNEIGES JEANNE MARCOUX.

Rita Martella

Avis est donné que Rita Martella, ménagère, domiciliée au 1880 de la 50^e Avenue, quartier Pointe-aux-Trembles, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rita Martel.

Montréal, le 28 octobre 1982.

Le procureur de la requérante,
26481-2-2-0 LUC SAVARD, notaire.

Marie Audette Morais

Avis est donné que Marie Audette Morais, ménagère, domiciliée au 490, rue Notre-Dame à ville Le Gardeur, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Audette Claudia Morais.

Charlemagne, le 28 septembre 1982.

Le procureur de la requérante,
26360-1-2-0 CLAUDE DUCHARME, avocat.

Patrick Marc Negru

Prenez avis que Patrick Marc Negru, étudiant, résidant et domicilié au 5601, Canterbury en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Marc Tremblay.

Montréal, le 13 décembre 1982.

Les procureurs du requérant,
26454-2-2-0 MES RICHARD & TELLIER.

Joseph Napoléon Charles Paquin

Avis est donné, par les présentes, que Joseph Napoléon Charles Paquin, gentilhomme, résidant et domicilié au 75A, rue Saint-Denis à Charlemagne, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Napoléon Charles Paul Paquin.

Charlemagne, le 26 novembre 1982.

Les procureurs du requérant,
26415-2-2-0 DUPONT & LANGLOIS.

Marie Annie Thérèse Parent

Avis est donné, que Marie Annie Thérèse Parent, retraitée, domiciliée au 56, avenue Laurier, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Annie Thérèse Annette Parent.

Québec, le 9 décembre 1982.

Le procureur de la requérante,
26473-2-2-0 DANIELLE DROLET, notaire.

Joseph Réal Paul Pellerin

Avis est donné que Joseph Réal Paul Pellerin, domicilié et résidant au 597, 6^e Avenue, Grand-Mère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Réal Émile Paul Pellerin.

Grand-Mère, le 24 novembre 1982.

Pour le requérant,
26474-2-2-0 MME DENISE PELLERIN.

Daniel Pinel

Avis est donné que Daniel Pinel (connu sous le nom de Lafrance), résidant à C.P. 85, Saint-Marc-de-Latour, district de Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Daniel Lafrance.

Forestville, le 28 octobre 1982.

26387-1-2-o

Le procureur du requérant.
MARIO SAMSON.

Andrée Yalbmert

Prenez avis que Andrée Yalbmert, résidant au 203, Perrin, Saint-Raymond, Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andrée Leboeuf.

26475-2-2-o

Les procureurs de la requérante.
POULIN, VALIN & LEMAY.

Michael Zidulka

Avis est, par les présentes, donné que Michael Zidulka, gentilhomme, résidant et domicilié au 2355, rue Mantha, Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Gruber.

Montréal, le 20 décembre 1982.

26485-2-2-o

Les procureurs du requérant.
PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE
& LEITER.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-056054-823

CÂBLE LAURENTIDE LTÉE, demanderesse, contre
GILLES BOISSONNEAULT, défendeur.

Par ordre de la Cour

Le défendeur, Gilles Boissonneault, d'adresse inconnue, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de dix (10) jours, à compter de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119a C.P.C. a été laissée à son intention au bureau de la Direction générale des greffes, soit au 1, rue Notre-Dame est en la ville de Montréal.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, la demanderesse inscrira pour que la Cour puisse statuer sur la demande et prononcer un jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 20 décembre 1982.

26455-o

Le protonotaire adjoint,
FRANCINE HAMELIN.

Compagnies — Loi sur les**Demandes de dissolution****LES AMÉNAGEMENTS REVCON LIMITÉE
REVCON DEVELOPMENTS LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES AMÉNAGEMENTS REVCON LIMITÉE — REVCON DEVELOPMENTS LIMITED », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1982.

26423-o

Le secrétaire,
PETER GRATER.

**IMMEUBLES STEVE ARMSTRONG INC.
STEVE ARMSTRONG REALTIES
COMPANY INC.**

Avis est donné que la compagnie « IMMEUBLES STEVE ARMSTRONG INC. — STEVE ARMSTRONG REALTIES COMPANY INC. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1982.

26430-o

Les procureurs de la compagnie,
LIGHTSTONE & RIBACK.

ASSELIN, BARIL & MICHAUD INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSELIN, BARIL & MICHAUD INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 novembre 1982.

26395-o

Les procureurs de la compagnie,
PEPIN, LETOURNEAU & ASSOCIÉS.

ATELIER 4 (1974) INC.

Prenez avis que la compagnie « ATELIER 4 (1974) INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} janvier 1983.

26486-o

Les procureurs de la compagnie,
LEGALTY, LONGTIN.

**BALANCE EXACT (QUÉBEC) INC.
EXACT WEIGHT SCALE CO. (QUÉBEC) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BALANCE EXACT (QUÉBEC) INC. — EXACT WEIGHT SCALE CO. (QUÉBEC) INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 décembre 1982.

26424-o

Le secrétaire,
ROY W. LUTLEY.

BASIN REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BASIN REALTIES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1982.

26403-o

Le procureur de la compagnie,
MAURICE J. GARMAISE, notaire.

BIVEC INC.

Prenez avis que la compagnie « BIVEC INC. », constituée selon la Loi sur les compagnies dont le siège social est au 1230, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lemoyne, le 9 décembre 1982.

26476-o

Pour la compagnie,
BÉLEC, WILLIAMS,
comptables généraux licenciés.

BOUCHERVILLE DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que « BOUCHERVILLE DEVELOPMENTS LTD. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1982.

26456-o

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON GROSS PINSKY
DIZGUN ZELMAN.

C.A.T. INVESTMENT INC.

Avis est donné que la compagnie « C.A.T. INVESTMENT INC. », corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et son bureau principal en la ville de Saint-Lambert, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} octobre 1982.

26396-o

Les procureurs de la compagnie,
YANOFSKY BRULL.

CENTRE DE LA PEINTURE ST-GELAIS, INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE DE LA PEINTURE ST-GELAIS, INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 9 décembre 1982.

26442-o

Les procureurs de la compagnie,
TREMBLAY & TREMBLAY, avocats.

CHAMBERLAND & FRÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie « CHAMBERLAND & FRÈRE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 21 décembre 1982.

26404-o

La secrétaire,
CLAIRE CARON.

HENRI-PAUL CHEVALIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « HENRI-PAUL CHEVALIER INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Shawinigan, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 13 décembre 1982.

26425-o

La secrétaire,
MADELEINE MAURAS.

**CONSTRUCTION COMPER INC.
COMPER CONSTRUCTION INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CONSTRUCTION COMPER INC. — COMPER CONSTRUCTION INC. » corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON GROSS PINSKY
DIZGUN ZELMAN.

26426-o

CONSTRUCTION M.G. WRIGHT LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CONSTRUCTION M.G. WRIGHT LTÉE. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Dorval, district de Mont-

réal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1982.

26427-o

Le secrétaire,
KENNETH SINCLAIR.

DIRECT MAIL PHOTO SERVICE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « DIRECT MAIL PHOTO SERVICE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 décembre 1982.

26428-o

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PAUL DENIS.

JEAN DORÉ & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie « JEAN DORÉ & ASSOCIÉS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 8 décembre 1982.

26397-o

Pour la compagnie,
JEAN DORÉ.

C.M. DOXSEY LIMITED

Prenez avis que la compagnie « C.M. DOXSEY LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1982.

26436-o

Les procureurs de la compagnie,
STEWART, MCKENNA, GAUTHIER.

ÉBÉNISTERIE LE GARDEUR INC.

Prenez avis que la compagnie « ÉBÉNISTERIE LE GARDEUR INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 21 décembre 1982.

26487-o

La secrétaire,
GISELE BOUCHARD-LAMOTHE.

LES ENTREPRISES BABOU INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES BABOU INC. », corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 10 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
26482-o GAGNON, BAZINET & ASSOCIÉS, *avocats.*

LES ENTREPRISES REYNALD COMEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES REYNALD COMEAU INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lorraine, le 16 décembre 1982.

Le président,
26457-o REYNALD COMEAU.

FERME LES CÔTEAUX VERTS INC.

Prenez avis que la compagnie « FERME LES CÔTEAUX VERTS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Louise, le 15 décembre 1982.

Le requérant,
26437-o DENIS CHOUINARD.

GAUDREAU LUMBER LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « GAUDREAU LUMBER LIMITED », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Colomban, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
26429-o SPIEGEL & KRAVETZ.

**GESTIONS LI-RI-DA-JA INC.
LI-RI-DA-JA HOLDINGS INC.**

Avis est donné que la compagnie « GESTIONS LI-RI-DA-JA INC. — LI-RI-DA-JA HOLDINGS INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
26458-o KAUFMAN, RESPITZ.

HENBAR REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que « HENBAR REALTIES INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Westmont, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
26438-o DANIEL MORRIS, C.R.

HOPKINS INVESTMENTS CORPORATION

Prenez avis que la compagnie « HOPKINS INVESTMENTS CORPORATION » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, 2 décembre 1982.

Le procureur de la compagnie,
26405-o MAURICE J. GARMAISE, *notaire.*

**INVESTISSEMENTS SILVERDALE INC.
SILVERDALE INVESTMENTS INC.**

La compagnie « INVESTISSEMENTS SILVERDALE INC. — SILVERDALE INVESTMENTS INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, par lettres patentes émises le 26 janvier 1953, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,
26488-o GASCO, LINTEAU, GRIGNON
& BARRY, *avocats.*

**INTERCARDS PROPERTIES LIMITED
LES PROPRIÉTÉS INTERCARTES LIMITÉE**

Prenez avis que la compagnie « INTERCARDS PROPERTIES LIMITED — LES PROPRIÉTÉS INTERCARTES LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 décembre 1982.

26443-0 *Les procureurs de la compagnie,*
MARTINEAU WALKER.

INTERCONCEPT INC.

Prenez avis que la compagnie « INTERCONCEPT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} janvier 1983.

26489-0 *Les procureurs de la compagnie,*
LEGAULT, LONGTIN.

J.E.T. INVESTMENT INC.

Avis est donné que la compagnie « J.E.T. INVESTMENT INC. », corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et son bureau principal en la ville de Saint-Lambert, s'adressera au ministre des Institutions financières et Coopératives afin d'obtenir la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} octobre 1982.

26398-0 *Les procureurs de la compagnie,*
YANOFSKY BRULL.

JEAN PAUL LACHANCE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « JEAN PAUL LACHANCE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 16 décembre 1982.

26439-0 *Le président,*
JEAN PAUL LACHANCE.

J.E. LAQUERRE INC.

Prenez avis que la compagnie « J.E. LAQUERRE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 décembre 1982.

26459-0 *La présidente de la compagnie,*
FERNANDE LAQUERRE.

MAY REALTIES INC.

Avis est donné que « MAY REALTIES INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1982.

26460-0 *Le secrétaire,*
MAX MENSHER.

MUSIQUE JANELLE INC.

Prenez avis que la compagnie « MUSIQUE JANELLE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 15 décembre 1982.

26419-0 *Les procureurs de la compagnie,*
CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON
& DESROSIERS, *avocats.*

PAIN LÉO LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « PAIN LÉO LIMITÉE », ayant son siège social sis à Beauport, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 14 décembre 1982.

26421-0 *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL Y. GAUDREAU, *notaire.*

GUY PERREAULT CIE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « GUY PERREAULT CIE LTÉE » dont le siège social est situé au 5, rue Mailhot, Saint-Charles-Borromée, demandera au minis-

tre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 20 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,

26444-o RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS, *avocats.*

PIALBO INC.

Avis est donné que la compagnie « PIALBO INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,

26431-o RIVARD, HICKSON.

PLACEMENTS PHAREBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PLACEMENTS PHAREBEC INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,

26432-o DE GRANPRÉ, LEOLAS, DESCHÈNES,
GODIN, PAQUETTE, LASNIER & ALARY.

RAYMOMAR (1980) INC.

Prenez avis que la compagnie « RAYMOMAR (1980) INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 16 décembre 1982.

Le procureur de la compagnie,

26461-o MARCEL CREVIER, *avocat.*

ROSMAR CORPORATION (QUÉBEC) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que « ROSMAR CORPORATION (QUÉBEC) LTD. », compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant

son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 décembre 1982.

Le procureur de la compagnie,

26462-o GILLES DE BILLY, C.R.

LES SCIERIES LA TUQUE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES SCIERIES LA TUQUE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Longueuil, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,

26445-o SPIEGEL & KRAVETZ.

SOCIÉTÉ DE GESTION GISCAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SOCIÉTÉ DE GESTION GISCAR INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 décembre 1982.

Les procureurs de la compagnie,

26493-o VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PREAU INC.

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, « SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PREAU INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 octobre 1982.

Le président,

26490-o E. LEO KOLBER.

NAP ST-HILAIRE INC.

Prenez avis que la compagnie « NAP ST-HILAIRE INC. », ayant son siège social sis à Saint-Romuald-

d'Etchemin, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 14 décembre 1982.

26420-o *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL Y. GAUDREAU, notaire.

TRICOT D'OR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « TRICOT D'OR LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 décembre 1982.

26433-o *Le secrétaire,*
HORST SCHROEDER.

VITRERIE W. & M. INC.

Prenez avis que la compagnie « VITRERIE W. & M. INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1982.

26463-o *Le président,*
REXFORD WILKINSON.

Divers

Formulaire de demande de réservation de dénomination sociale pour l'application de la partie IA de la Loi sur les compagnies

Conformément à l'article 123.171 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il plaît au directeur chargé de l'application de la partie IA de cette loi de prescrire le formulaire suivant, lequel entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.



Gouvernement du Québec
Ministère des Institutions financières
et Coopératives
Direction des compagnies
800, Place d'Youville
Québec, P.Q.
G1R 4Y5

FORMULAIRE 3

DEMANDE DE RÉSERVATION DE DÉNOMINATION SOCIALE

- N.B. 1) Joindre un chèque visé ou un mandat poste de 15 \$ à l'ordre du ministre des Finances.
2) Tenir compte dans le choix de la dénomination sociale, des remarques dans la section - remarques - ci-dessous.
3) La demande est traitée selon l'ordre de préférence indiqué.

Réservé au ministère	
Date de réception	Encaissement
N° de dossier	N° de la demande

Nom et adresse du demandeur ou procureur	Activités projetées de la future compagnie
Si la dénomination sociale contient une combinaison artificielle, en indiquer l'étymologie.	
Noms demandés 1 ^{er} choix _____	
2 ^e choix _____	
3 ^e choix _____	
Cette réservation ne garantit pas la conformité de la dénomination sociale réservée avec la loi ou les règlements applicables, particulièrement en ce qui concerne le risque de confusion avec une autre raison sociale.	
	Signature du demandeur _____

Décision (Réservé au ministère)

LE 1^{er} 2^e 3^e choix est réservé pour une période de 90 jours à compter du _____

LE 1^{er} 2^e 3^e choix ne peut pas être réservé

Remarques ou motifs du refus (Réservé au ministère)

La dénomination sociale:

- 1 2 3 Doit être en langue française
- 1 2 3 Ne doit pas être trop générale
- 1 2 3 Doit comprendre une partie générique descriptive en langue française
- 1 2 3 Ne doit pas contenir une expression interdite
- 1 2 3 Ne doit pas induire en erreur
- 1 2 3 Ne doit pas prêter à confusion avec la raison sociale d'une entreprise ou laisser croire qu'elle y est reliée.

1 2 3 Autre: _____

Vous devez produire:

1 2 3 le consentement de _____

1 2 3 l'engagement de la compagnie _____

_____ à se dissoudre ou à changer sa dénomination sociale ou son nom d'emprunt.

du propriétaire de la raison sociale _____

_____ à abandonner ou changer sa raison sociale.

Explications ou autres remarques.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession André Hébert

Succession de Hébert, André, en son vivant du 3180, rue Glenn, Fabreville, Laval, décédé le 19 août 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

26422-o

Demande(s) à la Législature

Ville de Sillery

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sillery s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine ou à toute prochaine session, pour l'adoption d'une loi refondant et modifiant sa charte ainsi:

1. Au sujet de la Loi constituant en corporation la ville de Sillery, II Geo. VI, chapitre 90 des lois du Québec:

a) en refondant:

i) l'article I de ladite loi concernant le nom de ladite loi;

ii) l'article 2 de la même loi concernant le nom de la ville, tel que déjà amendé en vertu du Décret 1212-80 du 28 avril 1980;

iii) l'article 3 concernant le fait que la ville soit régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes sauf en tant qu'elles peuvent être incompatibles avec les dispositions de la charte;

iv) les articles 4, 5, 6, 7 et 8 est un nouveau texte assurant la continuité légale de la ville et des gestes posés par elle pour son existence;

v) l'article 10 concernant le territoire de la ville en tenant compte des territoires annexés par la ville;

b) en amendant l'article 13 concernant le nombre de quartier et l'attribution d'un numéro d'ordre à chacun

de ces quartiers de façon à ce que tout changement à ce sujet puisse, s'il y a lieu, se faire selon le processus légal établi par la Loi sur les cités et villes.

c) en abrogeant tous les autres articles non abrogés à ce jour par l'effet d'autres lois.

2. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery, 12 Geo. VI, chapitre 61 des lois du Québec en abrogeant tous les articles qu'elle contient non encore abrogés à ce jour par d'autre lois.

3. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery, 14 Geo. VI, chapitre 101 des lois du Québec de la façon suivante:

a) en refondant:

i) l'article I concernant certains pouvoirs d'expropriation particuliers concernant des lieux malsains, insalubres etc. et la revente de ces lieux moyennant destruction;

ii) l'article 8 concernant la taxe d'eau;

b) en refondant pour partie l'article 3, tel que déjà amendé par l'article 6, 7, 8 Éliz. II, chapitre 76 des lois du Québec concernant l'enlèvement de la neige dans la ville et le paiement des coûts et amendant ledit article, tel que déjà amendé, pour prévoir les modalités d'arrangements avec les corporations municipales voisines y compris la ville de Québec pour l'exécution de travaux de toute sorte y compris l'enlèvement de la neige ainsi que la répartition des coûts de tels travaux;

c) en abrogeant tous les autres articles de cette loi non encore abrogés à ce jour par d'autres lois.

4. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery, 14-15 Geo VI, chapitre 83 des lois du Québec de la façon suivante:

a) en amendant l'article 4 pour qu'il soit permis à la ville sans autre formalité que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de la Commission municipale d'emprunter annuellement 150 000,00 \$ pour travaux permanents urgents et dépenses urgentes au lieu de 50 000,00 \$;

b) en abrogeant tous les autres articles de ladite loi non encore abrogés à ce jour par d'autres lois.

5. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery, 15-16 Geo. VI, chapitre 80 des lois du Québec en abrogeant tous les articles qu'elle contient non encore abrogés à ce jour par d'autres lois.

6. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery 1-2 Eliz. II, chapitre 76 des lois du Québec de la façon suivante:

a) en refondant:

i) l'article 2 concernant la plage des Foulons;

ii) l'article 3 concernant les honoraires payables par le défendeur au procureur poursuivant dans toutes poursuites en recouvrement d'amendes en vertu de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes;

b) en amendant l'article 4 pour permettre à la ville de subventionner des organismes de loisirs, socio-culturels, de bienfaisance et autres.

c) en abrogeant tous les autres articles de ladite loi non encore abrogés à ce jour par d'autres lois.

7. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery, 2-3 Eliz. II, chapitre 81 des lois du Québec de la façon suivante:

a) en amendant l'article I concernant la composition du conseil municipal de façon à reconfirmer sa composition et s'en remettre au régime général de la Loi sur les cités et villes pour le reste;

b) en abrogeant tous les autres articles de ladite loi non encore abrogés à ce jour par d'autres lois.

8. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery 4-5 Eliz. II, chapitre 88 des lois du Québec de la façon suivante:

a) en amendant l'article 3 pour restreindre et redéfinir au moyen d'une nouvelle description les territoires de la ville strictement réservés aux fins de parcs et plages publics.

b) en abrogeant tous les autres articles non encore abrogés à ce jour par d'autres lois.

10. Au sujet de la Loi modifiant la charte de la ville de Sillery, chapitre 96 des lois du Québec de 1969, en refondant toutes ses dispositions.

11. En accordant à la ville de Sillery les pouvoirs suivants:

a) celui de réglementer pour accorder à certaines personnes le droit exclusif de stationner leur véhicule sur la chaussée de certaines rues et ce, aux conditions établis par règlement.

b) celui de s'approprier par voie d'expropriation des servitudes de nonaccès à des rues publiques dans certaines conditions;

c) celui d'ordonner en matière d'urbanisme certains transferts de densité.

Et pour toutes autres fins.

Québec, le 21 décembre 1982.

Les procureurs,

26494-2-4-0 MARQUIS, JESSOP, GAGNON & ASSOCIÉS.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Akber Industries Ltd.

Avis est donné que la corporation « Akber Industries Ltd. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 10 novembre 1971, avec siège social au 354, rue de l'Inspecteur, Montréal, a été dissoute le 14 décembre 1982, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,

HUBERT GAUDRY.

1215-5305

26392-0

Caisse d'économie des Travailleurs de Granby (Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Caisse d'économie des Travailleurs de Granby tenue à Granby le 14 septembre 1982, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Guy St-Laurent soit nommé liquidateur

Québec, le 20 décembre 1982.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*

JEAN-MARIE BOUCHARD.

26464-0

La Caisse d'Économie — Trio — Credit Union (Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de La Caisse d'Économie — Trio — Credit Union, tenue à Stanstead le 22 juin 1982, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse

soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Raymond Lamontagne soit nommé liquidateur

Québec, le 20 décembre 1982.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26465-o

Caisse Populaire de St-Guy

(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Caisse Populaire de St-Guy tenue à Saint-Guy, le 21 septembre 1982, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Fernand Turcotte soit nommé liquidateur.

Québec, le 20 décembre 1982.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26477-o

La Salle paroissiale de St-Patrice de Tingwick

(Loi sur les syndicats coopératifs)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat coopératif « La Salle paroissiale de St-Patrice de Tingwick », tenue le 10 novembre 1982, il a été résolu de liquider le syndicat et qu'il soit dissout, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les syndicats coopératifs et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Angelo Cantin, Gérald Pellerin et Lucien Cantin soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

26491-o

Ministères — Avis concernant les

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

L'Association de Secours Mutuels des Israélites de Bessarabie

Annulation de permis

Étant donné que L'Association de Secours Mutuels des Israélites de Bessarabie a, le 28 novembre 1982, adopté une résolution à l'effet de cesser ses opérations à 23 h 59 de la même journée et de procéder par la suite à la liquidation des affaires, avis est donné par les présentes que son permis d'assureur est devenu nul de plein droit à compter de 23 h 59 du 28 novembre 1982, conformément au paragraphe c) de l'article 365 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le surintendant des assurances,

26392-o

JACQUES M. ROY.

Massachusetts Indemnity and Life Insurance Company

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à « Massachusetts Indemnity and Life Insurance Company » pour la catégorie d'assurance contre la maladie ou les accidents. Il s'agit d'une corporation constituée en vertu des Lois du Massachusetts.

L'adresse du siège social de la requérante est au 225, Franklin Street, Boston, Massachusetts 02110, et celle de son bureau principal au Québec est au 360, rue Saint-Jacques, local 725, Montréal, QC.

Donné à Québec, le 21 décembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,

26392-o

JACQUES M. ROY.

Unionmutual Stock Life Insurance Co. of America

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que Unionmutual Stock Life Insurance Co. of America, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assu-

reur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents, limitées à l'assurance sur la vie des résidents canadiens participant aux polices d'assurance collectives émises aux États-Unis d'Amérique.

Le siège social de la compagnie est situé à Portland, Maine, et son principal bureau au Québec est situé au 800, carré Victoria, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Québec, le 16 décembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY

26392-o

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Gatineau:

Dans la municipalité de Wright, canton:
Région 07, district 78

Une section de l'ancienne route 11, de son intersection avec la route 105 en direction sud, vis-à-vis le lot 36 du rang C, sur une longueur approximative de 400 mètres.

Circonscription électorale de Lotbinière:

Dans la municipalité de Sainte-Emmélie, paroisse:
Région 3-2, district 28

Huit (8) sections de la route 226, vis-à-vis le lot P.-19, sur une longueur approximative de 69 mètres, vis-à-vis les lots P.-20, P.-21 et P.-22, sur une longueur approximative de 351 mètres, vis-à-vis les lots P.-22 et P.-23, sur une longueur approximative de 229 mètres, vis-à-vis les lots P.-24 et P.-27, sur une longueur approximative de 122 mètres, vis-à-vis les lots P.-29 et P.-32, sur une longueur approximative de 137 mètres, vis-à-vis le lot P.-34, sur une longueur approximative de 76 mètres, vis-à-vis les lots P.-37, P.-38 et P.-39, sur une longueur approximative de 244 mètres et vis-à-vis le lot P.-44, sur une longueur approximative de 152 mètres.

Une section de la route Saint-Michel, intersection avec la route 226, vis-à-vis le lot P.-34, sur une longueur approximative de 61 mètres.

Une section de la route du Portage, intersection avec la route 226, vis-à-vis le lot P.-47, sur une longueur approximative de 46 mètres.

Québec, le 1^{er} décembre 1982.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

26440-o

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à l'avenir, entretenu par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Gatineau:

Dans la municipalité de Low, canton:
Région 07, district 78

Une section de l'ancienne route 11 (chemin Brown) de son intersection avec la route 105 à son intersection avec la route 105, vis-à-vis les lots 35B et 36 du 11^e Rang et 35A, 35B et 36A du 12^e Rang, sur une longueur approximative de 869 mètres.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à partir du 1^{er} avril 1983, entretenu par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Gatineau:

Dans la municipalité de Wright, canton:
Région 07, district 78

Une section de l'ancienne route 11 (chemin Bertrand) de son intersection avec la route 105 en direction nord, vis-à-vis les lots 36, 37, 38, 39 et 40 du rang C, sur une longueur approximative de 550 mètres.

Québec, le 1^{er} décembre 1982.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

26440-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1^{er} avril 1983, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Portneuf:

Dans la municipalité de Portneuf, ville:
Région 3-1, district 29

La rue Notre-Dame et la rue de la Grève, à partir de la route 138 en direction nord jusqu'à la route Provencher, vis-à-vis les lots 33- 67- 65- 62- 61- 60- 33- 223- 88- 89- 90- 91- 92- 93- 94 et 97, sur une longueur approximative de 1 557 mètres.

Circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges:

Dans la municipalité d'Île-Cadieux, ville:
Région 6-3, district 65

L'avenue King-Édouard, des limites avec la municipalité de Vaudreuil sur le lac en direction est, incluant la partie du pont au-dessus de la rivière des Outaouais et située dans les limites de la municipalité, vis-à-vis les lots 1781, 1780, 1780-12, 1780-151 et 1780-231, sur une longueur approximative de 2 012 mètres.

Québec, le 1^{er} décembre 1982.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

26440-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges:

Dans la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, village:
Région 6-3, district 65

La rue les Rigolets, des limites de la municipalité de l'Île-Cadieux, en direction ouest, incluant la partie du pont enjambant la rivière Outaouais et située dans les limites de la municipalité, vis-à-vis les lots 1780, 1781 et 1781-60 à 1790, sur une longueur approximative de 1 460 mètres.

Québec, le 1^{er} décembre 1982.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

26440-o

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 2)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
LA MUTUELLE-VIE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC 1312-8756	MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC	56 12 19

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (article 2)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations, il a approuvé les règlements de changement de siège social suivants:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
SYNDICAT DU REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SES SYNDICATS AFFILIÉS 1859-3590	82 07 14	2517, boulevard Henri-Bourassa, Québec

26392-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Communauté urbaine de Montréal

Le ministre de l'Environnement donne avis qu'il a approuvé, en date du 26 juin 1981, conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 124 de la

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) tel qu'il existait alors, le Règlement numéro 44-1 modifiant le Règlement numéro 44 relatif à l'assainissement de l'air qui a été adopté le 15 avril 1981 par le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

26448-o

Le ministre de l'Environnement,
MARCEL LÉGER.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
<i>Région de Québec</i>		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2 ^e Avenue, Montréal, QC, H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal QC, H3G 1L5	70 12 01	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 01 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmount, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal, QC, H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Gouin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Archambault, Paul A., 2805, avenue Willowdale, Montréal, QC, H3T 1H6	71 05 01	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7R 4K3	82 11 18	82 12 02
Fontaine, André, 1800, Dessales, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, 5845, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E. 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, H3G 1L5	82 04 22	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baryl, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibar, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	

Professionnels non participants

Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
--	--

Dentistes

Région de Montréal

Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17
Fleury, Alain-Paul, 4475, de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3	78 05 20
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, HIT 2N2	80 10 15
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC	78 11 22
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31
Kleinman Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefebvre, Gérard, 402, Salaberry, Valleyfield, QC, J6T 2K3	82 10 01	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louitt, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal QC, H3C 3J7	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, Carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, avenue Lake, Dorval, QC, H9S 2J2	78 11 04	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Marvin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly) QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Québec</i>		
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn, QC, J9X 4N7	79 12 28	82 12 10
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5 ^e Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Tessier, Louis, 1120, av. Landry, app. 4, Sainte-Foy, QC, G1V 3R7	82 11 01	

Soumissions — Demandes de

Corporation municipale de Saint-Cyprien (Rivière-du-Loup)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Saint-Cyprien » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 285 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Cyprien datées du 28 février 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 28 août et 28 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 31 janvier 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 février 1983.

Tableau d'amortissement — 285 000 \$

Année	Capital
28 février 1984.....	16 000 \$
28 février 1985.....	18 000
28 février 1986.....	20 000
28 février 1987.....	23 000
28 février 1988.....	26 000
28 février 1988.....	182 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Cyprien ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Cyprien s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché

public canadien dans les soixante jours à compter du 28 février 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 161 — 285 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 31 janvier 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 31 janvier 1983 à 21 h, au bureau municipal, 162, rue Principale, Saint-Cyprien, comté de Rivière-du-Loup, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Saint-Cyprien, comté de Rivière-du-Loup, le 29 décembre 1982.

La secrétaire-trésorière,
CHRISTIANE MALENFANT.

Bureau municipal
162, rue Principale
Saint-Cyprien
comté de Rivière-du-Loup, QC, GOL 2P0
téléphone: 963-2730, code 418 26495-0

Ville de Trois-Rivières (Trois-Rivières)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Trois-Rivières » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 267 000 \$ d'obligations de la ville de Trois-Rivières datées du 28 février 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 28 août et 28 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 31 janvier 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 février 1983.

Tableau d'amortissement — 3 267 000 \$

Année	Capital
28 février 1984.....	84 000 \$
28 février 1985.....	100 000
28 février 1986.....	111 000
28 février 1987.....	128 000
28 février 1988.....	143 000
28 février 1988.....	2 701 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Trois-Rivières s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 février 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 453 — 1 045 000 \$; 465 — 68 000 \$ renouvellements d'emprunt; 770 — 128 000 \$ aménagement de parcs; 773 — 440 000 \$ égouts; 775 — 100 000 \$ achat camion-incendie; 776 — 115 000 \$ achat, installation feux circulation; 777(1981) — 262 000 \$ réparation toitures, etc; 779 — 115 000 \$ agrandissement de la bibliothèque; 789(789-A) — 175 000 \$ divers travaux municipaux; 790 — 325 000 \$ agrandissement de la bibliothèque; 792-82 — 63 000 \$ construction et achat de piscine; 793 — 63 000 \$ égouts; 795 — 310 000 \$ voirie, etc; 798 — 58 000 \$ divers travaux municipaux.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 31 janvier 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 31 janvier 1983 à

20 h 30, à l'hôtel de ville, 1325, place Hôtel-de-Ville, ville de Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, le 30 décembre 1982.

Le greffier,
JEAN LAMY.

Hôtel de ville
1325, place Hôtel-de-Ville
ville de Trois-Rivières
comté de Trois-Rivières, QC, G9A 5H3
téléphone: 374-3521, code 819 26496-0

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES APICULTEURS, RÉGION 06, RICHELIEU-YAMASKA

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 23 novembre 1981, il a autorisé le changement de nom de « ASSOCIATION DES APICULTEURS RÉGION NO 6, EST DE MONTRÉAL », dont la constitution a été autorisée le 31 août 1978, avec siège social situé à Saint-Hyacinthe, en celui de « ASSOCIATION DES APICULTEURS, RÉGION 06, RICHELIEU-YAMASKA », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1511-0331

26478-0

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU BOIS-OUVRÉ DE VICTORIAVILLE

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le gouvernement a, le 30 novembre 1982 autorisé le « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU BOIS OUVRÉ DE VICTORIAVILLE » à changer sa dénomination sociale en celle de « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU BOIS-OUVRÉ DE VICTORIAVILLE ».

Donné au bureau du ministre des Institutions financières et Coopératives, le 2 décembre 1982.

*Le ministre des Institutions
financières et Coopératives,*
JACQUES PARIZEAU
1318-9899

26497-0

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-18-000042-81

760-12-001672-78

760-99-000189-81

LE PERCEPTEUR POUR ET AU NOM DE CÉLINE BRASSARD, domiciliée et résidant au 247, Blue Haven, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, partie demanderesse, contre LOUIS CONSENTINO, domicilié et résidant au 161, chemin Saint-Henri, Sainte-Marthe, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Un certain emplacement étant un terrain vague, situé dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Marthe-de-Vaudreuil, et étant composé comme suit, savoir:

1. Une parcelle de terrain de forme irrégulière faisant partie du lot connu et désigné comme étant le lot quatre cent soixante-dix-neuf (ptie 479) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marthe-de-Vaudreuil, plus emplacement, décrite comme suit: bornée au nord-ouest par partie du lot 480 (parcelle ci-après décrite), au nord-est par partie du lot 479, au sud-est par partie du lot 479 (chemin privé) et au sud-ouest par une autre partie du lot 479. Le point de commencement peut être trouvé comme suit: partant de l'intersection de la ligne de division entre les lots 480 et 481 avec la limite nord-est, de l'emprise du chemin rang Saint-Henri, de là dans une direction nord-est, le long de la ligne de division entre les lots 480 et 481, une distance de mille six cent quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (1 698,8 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-est, faisant un angle de déflexion à droite de 90°06' avec la course précédente, une distance de cinq cent quatre-vingts pieds (580,0 pi) jusqu'au point de commencement. De là et successivement, dans une direction nord-est le long de la ligne de division entre les lots 479 et 480, une distance de deux cent cinq pieds et six dixièmes de pieds (205,6 pi) jusqu'à un point; dans une direction sud-est, faisant un angle de déflexion à droite de 90°08' avec la course

précédente, une distance de deux cent vingt-trois pieds et sept dixièmes de pied (223,7 pi) jusqu'à un point; dans une direction sud-ouest, faisant un angle à gauche de 45°55' avec la course précédente, une distance de cent vingt-deux pieds (122,0 pi) jusqu'à un point; continuant dans la même direction, faisant un angle à gauche de 192°45' avec la course précédente, une distance de cent trente-huit pieds et un dixième de pied (138,1 pi) jusqu'à un point; dans une direction nord-ouest, faisant un angle de déflexion à droite de 58°40' avec la course précédente, une distance de soixante-six pieds et six dixièmes de pied (66,6 pi) jusqu'au point de commencement; et contenant en superficie vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (27 984,0 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

2. Une parcelle de terrain de figure irrégulière faisant partie du lot connu et désigné comme étant le lot quatre cent quatre-vingt (ptie 480) audit cadastre de la paroisse de Sainte-Marthe-de Vaudreuil, plus amplement décrite comme suit: bornée au nord-ouest par partie du lot 481, au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 480 et au sud-est par partie du lot 479 (parcelle ci-haut décrite). Le point de commencement est situé dans la ligne de division entre les lots 480 et 481 à mille six cent quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (1 698,8 pi) au nord-est de l'intersection de ladite ligne de division entre les lots 480 et 481 avec la limite nord-est de l'emprise du chemin rang Saint-Henri. De là et successivement, dans une direction nord-est, le long de la ligne de division entre les lots 480 et 481, une distance de deux cent cinq pieds et six dixièmes de pied (205,6 pi) jusqu'à un point; dans une direction sud-est faisant un angle de déflexion de 90°06' avec la course précédente, une distance de cinq cent soixante-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (579,0 pi) jusqu'à un point; dans une direction sud-ouest, le long de la ligne de division entre les lots 479 et 480 une distance de deux cent cinq pieds et six dixièmes de pied (205,6 pi) jusqu'à un point; dans une direction nord-ouest, faisant un angle de déflexion à droite de 90°08' avec la course précédente, une distance de cinq cent quatre-vingts pieds (580,0 pi) jusqu'au point de commencement; et contenant en superficie cent dix neuf mille deux cent vingt pieds carrés (119 220,0 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus érigée et/ou en voie de construction. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, se rattachant audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 25 288,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le DEUXIÈME jour de MARS 1983 à DIX heures.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 24 novembre 1982. 26399-0

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000420-823
S. 460-18-000224-822

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corps légalement constitué, ayant un bureau et un siège social au 365, rue Sherbrooke, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **CABANE À SUCRE LA GRILLADE INC.**, corps légalement constitué, ayant un bureau à Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Shefford, mis en cause.

« A) Immeubles: une propriété sise et située en la paroisse de Saint-Alphonse-de-Granby, faisant partie des lots numéros deux cent cinquante-cinq, deux cent cinquante-six et deux cent cinquante-sept (pties 255, 256 et 257) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, plus amplement décrite et bornée comme suit:

1. Partie 257: une partie du lot deux cent cinquante-sept (ptie 257) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, mesurant neuf cent soixante pieds (960 pi, soit 292,61 m) et deux cent trente pieds et cinq dixièmes (230,5 pi, soit 70,26 m) vers l'ouest, cinq cent cinquante-quatre pieds et huit dixièmes (554,8 pi, soit 169,1 m) vers le nord, mille cent soixante-douze pieds et un dixième (1172,1 pi, soit 357,26 m) et trois cent cinquante et un pieds et deux dixièmes (351,2 pi, soit 107,04 m) vers le sud; contenant une superficie de sept cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq pieds carrés (726 845 pi², soit 67 526,08 m²); borné comme suit: vers le nord par le lot 255; vers l'est par le lot 253; vers le sud par le lot 258; vers l'ouest par le lot 257

(emprise de la voie d'accès à l'autoroute des Cantons-de-l'Est).

2. Partie 256: une partie du lot deux cent cinquante-six (ptie 256) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, mesurant neuf cent trente pieds et neuf dixièmes (930,9 pi, soit 283,74 m) vers le nord, six cent quatre-vingt-huit pieds et quatre dixièmes (688,4 pi, soit 91,5 m) et cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi, soit 59,44 m) vers l'est, huit cent quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes (882,6 pi, soit 269,02 m) vers le sud, mille cent quatre-vingts pieds et deux dixièmes (1 180,2 pi, soit 359,72 m) vers l'ouest; contenant une superficie d'un million soixante-seize mille quatre cent quarante pieds carrés (1 076 440 pi², soit 100 004,6 m²); bornée comme suit: vers le nord par une partie du lot 255; vers l'est par une partie du lot 256 (emprise de l'autoroute des Cantons-de-l'Est); vers le sud par le lot 258; vers l'ouest par le lot 259.

3. Partie 255: une partie du lot deux cent cinquante-cinq (ptie 255) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, mesurant quatre cent cinquante-huit pieds et vingt-cinq centièmes (458,25 pi, soit 139,67 m) vers l'ouest, neuf cent trente pieds et neuf dixièmes (930,9 pi, soit 283,74 m) vers le sud, cent treize pieds et un dixième (113,1 pi, soit 34,47 m) vers l'est, quatre cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes (467,5 pi, soit 142,49 m) et soixante-douze pieds et quarante-cinq centièmes (72,45 pi, soit 22,08 m) vers le nord-est, cinq cent vingt-cinq pieds et sept dixièmes (525,7 pi, soit 160,23 m) vers le nord; contenant une superficie de trois cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-trois pieds carrés (358.753 pi², soit 33 329,23 m²); bornée comme suit: vers le nord, le nord-est et l'est par une partie du lot 255; vers le sud par le lot 256; vers l'ouest par le lot 259. Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, sises dans la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse, QC.

Servitudes:

a) La partie du lot 257 est affectée d'un droit de passage en faveur d'Hydro-Québec, tel que relaté à l'acte enregistré sous le numéro 255134 à la division de Shefford, sous le numéro 190411 au même bureau d'enregistrement;

b) La partie du lot 257 ci-haut décrite est affectée d'une servitude d'accès restreint, telle que déposée sous le numéro 187529 au bureau d'enregistrement susdit (amendant le dépôt du plan 173417);

c) La partie des lots 255 et 256 ci-haut décrite est affectée d'une servitude de non-accès, telle que déposée sous le numéro 187259 au bureau d'enregistrement susdit (amendant le dépôt du plan 173417);

d) D'une servitude perpétuelle et gratuite d'aqueduc en faveur de la partie du lot 255 ci-haut décrite et contre une partie du lot 255 sis au nord du terrain ci-haut décrit, suivant l'enregistrement numéro 172470;

Il est à noter que cette propriété à l'intérieur de l'aire retenue pour fins de contrôle agricole, telle que décrétée par le Gouvernement du Québec, et en vigueur depuis le 9 novembre 1978.

B) Machinerie, outillage et équipement: un (1) camion de marque Chevrolet pick-up, année 1979, numéro de série CCS4491165327; un (1) camion de marque International, année 1968, série Co15547; un (1) tracteur de marque Caterpillar, année 1959, série 42A442; une (1) table à réchaud, série C1150; trois (3) stuck pot, série C 286; un (1) Miser, Hobart, série 1392773; une (1) machine à tartes, marque Peerless, série C-48K; un (1) poêle de marque Moffat, série EG 48-30B94244-m; une (1) laveuse de marque Hobart, série 99-101-737; deux (2) poêles de marque Garland usagés; deux (2) cafetières de marque Bardeau, série 26964B009; un (1) réchaud 8 x 30 usagé; un (1) réfrigérateur ouvert, série 7-100046-18; un (1) compresseur, série MN 170; une (1) machine à vapeur, série 032633; un (1) sipleur double, série 6 FRYCR; trois (3) chambres réfrigérées; un (1) réfrigérateur ouvert « bar »; mille (1 000) couverts de vaisselle; ameublement de bureau; une (1) bouilloire (cabana à sucre); une (1) hotte de bouilloire. »

Sous réserve du droit de rétention, prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 182 442,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 16 décembre 1982.

26416-0

Frontenac

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
Nos 500-05 013075-823 (Montréal)
235-18-013075-82-9-99
S. 41-82

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, ès qualités de fiduciaire aux termes d'un acte de fiducie signé par FERME DU LAC AYLMEY LTÉE, le 1^{er} juillet 1981, et enregistré aux divisions d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 106583 et de Thetford sous le numéro 98336, corps politique dûment constitué, ayant son siège social et son bureau au 1, place Ville-Marie dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre FERME DU LAC AYLMEY LTÉE, corporation dûment constituée, ayant un bureau au chemin Stratford à Disraeli, province de Québec, partie défenderesse, et LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau au 1, place Ville-Marie dans les ville et district de Montréal, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

A) Dans le Premier Rang nord-est, canton de Stratford: un immeuble faisant partie du Premier Rang nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford, comprenant les lots désignés par les lettres A,B,C,D,E, du Premier Rang nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford, comté de Wolfe, ledit immeuble étant plus amplement décrit comme suit:

1. Ce morceau de terre faisant partie du terrain communément appelé « Park Lot », maintenant connu comme faisant partie des lots décrits par les lettres A,B,C,D, Premier Rang nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford; borné au nord-est par le Deuxième Rang nord-est, depuis le lot treize (13) jusqu'au chemin public, au sud-ouest par une partie du lot E, au sud-est par le lot treize, Premier Rang nord-est (13, 1^{er} rg N.-E.) et au nord-ouest, partie par le chemin public à partir du Deuxième Rang (nord-est 2^e rg N.-E.) à aller jusqu'à la terre défrichée et en culture, c'est-à-dire à six pieds (6 pi) au sud-ouest d'un gros orme situé entre le chemin public et le lac Aylmer et partie par le lac sur une longueur d'environ quatre arpents (4 arp), c'est-à-dire à partir de six pieds (6 pi) de l'orme à aller au lot E du Premier Rang nord-est du canton de Stratford, comté de Wolfe, avec bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre connu et désigné sous la lettre E dans le Premier Rang nord-est aux plan et livre de renvoi

officiels du canton de Stratford (E, 1^{er} rg N.-E.), de figure irrégulière, borné au nord-est par lot D, au sud-est par le lot treize (13), au sud-ouest par le lot A, Premier Rang sud-ouest (A, 1^{er} rg S.-O.) chemin Mégantic et à l'ouest par le lac Aylmer contenant en superficie cent seize acres et vingt-cinq centièmes d'un acre (116,25 ac).

Sauf et à distraire desdits lots A, B, C, D, E:

a) Tout le terrain qui est baigné et qui pourra être baigné à l'avenir par les eaux du lac et ce sur toute l'étendue du terrain sus-décrit avoisinant le lac; cependant, cette réserve ne s'étend pas au nord-est du chemin public.

b) Tout le bois de commerce tant debout qu'à terre, moins le cèdre et le bois de chauffage non propre au commerce comme bois de sciage ou de pulpe, suivant réserve par John Champoux.

c) Les parties des lots D et E vendues par Elzéar Gagné à Georges French Jenkins par l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 42474 et plus amplement décrites comme suit: cette parcelle de terrain connue comme étant parties des lots désignés par lettres D et E, Premier Rang nord-est, canton de Stratford, mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) de la ligne de division des hautes eaux, entre les lots D et E, tournant vers le sud-ouest et au bout de ces quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi), tournant à angle droit vers le sud-est sur une distance de cent pieds (100 pi) et de là à angle droit vers le nord-est sur une distance de cent soixante-dix-huit pieds (178 pi), et de là à angle droit vers le nord-ouest sur une distance de cent dix pieds (110 pi), et de là à angle droit vers le sud-ouest sur une distance de quatre-vingt-onze pieds (91 pi) jusqu'à un point sur la ligne de division entre les lots D et E; ladite parcelle étant bornée comme suit: à l'ouest par le lac Aylmer, à l'est par le résidu du lot D, au nord par la partie du lot D vendu à MacLeod; sujet aux servitudes de cours d'eau établies par actes 12466, 15172, 17631.

d) La partie du lot D vendue par Elzéar Gagné à Roméo Gagné par acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 40490 et plus amplement décrite comme suit: la partie sud-ouest du lot D du Premier Rang nord-est (D, 1^{er} rg N.-E.) du canton de Stratford, mesurant un arpent (1 arp) de largeur par la profondeur qu'il y a depuis le chemin public jusqu'à la rivière numéro 3; bornée en front par le chemin public, d'un côté au sud-ouest par une partie du lot E, dudit Premier Rang nord-est, à un bant par la rivière numéro 3 et de l'autre côté au nord-est par le résidu dudit lot D.

e) La partie du lot E vendue par Elzéar Gagné à Roméo Gagné en vertu de l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 40490 et plus amplement décrite comme suit: la partie sud-est du lot E, Premier Rang nord-est (E, 1^{er} rg N.-E.) du canton de Stratford, de la profondeur qu'il y a depuis le chemin public entre le lot E et le lot treize (13) dudit Premier Rang (13, 1^{er} rg) jusqu'à la rivière numéro 3, par toute la largeur dudit lot, bornée en front au sud-est par le chemin public, d'un côté par le lot A Premier Rang sud-ouest (A, 1^{er} rg S.-O.), au nord-ouest par la rivière numéro 3 et d'autre côté par une partie du lot D.

f) Les parties vendues par Elzéar Gagné à William K. MacLeod par actes de vente enregistrés à la division d'enregistrement de Wolfe sous les numéros 42475 et 44317 et décrites comme suit:

i) Cette parcelle de terrain connue comme étant partie du lot D, Premier Rang nord-est, (D, 1^{er} rg N.-E.) sur le plan et livre de renvoi officiels du canton de Stratford; mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) en front, commençant à quatre-vingt-onze pieds (91 pi) au nord de la ligne de division des hautes eaux entre les lots D et E par cent dix pieds (110 pi) de profondeur du côté sud, cent soixante-cinq pieds (165 pi) à l'arrière et cent vingt pieds (120 pi) sur le côté nord; bornée en front par lac Aylmer, au sud par une parcelle de terrain vendue à Georges F. Jenkins, à l'arrière par un droit de passage et au nord par le résidu du lot D, Premier Rang nord-est (D, 1^{er} rg N.-E.), canton de Stratford; sujet aux servitudes de cours d'eau établies par les actes 12466, 15172.

ii) Cette parcelle de terrain connue comme étant partie du lot D, Premier Rang nord-est, (ptie D, 1^{er} rg N.-E.), canton de Stratford, mesurant deux cent soixante-huit pieds (268 pi) le long du lac Aylmer, cent vingt-quatre pieds (124 pi) sur le côté nord, deux cent soixante-trois pieds (263 pi) sur le côté est le long du droit de passage, cent vingt pieds (120 pi) vers le côté sud; bornée en front sur le côté ouest par lac Aylmer, sur le côté nord par une partie du lot D appartenant à Elzéar Gagné, à l'arrière sur le côté est par un droit de passage et sur le côté sud par une parcelle de terrain propriété de William K. MacLeod; sujet aux servitudes ou droits de cours d'eau 12446, 15172.

g) Les parties des lots A, B, C, D, E, Premier Rang nord-est, canton de Stratford, vendues au ministère de la voirie par actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Wolfe, sous les numéros 69081 et 58567 et décrites comme suit:

i) Acte 69081

Description (feuille 1)

Quatre lisières de terrain montrées par les lettres A-B-C-D-E-F-G-A, H-I-J-K-L-H, M-N-O-M et P-Q-R-S-P sur le plan ci-annexé en date du 19 septembre 1961, à prendre des lots A, rang 1 sud-ouest et E, rang 1 nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford, comté de Wolfe.

La Lisière A-B-C-D-E-F-G-A de figure irrégulière située à l'est de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre des lots E, rang 1 nord-est et A du rang 1 sud-ouest. Bornée à l'est par les lots E et A (William K. MacLeod), au sud-est par le lot 13 (Marie-Lourde Couture), à l'ouest par la route actuelle, mesurant: dans sa ligne est CD cinq cent vingt et quatre dixièmes (520,4) pieds, DE six cent vingt-sept et un dixième (627,1) pieds, EF cinq cent vingt-sept et six dixièmes (527,6) pieds, FG sept cent neuf et deux dixièmes (709,2) pieds, GA quatre cent quarante-cinq et neuf dixièmes (445,9) pieds dans sa ligne sud-est AB quarante (40) pieds.

La ligne C-D-E-F-G-A étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Le point D étant situé dans la ligne de division des rangs 1 sud-ouest et 1 nord-est. Contenant en superficie cent treize mille vingt-neuf (113 029) pieds carrés ou trois et soixante-dix millièmes (3,070) arpents carrés M.A.

2. Lisière H-I-J-K-L-H de figure irrégulière située à l'ouest de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre du lot E du rang 1 nord-est. Bornée à l'ouest par le lot E (William K. MacLeod), à l'est par la route actuelle, mesurant dans sa ligne ouest HI six cent quatre-vingt et trois dixièmes (680,3) pieds, IJ soixante-seize (76) pieds, dans sa ligne est JK deux cent trente-neuf (239) pieds, KL deux cent soixante-quatorze (274) pieds, LH deux cent quarante-deux (242) pieds.

La ligne H-I-J étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie vingt-quatre mille deux cent trente-neuf (24 239) pieds carrés ou six cent cinquante-huit millièmes (0,658) arpent carré M.A.

3. Lisière M-N-O-M de figure triangulaire située au nord-ouest de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre du lot E du rang 1 nord-est. Bornée au nord-ouest par le lot E (William K. MacLeod), au nord-est par le lot D, au sud-est par la route actuelle, mesurant dans sa ligne nord-ouest MN cinquante (50) pieds, dans sa ligne nord-est NO cinq (5) pieds.

La ligne MN étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route.

Contenant en superficie cent (100) pieds carrés ou trois millièmes (0,003) arpent carré M.A.

4. Lisière P-Q-R-S-P de figure irrégulière située au sud-est de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre du lot E du rang 1 nord-est. Bornée au sud-est par le lot 3 (William K. MacLeod), au nord-ouest par la route actuelle, au nord-est par le lot D (William K. MacLeod), mesurant dans sa ligne sud-est RS trois cent quatre-vingt-douze (392) pieds, SP quatre-vingt-seize (96) pieds, dans sa ligne nord-est QR trente-quatre (34) pieds.

La ligne R-S-P étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie quinze mille neuf cent quatre-vingt-huit (15 988) pieds carrés ou quatre cent trente-quatre millièmes (0,434) arpent carré M.A.

Ces quatre lisières de terrain donnent une superficie totale de cent cinquante-trois mille trois cent cinquante-six (153 356) pieds carrés ou quatre et cent soixante-cinq millièmes (4,165) arpents carrés M.A.

Description (feuille 2)

Quatre lisières de terrain montrées par les lettres A-B-C-D-E-A, F-G-H-I-F, J-K-L-M-N-O-J, P-Q-R-S-T-U-V-W-X-Y-Z-P sur le plan ci-annexé en date du 21 septembre 1961, à prendre des lots A-B-C-D du rang 1 nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford, comté de Wolfe.

1. Lisière A-B-C-D-E-A de figure irrégulière située à l'est de la route Disraeli-Stratford, à prendre des lots C et D du rang 1 nord-est. Bornée à l'est par les lots C et D (William K. MacLeod), au sud par le lot E à l'ouest par la route actuelle, mesurant dans sa ligne est CD trois cent soixante et un et six dixièmes (361,6) pieds, DE quatre cent cinquante-huit et huit dixièmes (458,8) pieds, EA deux cent vingt-huit et deux dixièmes (228,2) pieds, dans sa ligne sud AB trente-quatre (34) pieds.

La ligne A-E-D-C étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie trente mille cinq cent cinquante-deux (30 552) pieds carrés ou huit cent trente millièmes (0,830) arpent carré M.A.

2. Lisière F-G-H-I-F de figure irrégulière située à l'ouest de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre du lot D du rang 1 nord-est. Bornée au sud par le lot E (William K. MacLeod), à l'ouest par le lot D, à l'est par la route actuelle, mesurant dans sa ligne sud FG cinq (5) pieds, dans sa ligne ouest GH deux cent trois (203) pieds, HI soixante-dix-sept (77) pieds,

La ligne G-H-I étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie mille huit cent soixante-dix (1,870) pieds carrés ou cinquante et un millièmes (0,051) arpent carré M.A.

3. Lisière J-K-L-M-N-O-J de figure irrégulière située au sud-ouest de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre des lots B,C,D du rang 1 nord-est. Bornée au sud-ouest par les lots B,C,D (William K. MacLeod), au nord-ouest par le lot B (J.S. Bourque), au nord-est par la route actuelle, mesurant dans sa ligne sud-ouest JK cinquante-deux (52) pieds, KL mille vingt-six et deux dixièmes (1 026,2) pieds, LM cinq cent douze et un dixième (512,1) pieds, MN mille quatre cent huit (1 408) pieds, dans sa ligne nord-ouest NO seize (16) pieds.

La ligne J-K-L-M-N étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie soixante mille trois cent neuf (60 309) pieds carrés ou un et six cent trente-neuf millièmes (1,639) arpent carré M.A.

4. Lisière P-Q-R-S-T-U-V-W-X-Y-Z-P de figure irrégulière située au nord-est de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre des lots A,B,C du rang 1 nord-est. Bornée au nord-est par les lots A,B,C (William K. MacLeod), au sud-ouest par la route actuelle, au nord par le lot F (William K. MacLeod), mesurant: dans sa ligne nord QR trente (30) pieds, dans sa ligne nord-est RS cent dix-huit (118) pieds, ST trois cent douze (312) pieds, TU quatre cent dix-neuf et un dixième (419,1) pieds, UV sept cent soixante-deux (762) pieds, VW deux cent soixante-cinq (265) pieds, WX trois cent soixante-neuf (369) pieds XY mille huit cent cinquante (1,850) pieds, YZ cent soixante-trois et un dixième (163,1) pieds, ZP quatre cent trente-six et un dixième (436,1) pieds.

La ligne R-S-T-U-V-W-X-Y-Z-P étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. La ligne QR étant située dans la ligne séparative des rangs 1 nord-est et 11 nord-est. Contenant en superficie soixante-dix mille neuf cent soixante-onze (70 971) pieds carrés ou un et neuf cent vingt-huit millièmes (1,928) arpent carré M.A. Ces quatre lisières de terrain donnent une superficie totale de cent soixante et un mille huit cent trente-deux (161 832) pieds carrés ou quatre et trois cent quatre-vingt-dix-sept millièmes (4,397) arpents carrés M.A.

ii) Acte 58567:

1. Une première parcelle de terrain de forme irrégulière faisant partie du lot B dans le Premier Rang nord-est (ptie B, 1^{er} rg N.-E.), canton de Stratford; bornée au nord-est par le nouveau chemin, au sud-ouest par l'an-

ancien chemin de Disraeli, vers l'est et vers l'ouest par la propriété de William MacLeod, contenant en superficie 0,770 arpent carré; cette parcelle peut être plus amplement décrite comme suit: partant du point A à l'intersection de l'emprise est du nouveau chemin avec l'emprise est de l'ancien chemin, suivant une ligne irrégulière le long de l'emprise est de l'ancien chemin vers le nord-ouest jusqu'à un point B situé à cent quarante-sept pieds (147 pi) du point A, ci-dessus mentionné, puis de ce point B suivant une ligne irrégulière allant vers le nord sur une longueur de six cent quarante-trois pieds (643 pi) pour rejoindre le point I, intersection entre la ligne d'emprise ouest du nouveau chemin et la ligne de division entre les lots A et B; puis de ce point I, suivant cette ligne de division entre les lots A et B vers le sud-est sur une longueur de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) jusqu'à un point H, intersection de cette ligne de division avec l'emprise est du nouveau chemin, puis de ce point H suivant une ligne irrégulière le long de l'emprise « est » du nouveau chemin vers le sud sur une longueur de sept cent un pieds (701 pi) pour rejoindre le point A, point de départ.

2. Une deuxième parcelle de terrain de forme irrégulière faisant partie du lot A dans le Premier Rang nord-est (A, 1^{er} rg N.-E.), canton de Stratford; bornée vers le nord-est et le sud-ouest par le nouveau chemin de Disraeli, vers l'est par la propriété de William MacLeod, vers l'ouest partie par la propriété du vendeur et partie par l'ancien chemin de Disraeli, mesurant 0,811 arpent carré en superficie; cette parcelle peut être plus amplement décrite comme suit: partant du point I, intersection de la ligne de division entre les lots A et B et de la ligne d'emprise ouest du nouveau chemin, suivant une ligne droite vers le nord sur une longueur de cinq cent soixante-seize pieds (576 pi) jusqu'à un point E, suivant une ligne irrégulière vers le nord sur une distance de cent quarante-huit pieds (148 pi) jusqu'à un point F, intersection de cette ligne avec la ligne de division entre la propriété de J. B. Royer et celle du vendeur, puis de ce point F suivant la ligne de division ci-haut mentionnée vers le sud-est sur une distance de cinquante-quatre pieds (54 pi) jusqu'à un point G, intersection de cette ligne de division avec l'emprise est du nouveau chemin, puis de ce point G suivant une ligne droite vers le sud, sur une distance de sept cent quarante-neuf pieds (749 pi) jusqu'à un point H, intersection de cette ligne avec la ligne de division entre les lots A et B, puis de ce point H vers le nord-ouest suivant cette ligne de division sur une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) pour rejoindre le point I, point de départ; toutes les mesures sont anglaises.

h) Un morceau de terre d'environ six arpents (6 arp) en superficie vendu à Isaïe Therrien par acte de vente enregistré à la division d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 9805 et plus amplement décrit comme suit:

un lopin de terre faisant partie du lot A Premier Rang nord-est (A, 1^{er} rg N.-E.) du cadastre du canton de Stratford, de la contenance d'un arpent (1 arp) de front sur six arpents (6 arp) de profondeur; borné en front par le lac Aylmer, en arrière au bout de la profondeur d'un côté au lot F, Deuxième Rang nord-est (F, 2^e rg N.-E.) de l'autre côté, à un arpent (1 arp) de la ligne de division entré le terrain sus-vendu et celle du lot F Deuxième Rang nord-est (F; 2^e rg N.-E.) susmentionné, ledit lopin de terre formant en tout six arpents (6 arp) de terrain, sans bâtisse.

i) Les parties vendues à Dorimène Brien par acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe, sous le numéro 61273, et plus amplement décrites comme suit: un morceau de terre situé en la municipalité de Saint-Gabriel de Stratford connu comme faisant partie des lots B et C, Premier Rang (B et C, 1^{er} rg) du cadastre du canton de Stratford; de forme irrégulière, de la contenance qu'il peut y avoir dans les bornes suivantes: borné au nord-ouest par une ligne droite imaginaire qui serait la prolongation de la ligne de division entre la partie du lot B appartenant à Joseph Blais à la partie du même lot appartenant à Emmanuel Roberge et s'étendant de l'ancien chemin public jusqu'au nouveau chemin public traversant les lots susdits; borné au nord-est par le nouveau chemin public, au sud-est par une ligne droite imaginaire qui serait la prolongation de la ligne de division entre le terrain de dame Eugénie Dubuc, veuve d'Ernest Poirier, et celui de Dorimène Brien et s'étendant depuis l'ancien chemin public jusqu'au nouveau chemin public; et borné au sud-ouest par l'ancien chemin public.

j) Les droits vendus sur une partie du lot E par Elzéar Gagné à la Commission des eaux courantes de Québec, tel qu'il appert de l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 33957; ladite partie du lot E étant plus amplement décrite comme suit: un morceau de terre connu comme faisant partie du lot E, Premier Rang nord-est (E, 1^{er} rg N.-E.) du canton de Stratford; cedit morceau comprenant toute l'étendue dudit lot E baignée et inondée dans le passé et à l'avenir par les plus hautes eaux du lac Aylmer, telles que définies par le plan horizontal correspondant à la lecture 13' à l'échelle établie par la Commission des eaux courantes de Québec à son barrage à Saint-Gérard du lac Weedon.

k) Un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford, étant une partie de la subdivision un du lot E du Premier Rang nord-est (ptie E, 1^{er} rg N.-E.) du canton de Stratford, mesurant en son côté nord-ouest, cent quinze pieds et neuf pouces (115 pi 9 po), en son côté nord quarante et un pieds et cinq pouces (41 pi 5 po), en son côté est cent trente pieds (130 pi) et en son côté sud-ouest cent quatre vingt-six pieds (186 pi);

borné au nord-ouest et au nord par partie du lot E-2, Premier Rang nord-est, à l'est par l'ancien chemin et au sud-ouest par le lot A, Premier Rang sud-ouest.

l) Tous les droits sur les lisières suivantes:

i) un emplacement étant l'assiette de l'ancien chemin situé en la municipalité du canton de Stratford, mesurant en son côté nord trente-huit pieds et cinq pouces (38 pi 5 po), en son côté est cent quarante et un pieds (141 pi), en ses côtés sud six pieds et un pouce (6 pi 1 po) et trente-quatre pieds (34 pi) et en son côté ouest cent trente pieds (130 pi); borné au nord par le lot E-2, à l'est par partie du lot E-1 appartenant au ministère des Transports, au sud par le lot A, Premier Rang sud-ouest, à l'ouest par partie du lot E-1, Premier Rang nord-est.

ii) Un emplacement situé dans la même municipalité étant le résidu de la subdivision un du lot E du Premier Rang nord-est (ptie E-1, 1^{er} rg N.-E.), canton de Stratford; borné en son côté nord par le lot E-2, à l'est par le chemin public (ministère des Transports), au sud par le lot A, Premier Rang sud-ouest (A, 1^{er} rg S.-O.), à l'ouest par l'assiette du chemin ci-haut décrite. Sujet à une servitude en faveur de Shawinigan Water et Power Company tel qu'il appert de l'acte 52096 et sauf et à distraire les droits vendus par Elzéar Gagné à la Commission des eaux courantes de Québec, tel qu'il appert de l'acte 33957, auquel acte référence est ici faite à toutes fins que de droit, le tout avec bâtisses.

m) Un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot E (E-2) du Premier Rang nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford. Sujet ledit lot à une servitude en faveur de la Shawinigan Water et Power Company, tel qu'il appert d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe à Ham-Sud, sous le numéro 52096 et sauf et à distraire sur cedit lot les droits vendus par Elzéar Gagné à la Commission des eaux courantes de Québec, tel qu'il appert de l'acte reçu devant J. Armand Poitras, notaire, le deux septembre mil neuf cent vingt-sept, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe à Ham-Sud, sous le numéro 33957, auquel acte référence est ici faite à toutes fins que de droit. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit lot étant antérieurement connu et désigné comme un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford connu et désigné comme étant une partie du lot E (ptie E) du Premier Rang nord-est du cadastre officiel du canton de Stratford borné au nord par une partie du lot E, vers l'est par un chemin public (partie du lot E, ministère des Transports), vers le sud par une partie du lot E, vers le nord-ouest par le lac Aylmer, mesurant cent onze mètres (111,0 m) vers le

nord, cinquante-trois mètres et trente-cinq centièmes (53,35 m) le long d'un arc de cercle de sept cent huit mètres et soixante-six centièmes (708,66 m) de rayon vers l'est, vingt-cinq mètres et trente centièmes (35,30 m) et trente-cinq mètres et trente-trois centièmes (35,33 m) vers le sud, soixante-seize mètres et cinq dixièmes (76,5 m) vers le sud-ouest et quatorze mètres et six dixièmes (14,6 m) vers le sud-ouest; contenant une superficie de cinq mille trois cent quarante-quatre mètres carrés et trois dixièmes (5 344,3 m²).

n) Un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford, étant la subdivision trois du lot E (E-3) du Premier Rang nord-est du canton de Stratford; de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par un chemin public (ptie du lot E, ministère des Transports) vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par une partie du lot E; mesurant cinquante-cinq mètres et dix-sept centièmes (55,17 m) vers le nord-ouest, quarante-six mètres et deux centièmes (46,02 m) vers le sud-est, cinquante-deux mètres et quarante-trois centièmes (52,43 m) vers le nord-est, et le sud-ouest; contenant en superficie deux mille six cent quarante mètres carrés et huit dixièmes (2 640,8 m²). Sujet ledit lot à une servitude en faveur de Shawinigan Water et Power Company, tel qu'il appert de l'acte numéro 52096 et sauf et à distraire dudit lot les droits vendus par Elzéar Gagné à la Commission des eaux courantes de Québec, tel qu'il appert de l'acte reçu devant J. Armand Poitras, notaire, le 2 septembre 1927, enregistré sous le numéro 33957, auquel acte référence est ici faite à toutes fins que de droit, le tout avec bâtisses.

3. Un lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision cinq du lot B du Premier Rang nord-est (B-5, 1^{er} rg N.-E.) du canton de Stratford; de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, vers le nord-est et vers le sud-est par une partie du lot B et vers le sud-ouest par un chemin public (partie du lot B, appartenant au ministère des Transports), mesurant trente-six mètres et dix-huit centièmes (36,18 m) vers le nord-ouest, trente-sept mètres et quarante-neuf centièmes (37,49 m) vers le nord-est, trente-quatre mètres et quatorze centièmes (34,14 m) vers le sud-est et trente-six mètres vingt-sept centièmes (36,27 m) vers le sud-ouest, ayant une superficie de mille deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et quatre centièmes (1 295,04 m²).

4. Les lots quinze et seize (15 et 16), dans le Premier Rang nord-est (1^{er} rg N.-E.), au cadastre officiel du canton de Stratford, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Les lots de terre connus sous les numéros trente-huit et trente-neuf (38 et 39) du Premier Rang nord-est (1^{er} rg N.-E.) du canton de Stratford, circonstances et dépendances, avec et sujet à toutes les servitudes acti-

ves et passives pouvant les affecter, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

6. Les lots numéros quarante-deux et quarante-trois (42 et 43) du Premier Rang nord-est (1^{er} rg N.-E.), sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Stratford, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

B) Dans le Deuxième Rang nord-est, canton de Stratford:

1. Deux lots de terre situés dans la paroisse de Saint-Gabriel de Stratford, connus et décrits sous les numéros quatre et cinq (4 et 5) du Deuxième Rang nord-est (rg 2 N.-E.), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Stratford, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

2. Les lots primitifs numéros six et sept (6 et 7) du Deuxième Rang nord-est (2^e rg N.-E.), au cadastre officiel du canton de Stratford, correspondant aux lots six (6) et sept (7) du Deuxième Rang nord-est (2^e rg N.-E.), du cadastre officiel du canton de Stratford, circonstances et dépendances.

3. a) Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Gabriel de Stratford connu comme étant le lot numéro huit (8) du Deuxième Rang nord-est, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Stratford, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

b) Le lot connu sous le numéro neuf (9) du Deuxième Rang nord-est (2^e rg N.-E.) dudit cadastre officiel pour le canton de Stratford; sujet au droit en faveur de Thomas Lapointe de construire une dame au chaussée sur ledit lot sur la rivière numéro quatre de retenir l'eau, telle que créé dans l'acte de vente d'Arthème Gagné à Elzéar Gagné en date du 26 août 1907, devant J. Bourque, notaire, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Wolfe, sous le numéro 15172.

4. Les lots numéros trente-sept et trente-huit (37 et 38) du Deuxième Rang nord-est (2^e rg N.-E.), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Stratford, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Trois lots de terre connus sous les numéros trente-neuf, quarante et quarante et un (39, 40 et 41), du Deuxième Rang nord-est (2^e rg N.-E.) au cadastre officiel du canton de Stratford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes suivant les titres et notamment avec la servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Company pour une ligne de transmission électrique.

Sauf et à distraire desdits lots, les parties vendues à la Voirie pour l'élargissement de la route, ces parties étant décrites comme suit:

a) une partie de terrain située dans la municipalité du canton de Stratford connue et désignée comme étant une partie du lot quarante et un du Deuxième Rang nord-est (ptie 41, 2^e rg N.-E.) au cadastre officiel pour le canton de Stratford, indiquée par les lettres A-B-H-I-A sur le plan en date du 18 juillet 1951, et mesurant quatre cent quarante pieds (440 pi) dans sa ligne ouest, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne nord-ouest, cinq cent trente-six pieds (536 pi) dans sa ligne est et quatre-vingt pieds (80 pi) dans sa ligne sud-ouest et ayant une largeur moyenne de quarante pieds (40 pi); contenant en superficie dix-neuf mille cinq cent vingt pieds carrés (19 520 pi²) mesures anglaises, soit cinq cent trente millièmes d'arpent carré (0,530 arp²) ou quatre cent quarante-huit millièmes d'acre (0,448 ac); ladite partie de lot étant bornée comme suit: vers l'est et vers l'ouest par des parties du lot 41, étant la propriété de Paul Champoux, vers le nord-ouest par le lot 40, et vers le sud-ouest par l'ancien chemin.

b) Une partie dudit lot quarante (ptie 40) dans le Deuxième Rang nord-est, du même cadastre officiel, mesurant mille cent quatre-vingt-six pieds (1 186 pi) dans sa ligne ouest, quatre cent soixante-deux pieds (462 pi) dans sa ligne nord-ouest et mille cinq cent quatre-vingts pieds (1 580 pi) dans sa ligne est et ayant une largeur moyenne de quarante pieds (40 pi); contenant en superficie cinquante-cinq mille trois cent vingt pieds carrés (55 320 pi²), mesures anglaises, soit mille cinq cent trois arpents carrés (1 503 arp²) ou mille deux cent soixante-dix acres (1 270 ac), ladite partie étant bornée vers l'est et l'ouest par la partie du lot 40 restant la propriété de Paul Champoux, vers le nord-ouest par le lot trente-neuf (39) et vers le sud-est par le lot quarante et un (41).

c) Une partie dudit lot trente-neuf (ptie 39) dans le Deuxième Rang nord-est du même cadastre officiel, indiquée par les lettres C-D-J-E-F-G-C, mesurant mille quatre cent dix pieds (1 410 pi) dans sa ligne sud-ouest C-D, trente-neuf pieds et quatre dixièmes (39,4 pi) dans sa ligne nord-ouest D-J, vingt pieds (20 pi) dans sa ligne sud-ouest J-E, quatre pieds (4 pi) dans sa ligne nord-ouest E-F, mille vingt-huit pieds (1 028 pi) dans sa ligne nord-est F-G et quatre cent soixante-deux pieds (462 pi) dans sa ligne sud-est G-C et ayant une largeur moyenne de quarante pieds (40 pi); contenant en superficie quarante-huit mille quatre cent trente-quatre pieds carrés (48 434 pi²), mesures anglaises, soit mille trois cent seize arpents carrés (1 316 arp²) ou mille cent douze acres (1 112 ac), ladite partie étant bornée vers le sud-ouest le long de la ligne C-D, vers le nord-est le long de la ligne F-G par une partie du lot trente-neuf

(39) restant la propriété de Paul Champoux, vers le nord-ouest le long de la ligne D-J et le long de la ligne E-F, vers le sud-ouest le long de la ligne J-E par le chemin et vers le sud-est le long de la ligne G-C par le lot quarante (40).

6. a) La partie sud-est d'une bande de terrain connue comme étant une partie du Lot B (ptie B) du Deuxième Rang nord-est aux plan et livre de renvoi du canton de Stratford, mesurant deux acres en largeur, par la profondeur qu'il y a entre la grande route et le lot numéro quatre (4) du même rang et étant borné d'un côté vers le nord-est par le résidu d'un acre en largeur dudit lot appartenant à Jean Letarte ou représentants, au sud-est par le lot numéro quatre (4), au sud-ouest par lot numéro C dudit rang et au nord-ouest par la grande route; sujet à la servitude en faveur de Shawinigan Water et Power Company établie dans l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 67346.

b) La partie sud-est des lots connus et décrits sous les lettres C, D, E et F du Deuxième Rang nord-est, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Stratford, bornée d'un côté au nord-est par le lot B, au sud-est par le lot numéro quatre du Deuxième Rang nord-est, de l'autre côté au sud-ouest par le lot A, du Premier Rang nord-est, et au nord-ouest par la grande route traversant les lots C, D et E, avec la partie sud-est d'une partie du lot F, bornée au nord-ouest par la vieille route, traversant la partie du lot E entre la vieille route avec circonstances et dépendances, sujet à la servitude en faveur de Shawinigan Water et Power Company établie dans l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 66916; À déduire de ladite partie des lots B, C, D, E et F, les parties vendues au Département de la voirie par l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 66916 telles que décrites comme suit: une lisière de terrain de figure irrégulière située à l'est de la route 34, Disraeli-Stratford, connue et désignée comme faisant partie des lots B, C, D, E, F, Deuxième Rang nord-est au cadastre officiel du canton de Stratford, indiquée par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, A sur un plan et mesurant dans sa ligne nord-est A-B trente-six pieds (36 pi), dans sa ligne B-C quatre cent trente-deux et cinq dixièmes de pieds (432,5 pi), dans sa ligne C-D cinq cent deux et huit dixièmes (502,8) pieds, dans sa ligne D-E, deux cent quatre-vingt-trois et cinq dixièmes (283,5) pieds, dans sa ligne E-F, trois cent quatre-vingt-quatorze et six dixièmes (394,6) pieds, dans sa ligne F-G, trente et un (31) pieds, dans sa ligne G-H, mille quinze et quatre dixièmes (1 015,4) pieds, dans sa ligne H-I, soixante-dix-huit (78) pieds, dans sa ligne I-J, quatre cent soixante-quinze et huit dixièmes (475,8) pieds, dans sa ligne J-K, trois cent soixante-dix-huit (378) pieds, dans sa ligne K-L, trois cent cinquante-

trois et huit dixièmes (353,8) pieds, dans sa ligne L-M, cinq cent quatorze (514) pieds et dans sa ligne M-N trente (30) pieds, ladite lisière étant bornée à l'est par des parties des lots restant au vendeur, au sud par le lot A dudit cadastre appartenant au vendeur, à l'ouest par l'ancienne route, au nord-est par partie du lot B, Deuxième Rang nord-est dudit cadastre appartenant à Léopold Gagnon, ayant une superficie de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-six (98 466) pieds carrés ou deux mille six cent soixante-quinze (2 675) arpents carrés, mesures anglaises, la ligne B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M étant parallèle et distante de trente trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route, le point C étant situé dans la ligne de division entre les lots B et C, le point I étant situé dans la ligne de division des lots D et E, le point K étant situé dans la ligne de division des lots E et F.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Gaétan Lebrun, arpenteur-géomètre, le 23 mars 1960, sous le no 94 de ses registres, dossier 6864-59.

C) Dans le Premier Rang sud-ouest, canton de Stratford:

1. Les lots quinze et seize (15 et 16), dans le Premier Rang sud-ouest (rg I S.-O.), au cadastre officiel du canton de Stratford, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise à Saint-Gabriel de Stratford connue sous les numéros dix-sept et dix-huit (17 et 18) du Premier Rang sud-ouest (rg I S.-O.), au cadastre officiel du Canton de Stratford, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, avec et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes constituées sur ces terrains et notamment à la servitude de droit de grève et d'inondation suivant acte de vente par E. Bissonnette à Brompton Pulp & Paper Company Limited, en date du 23 août 1902 devant J.A. Bégin, notaire, dont copie a été enregistrée sous le numéro 10970 audit bureau d'enregistrement.

3. Toute cette partie du lot connu sous la lettre A (ptie A) du Premier Rang sud-ouest (rg I S.-O.), au cadastre officiel du canton de Stratford, située à l'est du chemin public qui traverse ledit lot, bornée à l'ouest par ledit chemin public, au nord-est par le lot lettre E du Premier Rang nord-est, et au sud-est par le lot treize du Premier Rang sud-ouest, de la contenance qu'il peut y avoir dans les bornes ci-dessus mentionnées. À distraire toutefois, les parties vendues à la voirie, tel qu'il appert de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 69081 et décrites comme suit: une lisière de terrain montrée par les lettres A-B-C-D-E-F-G-A sur le plan ci-annexé en date du 19 septembre 1961, à prendre des lots A, Premier Rang sud-ouest et E, Premier Rang nord-est, du cadastre officiel du canton de Stratford, comté de Wolfe.

Lisière A-B-C-D-E-F-G-A de figure irrégulière située à l'est de la route Disraeli-Stratford actuelle à prendre des lots E, Premier Rang nord-est et A du Premier Rang sud-ouest. Bornée à l'est par les lots E et A (William K. MacLeod), au sud-est par le lot 13 (Marie-Lourde Couture), à l'ouest par la route actuelle, mesurant dans sa ligne est CD cinq cent vingt et quatre dixièmes (520,4) pieds, DE six cent vingt-sept et un dixième (627,1) pieds, EF cinq cent vingt-sept et six dixièmes (527,6) pieds, FG sept cent neuf et deux dixièmes (709,2) pieds, GA quatre cent quarante-cinq et neuf dixièmes (445,9) pieds dans sa ligne sud-est AB quarante (40) pieds.

La ligne C-D-E-F-G-A étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Le point D étant situé dans la ligne de division des rangs I sud-ouest et I nord-est. Contenant en superficie cent treize mille vingt-neuf (113 029) pieds carrés ou trois et soixante-dix millièmes (3,070) arpents carrés, M.A.

D) Dans le Deuxième Rang sud-ouest, canton de Stratford:

1. Un immeuble situé à Saint-Gabriel de Stratford, dans le comté de Wolfe, connu et décrit sous les numéros treize et quatorze (13 et 14) dans le Deuxième Rang sud-ouest, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stratford, avec bâtisses dessus construites, lesdits lots treize et quatorze étant sujets aux servitudes d'inondation en faveur de la Commission des eaux courantes de Québec, selon la réserve stipulée dans l'acte de vente desdits lots daté du vingtième jour de septembre 1920.

a) À déduire dudit lot quatorze la partie vendue à J.E. Fontaine et autres, sujet à la servitude établie en faveur de Shawinigan Water & Power Company établie dans l'acte enregistré au bureau d'enregistrement, sous le numéro 69797;

b) À déduire aussi les parties vendues au Département de la voirie par l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 69081 et décrites comme suit: deux lisières de terrain montrées par les chiffres 1-2-3-4-5-6-7-1, 8-9-10-34-11-12-8 à prendre des lots 13, 14 du rang II sud-ouest du cadastre officiel du canton de Stratford, comté Wolfe.

1. Lisière 1-2-3-4-5-6-7-1 de figure irrégulière située au nord-est de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre des lots 13 et 14 du rang II sud-ouest. Bornée au nord-est par le lot 13 (Marie-Lourdes Couture), au sud-est par le lot 13 (William K. MacLeod), à l'est par le lot 14 (William K. MacLeod), au sud-ouest par la route actuelle, à l'ouest et au nord-ouest par les lots 13 et 14 (William K. MacLeod), mesurant dans sa ligne nord-est 1-2 soixante-sept (67) pieds, dans sa ligne sud-

est 2-3 sept cent quarante-cinq et quatre dixièmes (745,4) pieds, dans sa ligne est 3-4 deux cent dix-huit (218) pieds, 4-5 trente-deux (32) pieds, dans sa ligne ouest 6-7 cinquante-sept (57) pieds, dans sa ligne nord-ouest 7-1 huit cent soixante-six et sept dixièmes (866,7) pieds.

Les lignes 2-3-4-5 et 6-7-1 sont parallèles et distantes de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie soixante-trois mille quatre cent dix-huit (63 418) pieds carrés ou un et sept cent vingt-trois millièmes (1,723) arpent carré, M.A.

2. Lisière 8-9-10-34-11-12-8 de figure irrégulière située au sud-ouest de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre du lot 14 du Deuxième Rang sud-ouest. Bornée au nord-est par la route actuelle et le lot 14 (William K. MacLeod), au sud-est par le lot 14 (Ernest Fontaine), au sud-ouest par le lot 14 (William K. MacLeod), mesurant dans sa ligne nord-est 9-10 deux cent trente-quatre et cinq dixièmes (234,5) pieds, dans sa ligne sud-est 34-11 soixante-quatorze (74) pieds, dans sa ligne sud-ouest 11-12 quatre cent soixante neuf et deux dixièmes (469,2) pieds, 12-8 dix-sept (17) pieds.

Les lignes 9-10 et 11-12-8 sont parallèles et distantes de trente-trois pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie vingt-quatre mille quatre cent vingt-quatre (24 424) pieds carrés ou six cent soixante-quatre millièmes (0,664) arpent carré, M.A.

c) Moins et à distraire également les parties des lots 13 et 14 qui ont été vendues par acte enregistré sous le no 104627 et subdivisées étant décrites comme suit: deux emplacements situés en la municipalité du canton de Stratford connus et désignés comme étant les lots UN des lots originaires treize et quatorze (nos 13-1, 14-1) du Deuxième Rang sud-ouest du cadastre officiel du canton de Stratford.

Lesdits lots étant antérieurement connus et désignés comme étant:

i) Un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford connu et désigné comme étant une partie du lot treize, rang deux sud-ouest au cadastre officiel du canton de Stratford, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot A, rang Un sud-ouest, vers l'est et nord-est par le chemin public, vers le sud-est par le lot quatorze-un (no 14-1) vers l'ouest par le lac Aylmer, mesurant soixante et un mètres (61 m), vers le nord-ouest quatre-vingt-trois mètres et vingt centièmes (83,20 m) suivant la courbe irrégulière, vers l'est quatre-vingt-seize mètres (96 m) et vingt-sept mètres et treize centièmes (27,13 m) suivant la courbe irrégulière, vers le nord-est cent cinq mètres et deux centièmes

(105,2 m) vers le sud et deux cent vingt-trois mètres (223 m) le long de la ligne sinueuse vers l'ouest; contenant une superficie de douze mille six cent vingt mètres carrés (12 620 m²).

ii) Un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford, connu et désigné comme étant une partie du lot quatorze, rang Deux sud-ouest au cadastre officiel du canton de Stratford, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot treize-un (no 13-1), vers le sud (partie du lot 14) et vers le sud-ouest par le lac Aylmer mesurant cent cinq mètres et deux centièmes (105,2 m) vers le nord-ouest sept mètres et quatre-vingt-six centièmes (7,86 m) suivant la courbe irrégulière vers le nord, huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (8,77 m) suivant l'arc de cercle de trois cent un mètres et vingt-six centièmes (301,26 m), cent douze mètres et soixante-deux centièmes (112,62 m) vers l'est, soixante-trois mètres et quatre dixièmes (63,4 m) vers le sud et quatre-vingt-huit mètres (88 m) le long de la ligne sinueuse vers le sud-ouest; contenant une superficie de neuf mille sept cent quatre-vingt mètres carrés (9,780 m²).

2. Un immeuble situé à Saint-Gabriel de Stratford, connu et décrit sous les numéros quinze, seize et dix-sept (15, 16 et 17), dans le deuxième Rang sud-ouest, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stratford, avec toutes bâtisses dessus construites.

a) À déduire cette partie du lot quinze du Deuxième Rang sud-ouest, vendue à Rita Chartier et autres, par acte de vente daté le 25 octobre 1947, devant J. Armand Poitras, notaire, et enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 52197, mesurant six cent pieds le long de la route et étant toute cette partie dudit lot bornée comme suit: — Vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro quatorze du même rang, vers le nord-est par la route, vers le sud-est par un chemin privé menant de la route au lac et vers le sud-ouest par une partie dudit lot numéro quinze.

b) À déduire aussi les parties vendues au Département de la voirie par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 69081: deux lisières de terrain montrées par les chiffres 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-13 et 24-25-26-27-28-24 à prendre des lots 15, 16 et 17 du rang II sud-ouest, du cadastre officiel du canton de Stratford, comté de Wolfe.

Lisière 13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-13 de figure irrégulière située au nord-est de la route Disraeli-Stratford actuelle, à prendre des lots 15, 16, 17 du rang II sud-ouest. Bornée à l'est par le lot 15 (William K. MacLeod), au nord-est par les lots 16, 17 (William K. MacLeod), au sud-ouest par la route actuelle, à l'ouest par le lot 16-15 (William K. MacLeod), au nord-ouest par la route actuelle, mesurant: dans sa ligne est 14-15

trois cent quarante-trois (343) pieds, 15-16 trois cent quatre-vingt-deux (382) pieds, dans sa ligne nord-est 16-17 cent onze (111) pieds, 18-19 cent quinze (115) pieds, 19-20 deux cent soixante-cinq (265) pieds, dans sa ligne ouest 21-22 quatre-vingt-sept (87) pieds, 22-23 quatre cent vingt-six (426) pieds, 23-15 cinquante (50) pieds.

Les lignes 14-15-16-17-18-19-20 et 21-22-23-13 sont parallèles et distantes de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie soixante-deux mille trois cent trente-six (62 336) pieds carrés ou un et six cent quatre-vingt-quatorze (1.694) arpent carré, M.A.

Lisière 24-25-26-27-28-24 de figure irrégulière située au sud-ouest de la route Disraëli-Stratford actuelle, à prendre du lot 17 du rang II sud-ouest. Bornée au nord-ouest par le lot 16 (Donald St-Cyr *et al.*), au nord-est par la route actuelle, au sud-est par le lot 18 (Léopold Couture), au sud-ouest par le lot 17 (William K. MacLeod), mesurant dans sa ligne nord-ouest 24-25 vingt-deux (22) pieds, dans sa ligne sud-est 26-27 quarante-six (46) pieds, dans sa ligne sud-ouest 27-28 cinq cent quatre et un dixième (504,1) pieds, 28-24 cent dix-sept (117) pieds.

La ligne 27-28-24 étant parallèle et distante de trente-trois (33) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie dix-sept mille huit cent vingt-trois (17 823) pieds carrés ou quatre cent quatre-vingt-quatre millièmes (0,484) arpent carré, M.A. Ces quatre lisières de terrain donnent une superficie de cent soixante-huit mille un pieds carrés (168 001) ou quatre et cinq cent soixante-cinq millièmes (4,565) arpents carrés, M.A.

c) À déduire aussi desdits lots quinze et seize, une partie bornée vers le sud-est par le lot numéro dix-sept du même rang, vers le sud-ouest par le lac, vers le nord par le chemin privé divisant ladite partie de terrain du terrain de Rita Chartier et autres, et vers le nord-est par la route traversant lesdits lots quinze et seize du deuxième rang sud-ouest.

d) Sauf et à distraire la partie subdivisée et vendue par acte de vente enregistré sous le no 104777 et décrété comme suit: un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision du lot originaire dix-sept (no 17-1) rang Deux sud-ouest au cadastre officiel du canton de Stratford. Ledit lot étant antérieurement connu et désigné comme un emplacement situé en la municipalité du canton de Stratford connu et désigné comme étant une partie du lot dix-sept (ptie no 17) rang Deux sud-ouest au cadastre officiel du canton de Stratford; borné vers le nord-ouest et vers le sud-ouest par une partie du

lot dix-sept (ptie no 17); mesurant cinquante-deux mètres et soixante-treize centièmes (52,73 m) vers le nord-ouest, quarante-six mètres et soixante-trois centièmes (46,63 m) le long d'un arc de cercle de six cent quatre-vingt-huit mètres et cinquante-cinq centièmes (688,55 m) de rayon vers le nord-est, cinquante-cinq mètres et quarante-sept centièmes (55,47 m) vers le sud-est et quarante-huit mètres et seize centièmes (48,16 m) vers le sud-ouest. Ces mesures sont en mètres (SI).

E) Dans le rang 6, canton de Stratford:

1. Un lopin de terre connu comme faisant partie du lot numéro un-B (ptie 1-B) du Sixième Rang, au cadastre officiel du canton de Stratford.
2. Un lot de terre connu sous le numéro deux-A (2-A) du rang Six (rg 6) du cadastre officiel du canton de Stratford, en la municipalité du canton de Stratford.
3. Un lot de terre connu sous le numéro deux-B (2-B) du Sixième Rang, au cadastre officiel du canton de Stratford.
4. Le lot de terre connu sous le numéro trois-A (3-A) du Sixième Rang, du cadastre officiel du canton de Stratford.
5. Un lot de terre connu sous le numéro trois-B (3-B) du Sixième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Stratford.

F) Immeuble situé dans le rang 12, canton de Stratford:

1. Une terre connue comme faisant partie des lots numéros dix-sept et dix-huit (ptie 17 et 18) du rang Douze du cadastre du canton de Stratford, bornée et délimitée comme suit, savoir: d'un côté par le lot numéro seize du même rang, à un bout par le résidu desdits lots appartenant à la Société Coopérative Agricole de Disraëli (autrefois Raoul Toupin), soit à la clôture du chemin privé séparant le terrain de la compagnie de celui réservé par Raoul Toupin (maintenant propriété de la Société Coopérative Agricole de Disraëli), ledit chemin faisant partie du terrain présentement décrit, de l'autre côté par le lot numéro dix-neuf du même rang, et à l'autre bout à deux acres de la rivière Saint-François; sous réserve, sur la partie présentement décrite dudit lot dix-huit, d'un chemin de voiture en faveur des représentants de Cyrille Fontaine tel que mentionné dans un acte de vente en date du 22 avril 1909 passé devant J. Bourque, notaire, et enregistré à Ham-Sud sous le numéro 18189; avec droit de passage pour la compagnie sur la partie desdits lots dix-sept et dix-huit longeant la rivière pour aller à la première; lesdits lots dix-sept et dix-huit étant sujets à la servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Compa-

ny établie dans l'acte enregistré à Ham-Sud sous le numéro 52119; sujette également la terre présentement décrite au droit de passage à pieds, à cheval et en voiture, dans le chemin de voiture, tel qu'établi et/ou mentionné dans les actes enregistrés à Ham-Sud sous les numéros 18189 et 65976; sujets également lesdits lots à la servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Company établie dans l'acte enregistré à Ham-Sud sous le numéro 73002.

À distraire dudit lot numéro dix-sept (17) la lisière de terrain vendue par Adrien Cloutier au ministère de la Voirie par l'acte enregistré à Ham-Sud sous le numéro 83134 et décrite comme suit: une lisière de terrain de figure irrégulière montrée par les lettres A-B-C-A sur le plan du 16 août 1968, située au nord de la route actuelle à prendre d'une partie du lot 17 nord-sud du rang XII, canton de Stratford; ladite lisière de terrain étant bornée au nord par le lot 17 nord-sud appartenant à Adrien Cloutier, à l'est par le lot 17 nord-sud appartenant à Raoul Toupin et au sud la route actuelle; ladite lisière de terrain mesurant dans sa ligne nord vingt-deux pieds et cinq dixièmes (22,5 pi) de A à B, mesurant dans sa ligne est trois pieds et huit dixièmes (3,8 pi) de B à C, ayant une superficie de trente-cinq pieds (35,0 pi) ou un millième d'arpent (0,001 arp), mesures anglaises, et montrée sur le plan no 137.1-W en date du 16 août 1968 et préparé par Gaëtan Lebrun, a.-g.

Sous la réserve, établie dans l'acte de vente par Adrien Cloutier à la compagnie enregistrée à Ham-Sud sous le numéro 87405, en faveur dudit Adrien Cloutier et de son épouse du droit d'habiter sans frais leur vie durant la maison érigée sur le susdit lot numéro dix-sept et d'utiliser le garage double s'y trouvant et de réserver en faveur des mêmes personnes du terrain entourant ladite maison et mesurant un acre de superficie plus ou moins.

2. Une terre connue comme étant partie des lots numéros dix-neuf et vingt (pties 19 et 20) dans le Douzième Rang au cadastre officiel du canton de Stratford, bornée du côté sud-ouest par ledit lot numéro dix-huit du même rang, au bout nord-ouest par la subdivision numéro un dudit lot numéro dix-neuf et par la subdivision numéro un dudit lot numéro vingt, du côté nord-est par le lot vingt et un A et au sud-est par le résidu desdits lots dix-neuf et vingt appartenant à la Société Coopérative Agricole de Disraeli (autrefois Raoul Toupin), la ligne de division entre le terrain présentement décrit et celui d'Adrien Cloutier ou représentants étant une ligne imaginaire droite qui serait la continuation en ligne droite du chemin de voiture passant sur lesdits lots dix-sept et dix-huit et plus haut mentionné, et à l'endroit où les piquets ont été plantés par la compagnie et ledit Adrien Cloutier; avec droit de passage pour aller à la rivière sur la subdivision numéro un dudit lot numéro

vingt des susdits rang et cadastre, ce droit tel qu'établi dans l'acte de vente passé devant J. Bourque, notaire, le 4 avril 1901 et enregistré à la division d'enregistrement de Wolfe, sous le numéro 9622; avec également droit de passage pour la compagnie sur la subdivision numéro un dudit lot numéro dix-neuf desdits rang et cadastre pour aller à la rivière, le droit tel qu'établi dans l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 19013; ladite terre étant également sujette à la servitude créée en faveur de la Cie Électrique de St-Vital Ltée dans l'acte enregistré à Ham-Sud sous le numéro 27881.

3. Un morceau de terrain faisant partie du lot numéro seize (ptie 16) dans le rang Douze (rg 12) au cadastre officiel du canton de Stratford, de forme triangulaire et situé à l'ouest du chemin de Lambton, mesurant cent pieds (100 pi) le long de la ligne de division entre le lot seize et le lot dix-sept, rang Douze, canton de Stratford, cent pieds (100 pi) le long du chemin qui conduit à Lambton et quarante pieds (40 pi) dans sa ligne sud-ouest pour se terminer à zéro, le tout plus ou moins tel qu'actuellement clôturé et borné ledit terrain au nord par la ligne de division entre lesdits lots 16 et 17, à l'est par le chemin de Lambton, et au sud-ouest par le résidu dudit lot seize appartenant à Roméo Roy ou représentants.

Sujets, tous les lots du Douzième Rang ci-dessus décrits à la réserve du droit de la coupe de bois pour une période de quinze (15) ans établi dans ledit acte de vente par Adrien Cloutier à la compagnie enregistré à la division d'enregistrement de Wolfe sous le numéro 87405.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et tous les meubles qui y sont rattachés par destination, notamment: les biens meubles garnissant les maisons en location à des tierces personnes ainsi que les biens personnels de la famille McLeod garnissant les immeubles saisis ne font pas l'objet de la saisie.

Établé à Stratford rang des Érables—1 quatre roues et plate-forme, 1 établi, 1 diable, 1 palan, no de série 4161, 1 tracteur Ford 1100, no 126780, 1 compresseur 1 force, no U-56, 1 débroussailluse pour tracteur, no 29, 1 boîte électrique pour clôture, no 1514248, 1 bannau à avoine, 1 lot de harnais et attelages pour chevaux de travail, 1 bac en métal sur roues, 1 poêle à bois, 1 madrier 14 po × 2 po × 12 pi, 1 cheval canadien noir de travail. Hangar, face Gaston Breton—1 épandeur à fumier New Idea, 1 vieille voiture à neige, 2 tonnes à eau d'érable, 1 traîneau à chevaux, 1 lot de vieilles machinerie à moulin à scie, 1 lot d'enseignes, 1 lot de boîtes à fleurs, 1 ensemble de monnoirs, 1 traîneau rouge à chevaux, 1 lot de madriers, 1 meule manuelle, 1 ensemeur, 1 tarrière. Chalet de chasse—6

bancs en bois, 4 tables en bois pour extérieur. Cabane à sucre—1 réservoir fermé 6 pi × 6 pi × 12 pi pour eau d'érable, 1 lot d'environ 5 000 chaudières en plastique avec couvercles, 1 lot d'environ 100 grosses chaudières plastique noir, 2 dalles galvanisées, 1 lot d'environ 5 000 chalumeaux, 4 réservoirs à décanter le sirop environ 30 gallons, 1 bout de cheminée et chapeau, 1 lot de boîtes et pots pour sirop, environ 4 500 pièces pour chaudières, 1 lot de tubes en plastique noir, 7 boîtes de contenants de plastique pour le sirop, 1 poêle à bois, 1 table et 9 chaises, 1 banc, 1 lot de cruches à sirop environ 250, 1 balance manuelle Toledo mod. 3111, série 66538, 3 entonnoirs, 3 chaudrons aluminium, 1 lot de bouchons de liège, 1 lot de palettes à tire, 1 canneuse électrique pour sirop, 1 canneuse manuelle, 1 lot de moules à sucre en caoutchouc, 4 tiroirs aluminium carrés, 8 pannes aluminium, 1 canneuse manuelle Ganbri, 1 rouleau de broche acier galvanisé, vaisselle, 1 petit poêle General Electric, modèle 66D23, série 1840, 2 ronds, 1 lot de pièces et tuyauterie d'érablière, 1 laveuse à chaudière, 2 parties de panne 4 pi × 5 pi, 1 vilebrequin, 1 perceuse à essence LIL 36 Jonsered, 1 perceuse électrique Skil, 1 pompe à eau Southern Jet C5803, 9 paires de raquettes, 1 tonne à eau, 3 rouleaux de tube noir ¼ po et 1 ¼ po, 1 traineau à chevaux pour tonne, 2 réservoirs à eau chaude, 1 étau, 1 réservoir à l'huile environ 1 000 gallons, 1 moteur Briggs & Stratton pour pompe à vacuum, 1 baril pour vacuum, 1 rouleau de broche, 1 système complet de tubulure pour environ 5 000 entailles. Station de pompage—1 compresseur Century 1,5 force A11JLH, 1 réservoir à vacuum, 1 pompe DeLaval Jet C5610, 1 chaufferette électrique Canadian Armature Work no 68285. Dindonnerie chemin de Stratford—environ 100 trémis 2 gallons, environ 70 abreuvoirs 1 gallon, 1 remorque à moulée. Poulailier chez Bilodeau, 1 porte de clôture en aluminium, 1 ensemble de montants pour serre, 3 toits en contre-plaqué, 1 lot de pièces pour tuyauterie de fournaise à air chaud, 1 fournaise à l'huile Métro Heat, 1 réservoir 200 gallons, 1 lot de palette en bois, 1 lot de boîtes en bois pour serre, 1 réservoir à l'huile, 3 barrières à clôture, 2 toits de contre-plaqué, 1 tuyau 9 po en ABS environ 30 pi, 1 souffleur portatif moteur 10 forces, ventilateur de 36 po, no 1558473, série 5607, 13 panneaux en contre-plaqué, 1 abri à boîte de camion « pick up » en tuyau de fer et toile. Hangar—1 pompe portative Rain Master pour irrigation, série 187686, 1 épandeur à fumier International 580, 1 lot de feuilles de tôle, 1 botteleuse Internationale 440, série 0030077U003994, 1 faucheuse International, 1 attachement pour tracteur, 1 distributeur en métal rouge, 4 montants pour remorque à foin, 1 lot de tuyaux, 1 charrue modèle NR16-1 5 traits Forano. Dindonnerie—6 clôtures de barrières en broche, 131 trémis pour dindes cap. 200 lb, 1 lot de auges blanches en PVC, 4 trémis automatiques, 28 abreu-

voirs, 1 souffleur électrique Dyer Sifield 1807, 1 médicamenteur, 1 masse, 1 lot de pièces, 4 tubes pour éleveuses, 6 chaudières en plastique, 4 lignes de trémis automatiques, 28 abreuvoirs automatiques, 4 éleveuses au gaz propane, 120 trémis de 2 lb, 1 lot de pièces, 100 abreuvoirs 1 gallon, 1 chaufferette au gaz propane, 2 ébecqueuses Lyon A11498, 2 pelles, 2 fourches, 2 vis à grain électrique dans les dindonneries fermées. Abattoir—2 bassins acier galvanisé 2½ × 4 pi, 1 évier acier inoxydable Ledesco, 10 bassins en plastique, 50 pi boyau ½ po, 1 ventilateur électrique no 1711, 1 poubelle en métal, 1 distributeur à papier à main, 1 chauffe eau GSW 60 gallons, 1 armoire en métal 6 tablettes, 11 chapeaux en fibre blanc, 4 entonnoirs d'abattage en acier inoxydable, 1 chaudière en acier inoxydable, 1 élément immersible électrique, 1 fixture électrique au plafond modèle commercial, 1 évier en acier Ledesco, 1 poubelle de métal, 1 distributeur à papier, 1 banc en métal, 1 pelle, 1 cuve, 1 table en acier inoxydable pour gésier, 1 ventilateur électrique, série 74101, 1 couteau pour pattes HydraHone et boyau, 1 syphon à viscères, 40 crochets pour abattage, 24 poubelles en plastique, 1 table en acier inoxydable, 1 ventilateur électrique Chromalox, 1 chaudière en acier inoxydable, 1 support en tube de fer, 3 convoyeurs aluminium par gravité, 1 convoyeur électrique Rol Master, série 553. Abattoir—5 ventilateurs électriques, 4 ventilateurs encastrés dans le mur, 3 chevalets en fer, 5 habits de caoutchouc, 1 bureau, 2 chaises, 1 patère en métal, 1 poubelle, 1 distributeur à savon, 1 distributeur à papier, 1 miroir, 1 dessus de table pour éviscération, 11 pièces « scrap » pour compresseurs et réfrigération, 100 environ piquets en bois, 1 ventilateur électrique Chromalox, 1 moteur électrique Leroy, série E940361, 1 moteur électrique Leeson, modèle M6C17, 1 chaufferette électrique BVH203C1, 1 moteur électrique Brook 5 forces, série X616959, 1 réservoir Médalist GSW, 1 pompe à eau, 1 extincteur, 1 ventilateur pour refroidir 4 pi × 2 pi. Laiterie—1 réfrigérateur ventilateur Keeprite, 1 escabeau aluminium, 1 tuyau en caoutchouc, 1 ventilateur électrique au plafond, 1 comptoir en U, 2 bancs en bois, 1 chaise à dactylo en bois, 1 fluorescent 2 globes de 2 pi, 6 receptacles de pot à fleur en forme de brouette, 1 comptoir à étagères, 4 chaises, 1 chaise de parterre, 3 jardinières en bois, 2 boîtes de 36 cruches à sirop, 2 boîtes de 32 cruches à sirop, lot de produits chimiques pesticides et insecticides, 3 boîtes 20kl Athozine 80, 1 sac de Simazine 80, 5 sacs de Diazinon 50W, 1 boîte de Benlat, 6 boîtes de Guthion, 4 sacs de Thiodan, 3 sacs engrais à parterre, 2 boîtes de Kelthan, 2 sacs de Captan, 11 sacs de 20-20-20, 1 table et base, 1 bureau, 1 lot de 10 manches de pelle, 3 pompes insecticide, 1 Marschall Métylène Blue Test, 1 lot de 30 environ de cruches à sirop, 1 ventilateur mural General Electric. Laiterie—1 génératrice Onan, série D783337465, 1 canon Tecnomia (arroseuse) type 4356 no 1962, 3 étagères

en bois, 2 ventilateurs électriques, 1 ventilateur électrique brisé de plafond, 1 Précision Thelco, 15 boîtes électriques, 1 moteur à pompe à eau, 1 extincteur 2½ gallons, 1 réservoir à eau Glass Lined PCD 30 électriques, 2 rouleaux en plastique pour serre, 1 réservoir d'eau 92 gallons, 1 pompe à pression manuelle, 150 pieds boyau de ABS 1½, 1 Jerry Tank, 1 ventilateur électrique brisé, 1 chauffe-électrique calorifère, 8 boîtes électriques, 1 lot de bois, 6 contenants de Modern Grass Killer, 4 paquets de bardeaux d'amiante, 2 toises de papier à couverture, 1 rouleau de fil électrique, 1 scie circulaire de 10 pi Joseph Poitras avec table en fonte de 20 po × 29 po sur bâti en fonte entraîné à double courroie en V moteur 1,5 CV lame réglable hauteur seulement, 1 scie à bras radial de 10 po, modèle no 770 de luxe, montée en usine sur table en bois, 1 raboteuse à bois Joseph Poitras, modèle 4600B cap., 1 pi de largeur × 7 po de hauteur avec moteur 2CV, 1 varlope Joseph Poitras, modèle 6000 avec établi 10 po × 60 po de longueur, no de série C598759 et moteur 1 CV, 2 établis en acier inoxydable, 2 compresseurs d'air 25 CV, 1 assommoire Cervin Electric MFG. CO. modèle G, avec guillotine no de série 6061, 1 balance établi avec cadran Tolédo, modèle 2071, no de série T 2407, 1 établi en acier inoxydable, 1 convoyeur à chaîne motorisé, lot 80 pi lin., 1 convoyeur à chaîne manuel lot 42 pi lin., 1 établi en acier inoxydable, 1 machine à emballer Cryovac avec couteau automatique, 1 trieuse de volaille avec cylindre en acier inoxydable de 3 pi de diamètre par 2 pi de profondeur, 1 table d'emballage, 1 chariot à déchets d'abattage, 1 échaudoir 26 po × 51 po × 34 po de hauteur avec serpentin à vapeur et dispositif d'immersion motorisé, 1 cuve d'emballage sous vide Cryovac, modèle STK, no de série 2119, 25 po de diamètre × 26 po de hauteur, 1 nettoyeur de gésiers, 1 cuve d'éviscération, 1 cuve de saignée, 1 transporteur à rouleaux par gravité en aluminium, lot 10 pi lin., 2 pompes de circulation et de pulvérisation Gordon Johnson, no de série KQ 430 et KQ 512, 2 tables d'égouttage GS à bâti en acier et dessus en acier inoxydable 31 po × 63 po, 8 cuves de refroidissement en fibre de verre 4 pi × 3,5 pi × 26 po de profondeur, 1 appareil de congélation 3 pi × 12 po × 20 po de hauteur 1 éventail, 3 appareils de congélation 5 pi × 12 po × 30 po de hauteur 2 éventails, 3 appareils de congélation 8 pi × 12 po × 30 po de hauteur, 3 éventails, 1 chauffe-eau Cascade 60, 2 nourrisseurs automatiques Jamesway, 144 abreuvoirs cont. 1 gallon, 72 nourrisseurs de 4 pi pour poussins, 1 pulvérisateur à disques Forano avec 48 disques, 1 chasse-neige McKee modèle Bervac BV765, série 771187, actionné par prise de force de tracteur, 1 godet International Harvester pour chargeur 200, 1 accessoire d'épandage de semence et d'engrais Lily, 1 tarière Danuser de 12 po, 2 silos de 12 tonnes

Rosco en acier ondulé, 9 pi de diamètre × 8 pi de hauteur, côté droit et s'amincissant de 64 po à 12 po de diamètre, 1 transplantoir à 2 rangs Holland, série 223189, 4 opérateurs, 1 transplantoir à rang unique Holland, série 223195, 2 opérateurs, 1 motoculteur Forano Howard, 9 pi de longueur, acheté d'occasion, 1 épandeur d'herbicide à basse pression de Kilbery Industries, série 18166, avec réservoir en aluminium de 30 po de diamètre × 43 po de longueur, 1 burette de graissage portative avec pistolet à air, 1 épandeur de semence et d'engrais 1H en fibre de verre 18 po de diamètre × 18 po de profondeur, 2 burettes de graissage manuelles portatives, 1 compresseur d'air vertical 1 CV installé au mur sur support de 12 po de diamètre × 3 pi de longueur, 1 soudeuse électrique Arco, modèle 1, 8 ADT 2 Pa-180 A, 1 appareillage de soudure à l'acétylène OXY, 1 machine à aiguiser SKILL à double meule 10 po 1 CV, 2 tronçonneuses à essence Pioneer, 1 chargeur de batterie, 1 pulvérisateur agricole Coop no 401, 1 chariot d'alimentation Snowco cont. 4 tonnes, modèle FM59/8, no de série 002446, 1 accessoire de charrue Chalmers 18 po, 1 semoir à 2 rouleaux de 42 po de diamètre × 53 po de longueur, 1 pompe d'arrosage, Construction Machinery Co., 4 × 4, modèle TT20-30R, no de série 187686, avec tuyaux, 1 séchoir à foin Hartsell au mazout avec souffleuse 10 CV, 1 pulvérisateur à haute pression de George White & Sons Co. Ltd. cont. 200 gallons, modèle 240 CV, série 771832, avec pompe Hypro 1½ po actionnée par prise de force de tracteur, 1 tondeuse à gazon White Lawn-Boss 22 po de luxe 4 CV, modèle 122-260-590, 2 chariots agricoles Normand 6 roues et plate-forme, 1 chariot agricole Normand, modèle 800, 4 chariots agricoles Normand, modèle 500, avec plate-forme, 1 chariot agricole Normand, modèle 1909, mobilier et accessoires de bureau notamment des pupitres, crédences, fauteuils pivotants, sofas, chaises, tables, classeurs et armoires, bibliothèque et patère en pin, 1 machine à écrire Olivetti, « editor 3 » électrique de 15" no de série E17-1349221, 1 calculatrice électrique Odhner, 1 machine à dicter, 1 machine à photocopier Minolta 2100 bandistat, no de série 653540, 1 machine à écrire manuelle Underwood 5 de 15 po, no de série 15-9040310, 1 chéocographe Speedriteman, 1 chariot agricole Normand, no 500, 4 roues, 1 séchoir à bois no 700 de Dominion & Grimm 5 pi × 16 pi avec hottes en métal, 3 échappements et un ensemble supplémentaire de plateaux, 1 séchoir Choinière au mazout dimension 6 pi × 16 po avec hottes en métal, 3 échappements et un ensemble supplémentaire de plateaux, 3 réservoirs à récupérer en métal Dominion & Grimm contenance de 150 gallons, 4 réservoirs de secours en métal, contenance de 600 gallons 4 pi × 16 pi × 2 pi 6 po de profondeur, 1 réservoir de secours en métal contenance de 1 000 gallons 4 pi × 16 pi × 2 pi 6 po de

profondeur, tuyauterie des réservoirs. Shop à bois—1 rouleau pour gazon 30 po, 4 montures pour échafaud en métal, 9 morceaux de bois 6 po × 6 po — 8 pi, 6 morceaux de bois 6 po × 6 po — 12 pi, 9 morceaux de bois 3 po × 10 po — 8 pi, 70 pieds de boyau à eau, 1 foreuse Black & Decker, série 253857, 1 sableuse Black & Decker, série 49740, 1 sableuse Black & Decker, série 495803, 3 tables d'assemblage 4 pi × 8 pi, 200 pieds de fil d'extension, 2 4 pi × 8 pi Giproc, 1 équerre 24 po en métal, 1 ventilateur pour chauffage, modèle SOH 101T1, 1 lot de fil électrique dans shop de bois, 1 lot de vis de toutes longueurs, 2 conducteurs d'air forme en coude 24 po × 24 po. Grenier—70 paquets de 540 paniers d'une chopine, 120 paniers 3 pintes, 5 casiers en métal 6 pi × 6 po × 12 po, 50 chaudières en plastique 5 gallons, 800 boîtes pour fraises en carton, 500 boîtes pour plants de tomates 12 × 24 (caissettes), 1 camion Ford F100 Custom 77, série 10GTX51315, 1 body camion sous forme de locomotive, 200 pots à fleurs de différentes grandeurs, 70 abreuvoirs en verre pour dindes 1 gallon, 1 toiture de kiosque 60 po × 96 po. Étable—15 abreuvoirs 1 gallon, 1 lot de vis pour bois, 12 ventilateurs, 1 emballeuse Ayovac, série 7559, 3 panneaux de vieux bois 6 pi × 9 pi environ, 1 calorifère, 1 poêle à bois, 1 extincteur chimique 2½ gallons, série 475546, 1 extincteur chimique 2½ gallons, série 475602, 200 pieds de boyau à eau 1 po, 1 baril 45 gallons, poubelle, 10 poteaux en fer avec plate 8 pi × 3 po, 1 réservoir 1 000 gallons, 2 fournaies à l'huile 430, 110 tuyaux irrigateurs de 3 po 40 pi de long, 25 tuyaux irrigateurs de 4 po, 10 tuyaux irrigateurs de 2 po, 60 blocs de ciment 12 po × 8 po, 10 tuyaux 9 po en ciment 48 po de long, 10 abreuvoirs, 1 escabeau 6 pi en aluminium, 35 éleveuses au gaz propane, 14 pièces de bois 8 po × 8 po—12 pi de long, 5 tôles galvanisées gaufrées 4 pi × 8 pi, 1 ventilateur électrique, moteur 83J3, 8 ventilateurs électriques, moteur 83J3, 1 meule à aiguiser, 1 ébecquet, série A14089, 1 pelle à neige 24 po, 1 chariot tout usage 24 po × 48 po, 21 abreuvoirs, 300 pieds de tuyau de plastic ¾ po, 1 essieu pour chariot Normand, 10 thermostats pour éventilateur, 10 boîtes d'entrée de haut voltage, 1 ventilateur Victorio, 1 cheminée 26 po × 8 pi en métal, 1 boîte de contrôle Trumbull, 1 condensateur neuf (non utilisé), 1 unité Monoly, 48 sacs d'engrais 105210, 1 réservoir à eau 150 gallons en acier galvanisé, 6 éleveuses au gaz propane, 1 chauffette au gaz propane, 1 lot de pièces de rechange pour trémie automatique, 210 mangeoires pour dindes, 2 réservoirs à eau 25 gallons, 1 distributeur de moulé, 4 pneus sans grandeur pour tracteur, 4 pneus avec chambre à air 1115 pour chariot Normand, 1 lot de vieux fer, 3 barils de 45 gallons, 1 pièce à étendeur à fumier, 3 courroies en V 38 po, 15 boîtes de brique à feu « 14 apr. boîte », 28 pieds de convoyeur, 1 mirette avec distributeur 3 tons, 400 pieds de boyau à

eau ¾ en plastique, 1 Roto teeler, 10 pieds, 1 remorque 2 roues, 1 pelle à neige 24 po, 1 lot de vieux fer, 1 tracteur International, série 1026, 1 tracteur International, série 756, 1 tracteur International, série 414, 1 Marcornier tracteur, 1 International 4 × 4, 125 pieds de câble 1 po, 1 Mechanic Bed, 1 lot de clefs « 38 », 3 wascots, 1 lot d'outils mécanicien, tournevis, pinces etc., 1 tordie, 1 lot d'outils de jardin, pelle, rateau, gratte etc., 1 scie à fer électrique, 1 génératrice « General » 32532H8, 1 brouette à manchons, 1 charpente de serre en aluminium 100 pi × 40 pi « demi-cercle », 4 coupe-haies électrique, 1 lot de boîtes d'entrée électrique, 1 lot de boîtes d'entrée électrique usagé, 1 classeur, 22 valves usagés différentes grandeurs, 1 210 unités de fitting usagés, différentes grandeurs, 1 poulie pour 7 courroies, 6 tubes fluorescents 48 po, 2 ampoules 500 W, 4 ampoules 40 W, 1 rouleau de papier de plomb (36 po), 17 moteurs usagés ¾ PH à 1½ HP, 1 balance, 14 poulies différentes grandeurs, 4 pompes à eau usagées, 2 moteurs, modèle 5J75, pour fournaie à l'huile, 3 boîtes contrôle, 1 séccateur 32 po défaut, 3 prises d'air teminal 2 po, 1 lot fittings usagés en cuivre, 22 Elbow usagés différentes grandeurs, 9 gallons National Chemical, 30 gallons National Chemical, 1 réservoir à eau 30 gallons, 7 sacs engrais chimique, 8 cannes 5 gallons insecticide, 2 5 gallons VI-CO, 5 ventilateurs pour réparation de tracteurs, 8 ensembles de roulettes porte de remise, 1 fusil à laver « eau et air », 10 pieds de chaîne avec rouleau à entraîner, 2 rouleaux en plastique couvre-plancher 24 po, 2 gallons produit chimique Bravo, 4 caisses « Roundups » LURP 03038, 2 roues d'auto 15 po, 1 chauffette usagée, 1 séccateur, 2 poubelles, 150 pieds de tuyau usagé en métal, en cuivre et galvanisé, 1 fournaie à l'huile Warden King, 1 coupe-chaîne défaut 32 po, 126 caisses de boulons différentes longueurs et grosseurs (2 801 unités), 1 tranche à papier 18 po × 18 po, 1 horloge électrique de Laval, 1 extincteur chimique 2½ gallons, 1 polycopieur Bandstat, 1 calculatrice Miida MC2002, 3 poubelles, 1 aiguise-crayons, 1 patère en bois, 1 bibliothèque superposer 4 sections, 3 tables à café, 1 bahue en chêne pâle, 1 protectographe Speedride, 110 broches de cuivre à soudure, 2 casques protecteurs, 1 porte-papier pour essuie-main, 1 cendrier sur pied, 40 pieds de tuyau 1¼ cuivre, 48 fusibles pour haut voltage, 5 boîtes jonction pour haut voltage, 18 boîtes contrôle pour faire ouvrir une porte, 26 boîtes 4 × 4 jonctions, 1 lot de pièces pour câble électrique, 1 réservoir en acier inoxydable 20 gallons pour vérifier le lait, 1 lot de restant de peinture.

La mise à prix est fixée à deux cent quarante-trois mille cent dollars (243 100,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires

municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Wolfe, Ham-Sud, le VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Thetford-Mines, le 20 décembre 1982. 26492-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000158-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre ROGER PRÉVOST, domicilié à Newport, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Newport, comté de Gaspé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-quatorze (ptie 274), du Premier Rang, cadastre officiel révisé du canton de Newport, mesurant vers l'ouest, soixante-deux pieds et trois dixièmes ou dix-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (62,3 pi ou 18,99 m), vers le nord-est, deux cent vingt-huit pieds et quatre dixièmes ou soixante-neuf mètres et soixante-deux centièmes (228,4 pi ou 69,62 m), vers l'est cinquante-huit pieds et six dixièmes ou dix-sept mètres et quatre-vingt-sept centièmes (58,6 pi ou 17,87 m), vers le sud-ouest deux cent vingt-huit pieds et huit dixièmes ou soixante-neuf mètres et soixante-quatorze centièmes (228,8 pi ou 69,74 m) et borné comme suit: vers l'ouest par une autre partie dudit lot 274 étant la route 132 actuelle; vers le nord-est par le lot 273; vers l'est par une autre partie dudit lot 274 propriété de Simon David; vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 274 propriété de Lucette David et Gérard Chapados; avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de dix mille six cent cinquante-six dollars (10 656,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Percé, le 17 décembre 1982.

26498-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000435-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre MARC GILBERT, résident et domicilié au 40, rue Palais-de-Justice, Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie défenderesse.

a) « Un immeuble sis et situé à Sainte-Anne-des-Monts, comté de Matane, consistant en une étendue de terre de forme irrégulière, connue et désignée comme étant composée des deux terrains ci-après, à savoir:

1. Un premier terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un de la subdivision A du lot originaire quinze (ptie 15-A-1) pour le rang 1 du cadastre officiel et révisé du fief Sainte-Anne-des-Monts Notre-Dame, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts. Tel terrain étant sans mesure précise mais comprenant tout l'espace de terre sis entre les bornes ci-après: au nord-ouest par une partie du lot 15-A-1, propriété de monsieur Raymond Lemieux et par une partie de l'emprise sud-est de la 3^e Avenue ouest; au nord-est et au sud-est par d'autres parties résiduelles du lot 15-A-1, demeurant la propriété de Bernard Ross Inc. ou ses représentants et de Raymond Lemieux; au sud-ouest par une partie du lot 16-A-1, propriété de monsieur Marc Gilbert et ci-après décrite, avec toute bâtisse dessus construite, ses circonstances et dépendances. Les bornes sont toutes du même cadastre.

2. Un autre terrain sis et situé à Sainte-Anne-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision Un de la subdivision A du lot originaire seize (ptie 16-A-1) pour le rang 1 du cadastre officiel et révisé du fief Sainte-Anne-des-Monts Notre-Dame, tel terrain étant sans mesure précise mais contenant tout l'espace de terre compris entre les bornes ci-après, à savoir: au nord-ouest par la 3^e Avenue ouest; au nord-est par une autre partie du lot 15-A-1, appartenant pour une partie à Marc Gilbert, laquelle est ci-haut décrite; au sud-est par le lot 16-A-1-8, propriété de Promotions gaspésiennes Inc; au sud-ouest par une partie du lot 16-A-1, propriété de Centre de Travail des Monts Inc ou leurs représentants; avec toute bâtisse dessus construite, ses circonstances et dépendances. Les bornes sont toutes du même cadastre.

Une fois réunis, les deux terrains ci-haut décrits forment l'immeuble ayant les dimensions suivantes, à savoir: mesurant, mesures anglaises, cent dix-sept pieds et cinq dixièmes (117,5 pi) et soixante pieds (60 pi) au nord-ouest, cent pieds et trente-trois pieds et sept dixièmes (100 pi et 33,7 pi) vers le nord-est, quatre-vingts pieds et quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes (80 pi et 94,2 pi) vers le sud-est et deux cent trente pieds (230 pi) vers le sud-ouest.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de dix-neuf mille quatre cent dix dollars (19 410,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice à Sainte-Anne-des-Monts, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à NEUF heures.

b) Le lot vingt et un tiret B tiret un tiret quarante-neuf tiret un tiret un (21-B-1-49-1-1), rang 1, cadastre officiel du fief de Sainte-Anne-des-Monts.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de deux cent quarante dollars (240,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la

fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice, Sainte-Anne-des-Monts, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à NEUF heures.

c) Le lot vingt et un tiret B tiret un tiret cinquante-deux tiret deux (21-B-1-52-2), rang 1, cadastre officiel du fief de Sainte-Anne-des-Monts.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de quatre cent vingt dollars (420,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice, Sainte-Anne-des-Monts, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif.

Cour supérieure

Percé, le 21 décembre 1982.

26499-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Gaspé

No 110-02-000262-82

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, partie demanderesse, contre MAURICE ATHOT, domicilié à Cap-d'Espoir, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Une propriété situé à Cap-d'Espoir, ville de Percé, comté de Gaspé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, connue et désignée comme étant partie du lot numéro neuf cent vingt-deux (922 ptie) du rang A au cadastre du canton de Percé, mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur par deux cents pieds de profondeur, et bornée comme suit: vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 922 occupée par Maurice Athot; vers le nord-est partie par le lot 922 propriété de Vertume Beck et partie par le lot 922 propriété de dame François McInnis; vers le sud-est et le sud-ouest par une route

publique sans désignation cadastrale; avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 CPC, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e CPC, est fixé à la somme de six mille cent vingt-cinq dollars (6 125,00 \$), ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale

Percé, le 17 décembre 1982.

26500-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-05-000523-82

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, partie demanderesse, contre MARIE-REINE MORISSETTE-GILBERT, domiciliée à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble sis en la municipalité de la ville de Sainte-Anne-des-Monts connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire trente et un (31-1), rang 1 du cadastre officiel et révisé du fief Sainte-Anne-des-Monts Notre-Dame, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts et la subdivision cinq du lot originaire trente (30-5) pour le rang 1 du cadastre officiel et révisé du fief de Sainte-Anne-des-Monts Notre-Dame, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts. Avec toutes bâtisses dessus construites, et notamment, le duplex situé au 258, rue des Bosquets, Sainte-Anne-des-Monts.

L'immeuble ci-haut mentionné, à titre de référence est de forme triangulaire et mesure trente-huit mètres et quarante centièmes (38,40 m) vers le nord-est, quarante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (49,99 m) vers le sud-est et cinquante mètres et vingt-neuf centièmes (50,29 m) vers l'ouest. Il est borné comme suit: vers le nord-est par les lots 31-2 et 31-6,

étant l'assiette de la rue des Bosquets; vers le sud-est par les lots 30-9 et 31-3; vers l'ouest par le lot 31-3. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de cinq mille quatre cent six dollars (5 406,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Ste-Anne-des-Monts, le LUNDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,

PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Percé, le 17 décembre 1982.

26501-0

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-000641-74

V.G. REALTIES LIMITED, corps politique dûment incorporé, ayant son bureau principal au 244, boulevard Saint-Joseph, Hull, province de Québec, défenderesse reconventionnelle, contre PROVINCE CONSTRUCTION INC., corps politique dûment incorporé, ayant son bureau principal au 277, boulevard Saint-Joseph, Hull, province de Québec, demanderesse reconventionnelle.

« Un emplacement situé à Hull, au Québec, avec les bâtiments qui y sont construits et dont le numéro municipal est 400, boulevard Louis-Riel, aussi connu sous le nom de boulevard Riel.

L'ensemble de la propriété est composé du lot deux cent cinquante-sept de la subdivision officielle du lot originaire huit C (8C-257) et du lot un de la subdivision officielle soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire neuf C (9C-61-1), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi relatif au rang VI, canton de Hull, bureau d'enregistrement de Hull, province de Québec, et peut être circonscrit comme suit: borné au nord par une partie du lot 9C-61 et mesurant quinze

pieds (15 pi), au nord-est par une partie du lot 8C et mesurant trois cent six pieds et sept dixièmes (306,7 pi), deux cent trente-neuf pieds et six dixièmes (239,6 pi) et quarante-cinq pieds et deux dixièmes (45,2 pi), au sud-est par les lots 8C-196, 8C-197, 8C-198, 8C-202 et mesurant cent quarante-trois pieds et quatre dixièmes (143,4 pi), cent pieds (100 pi), cent neuf pieds et huit dixièmes (109,8 pi) et soixante-dix pieds (70 pi), au sud-ouest par le lot 8C-202 et par le boulevard Louis-Riel (lots 8C-205 et 9C-57) et mesurant soixante-six pieds et un dixième (66,1 pi) et cent deux pieds et cinq dixièmes (102,5 pi), à l'ouest par une partie du lot 9C-61 et mesurant six cent neuf pieds et deux dixièmes (609,2 pi). Cette propriété contient cent cinquante et un mille cent quarante-cinq pieds carrés (151 545 pi²), en plus ou moins, et comprend tous les bâtiments qui y sont construits. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois cent trente mille sept cent trente-cinq dollars (330 735,00 \$). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, local 0.217, Hull, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 15 décembre 1982.

26406-0

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000997-828

ROLAND ARMSTRONG, hôtelier, domicilié et résidant au 122, rue Saint-Jacques, Saint-Gabriel, district de Joliette, partie demanderesse, contre **MANOIR DU LAC MASKINONGÉ INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 307, des Touristes,

Saint-Gabriel, district de Joliette, et **ERNEST LAFRE-NIÈRE**, domicilié et demeurant au 115, Saint-Gabriel, Saint-Gabriel, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue de Champlain, Berthierville, mis en cause.

1. Les lots numéros: cent cinquante-quatre-quarante et un (154-41), cent cinquante-quatre-quarante-deux (154-42), cent cinquante-quatre, quarante-trois (154-43), cent cinquante-quatre-quarante-quatre (154-44), cent cinquante-quatre-quarante-cinq (154-45), cent cinquante-quatre-quarante-six (154-46), cent cinquante-quatre-quarante-sept (154-47), cent cinquante-quatre-quarante-huit (154-48), cent cinquante-quatre-quarante-neuf (154-49), cent cinquante-quatre-cinquante (154-50), cent cinquante-quatre-cinquante et un (154-51), cent cinquante-quatre-cinquante-deux (154-52), cent cinquante-quatre-soixante-cinq-B (154-65-B), cent cinquante-quatre-cent neuf (154-109), cent cinquante-quatre-cent dix (154-110), cent cinquante-quatre-cent onze (154-111), cent cinquante-quatre-cent douze (154-112), cent cinquante-quatre-cent treize (154-113), cent cinquante-quatre-cent quatorze-A (154-114-A), cent cinquante-quatre cent quatorze-B (154-114-B), cent cinquante-quatre-cent quinze A (154-115-A), cent cinquante-quatre-cent quinze-B (154-115-B), cent cinquante-quatre-cent seize (154-116), cent cinquante-quatre-cent dix-sept (154-117), cent cinquante-quatre-cent dix-huit (154-118), cent cinquante-quatre-cent dix-neuf (154-119), cent cinquante-cinq-six (155-6) cent cinquante-cinq-sept (155-7) et cent cinquante-cinq-huit (155-8), tous au cadastre officiel renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier.

2. Une partie du lot numéro cent cinquante-quatre-cinquante-trois (ptie no 154-53) au susdit cadastre officiel renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon, bornée au nord-est par une partie du lot 154-65-A, au sud-est par le lot 154-52, au sud-ouest par une partie du lot 153 et une autre partie du lot 154-53, au nord-ouest par une autre partie du lot 154-53 et une partie du lot 154-54, mesurant cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne nord-est, cent cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes (159,5 pi) dans sa ligne sud-est, quatorze pieds (14 pi) dans une ligne sud-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans une ligne nord-ouest, trente-six pieds (36 pi) dans une autre ligne sud-ouest, soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (74,5 pi) dans une autre ligne nord-ouest, contenant en superficie quatre mille neuf cent vingt pieds carrés (4 920 pi²).

3. Une partie du lot cent cinquante quatre-cinquante-quatre (ptie no 154-54) au susdit cadastre, bornée au nord-est par une partie du lot 154-65-A, et une autre partie du lot 154-54, au sud-est par une partie du lot

154-53 et une autre partie du lot 154-54, au sud-ouest par une autre partie du lot 154-54 et une partie du lot 153, au nord-ouest par une partie du lot 154-55 et une autre partie du lot 154-54, mesurant quarante-six pieds et soixante-dix-neuf centièmes (46,79 pi) dans une ligne nord-est, soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (74,5 pi) dans une ligne sud-est, trente pieds (30 pi) dans une ligne sud-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans une autre ligne sud-est, vingt pieds (20 pi) dans une autre ligne sud-ouest, cent quarante-six et quarante-six centièmes (146,46 pi) dans une ligne nord-ouest, cinq pieds et dix-sept centièmes (5,17 pi) dans une autre ligne nord-est, douze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (12,92 pi) dans une autre ligne nord-ouest, contenant en superficie cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (5 385 pi²).

4. Une partie du lot numéro cent cinquante-quatre-cinquante-cinq (ptie no 154-55) au susdit cadastre, bornée au nord-est par deux autres parties du lot 154-55, au sud-est par une partie du lot 154-54, au sud-ouest par une partie du lot 153, au nord-ouest par le lot 154-56 et une autre partie du lot 154-55, mesurant trente-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes (34,83 pi) dans une ligne nord-est, cent quarante-six pieds et quarante-six centièmes (146,46 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest, vingt pieds et cinq dixièmes (33,5 pi) dans une autre ligne nord-est, cent-vingt-deux pieds et soixante-sept centièmes (122,67 pi) dans une autre ligne nord-ouest, contenant en superficie quatre mille cent soixante-dix-sept pieds carrés (4 177 pi²).

5. Une partie du lot cent cinquante-quatre-soixante-cinq-A (ptie no 154-65-A) au susdit cadastre, bornée au nord-est par les lots 154-65b, 154-114-b, 154-155b, 154-116, 154-117, 154-118, 154-119 et une partie des lots 154-106, 154-107, 154-108, 154-120, au sud-est par une autre partie du lot 154-65A (rue des Touristes), au sud-ouest par les lots 154-41, 154-42, 154-43, 154-44, 154-45, 154-46, 154-47, 154-48, 154-49, 154-50, 154-51, 154-52 et une autre partie des lots 154-53, 154-54, au nord-ouest par une autre partie du lot 154-65 A, contenant en superficie cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-six pieds carrés et quatre dixièmes (53 386,4 pi²).

6. Une partie du lot numéro cent cinquante-quatre-cent vingt (ptie no 154-120) au susdit cadastre, bornée au nord-est par le lac Maskinongé, au sud-est par le lot 154-119, au sud-ouest par une partie du lot 154-65A, au nord-ouest par une autre partie du lot 154-120, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-quatre pieds et seize centièmes (84,16 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie mille cinq cent cinquante-trois pieds carrés (1 553 pi²).

7. Une partie du lot numéro cent cinquante-cinq-neuf (ptie no 155-9) au susdit cadastre bornée au nord-est par le lot 155-5 (rue), à l'est par une partie du lot 155-10 et une autre partie du lot 155-9 (rue du Parc), au sud-ouest par les lots 154-109, 154-110, 154-111, à l'ouest par le lot 155-8, mesurant vingt-quatre pieds et six dixièmes (24,6 pi) dans sa ligne nord-est, cinquante et un pieds et quatre-vingt-huit centièmes (51,88 pi) dans une ligne est, quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes (84,81 pi) dans une autre ligne est, soixante-dix pieds (70 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent vingt-trois pieds (123 pi) dans sa ligne ouest, contenant en superficie sept mille soixante et un pieds carrés (7 061 pi²).

8. Une partie du lot cent cinquante-cinq-dix (ptie no 155-10) au susdit cadastre, bornée au nord-ouest par une partie du lot 155-9, à l'est par une autre partie du lot 155-10 (rue du Parc), au sud-ouest par deux parties du lot 154-108 dont l'une ci-haut décrite, et le lot 154-109, à l'ouest par une partie du lot 155-9, mesurant cent trente-deux pieds et neuf dixièmes (132,9 pi) dans sa ligne est, soixante-neuf pieds et six dixièmes (69,6 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes (84,81 pi) dans sa ligne ouest, contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (2 595 pi²).

Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et notamment un hôtel (Manoir du Lac) sis au numéro 37, rue des Touristes à ville Saint-Gabriel, QC.

Avec toutes les servitudes inhérentes auxdits immeubles et notamment une servitude en faveur de la ville de Saint-Gabriel aux termes d'un acte enregistré à Berthier sous le numéro 105057.

9. Un emplacement composé comme suit:

1. Une partie du lot cent cinquante-quatre-cent six (ptie no 154-106) au cadastre officiel renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon, borné à l'est par une autre partie du lot 154-106 (rue du Parc), au sud-est par le lot 154-105 (rue des Touristes), au sud-ouest par une partie du lot 154-65A, au nord-ouest par une partie du lot 154-107 (ci-après décrite), mesurant soixante pieds et deux dixièmes (60,2 pi) dans sa ligne est, soixante-neuf pieds et un dixième (69,1 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent deux pieds et huit dixièmes (102,8 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (4 297 pi²).

2. Une partie du lot numéro cent cinquante-quatre-cent sept (ptie no 154-107) au cadastre susdit, bornée à l'est par une autre partie du lot 154-107 (rue du Parc), au sud-est par une partie du lot 154-106 (ci-haut décrite), au sud-ouest par une partie du lot 154-65A, au nord-

ouest par une partie du lot 154-108 (ci-après décrite), mesurant soixante pieds et deux dixièmes (60,2 pi) dans sa ligne est, cent deux pieds et huit dixièmes (102,8 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent trente-six pieds et cinq dixièmes (136,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie six mille neuf cent quatre-vingt-douze pieds carrés (6 992 pi²).

Leurs droits d'emphytéose sur:

3. Une partie du lot cent cinquante-quatre-cent huit (ptie no 154-108) au cadastre susdit bornée à l'est par une autre partie du lot 154-108 (rue du Parc), au sud-est par une partie du lot 154-107 ci-haut décrite, au sud-ouest par une partie du lot 154-65A, au nord-ouest par le lot 154-109, mesurant cent trente-six pieds et cinq dixièmes (136,5 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent quarante-quatre pieds (144 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie six mille cent pieds carrés (6 100 pi²).

Sauf et à distraire dudit lot 154-108: la partie vendue et occupée par Noëlla Lefort aux termes d'un acte de vente passé le 28 avril 1952 et enregistré à Berthier sous le numéro 84904 savoir:

Une partie du lot cent cinquante-quatre-cent huit (ptie no 154-108) au cadastre susdit, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur quarante-cinq pieds (45 pi) de profondeur, plus ou moins et en mesures anglaises et renfermée dans les bornes suivantes savoir: tenant à une rue, en arrière et au côté au sud-est par le résidu dudit lot 154-108 appartenant à Féréol Armstrong ou représentants.

Avec le chalet y érigé, circonstances et dépendances.

10. Tous les immeubles par destination:

Dans le restaurant:

deux (2) caisses enregistreuses;
quinze (15) tables;
soixante (60) chaises;
un (1) bar à salade;
une (1) table à vapeur;
une (1) friteuse à patates;
une (1) poêle à hot-dog;
une (1) plaque à frire;
un (1) poêle à gaz, modèle à quatre ronds;
un (1) réfrigérateur à crème glacée à quatre trous;
un (1) lave-vaisselle;
un (1) réfrigérateur à liqueurs douces;
un (1) réfrigérateur en acier inoxydable, modèle à quatre portes;
une (1) machine à cigarette;
un (1) air climatisé;
un (1) poêle à trois plaques et deux ronds au gaz;

un (1) réfrigérateur à crème glacée à deux ronds et quatre trous;

une (1) friteuse à patates, modèle double;

un (1) congélateur six pieds;

un (1) grille-pain de marque « Toastmaker »;

une (1) lumière infra-rouge à steak;

un (1) évier double à chaudrons en acier inoxydable;

une (1) table à vapeur 9½ pieds, 11 insets, 3 réchauds, en acier inoxydable;

un (1) lave-vaisselle 21 pieds de marque « Blakeslee »;

chaudrons et poêles plats et panes à frire en aluminium;

un (1) dôme de poêle avec extincteur automatique, 18 pieds;

deux cent soixante-quinze (275) couverts de vaisselle;

deux cent cinquante (250) verres à eau et lait;

quatre (4) douzaines de carafons;

trente-quatre (34) douzaines de verres à fort;

trente-quatre (34) douzaines de verres à bière;

quarante (40) douzaines de coupes à vin;

soixante-douze (72) douzaines de verres et coupes assortis.

Équipements:

une (1) machine à laver les tapis de style commercial;

quatre (4) aspirateurs dont un de type commercial;

quatre (4) extincteurs chimiques;

une (1) machine à glace (500 lb);

un (1) éventail;

un (1) chauffe-eau à l'huile de 250 gallons;

Salle à dîner et bar:

dix-huit (18) tables avec base en fer;

soixante-douze chaises de bois et cuir;

un (1) divan;

un (1) support à linge;

une (1) cafetière à cinq ronds;

un (1) comptoir en acier inoxydable 6 pieds;

une (1) machine à cigarettes;

une (1) polycopieuse;

vingt-six (26) mesures à boisson automatiques chromées;

six (6) bancs de bar;

un (1) piano « Chopin » grande table;

Bar salon:

quinze (15) tables avec base en fer;

soixante (60) fauteuils en bois et en cuir vert;

un (1) radio AM-FM « Telefunken » et amplificateur « Gull » avec trois colonnes de son;

cinquante (50) tables de grill;

deux cents (200) chaises de bois avec sièges et dossiers en cuir;

un (1) projecteur sur pied pour spectacle.

Lobby:

un (1) téléviseur couleur, 28 pouces de marque « Westinghouse »;
 cinq (5) tables avec côtés en bois;
 un (1) secrétaire en bois avec chaise en cuir;
 un (1) mobilier de salon en cuir turquoise, 4 morceaux.

Chambre:

un (1) lit;
 un (1) bureau triple;
 une (1) chaise.

Appartement du salon privé:

une (1) armoire garde-robe;
 un (1) bureau;
 une (1) filière à 4 tiroirs;
 un (1) secrétaire;
 une (1) chaise pour le secrétaire;
 une (1) table à manger avec six (6) chaises;
 un (1) mobilier de salon en cuir 4 morceaux or;
 deux (2) colonnes de son, un (1) micro et un (1) amplificateur de 50 watts;
 un (1) ensemble de laveuse et sècheuse.

Mobiliers divers:

quarante-six (46) lits;
 huit (8) divans en cuir;
 trente-deux (32) fauteuils en cuir;
 quarante-deux (42) bancs de piscine;
 soixante (60) fauteuils-chaises de parterre en bois et en plastique;
 sept (7) parasols de 6 pieds;
 quatre (4) parasols de 4 pieds.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C. est fixé à la somme de 76 490,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc avec les meubles saisis et devenus immeubles par destination par jugement, le LUNDI VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures, bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue de Champlain, Berthierville.

Le shérif adjoint,
 JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Joliette, le 30 décembre 1982.

26502-0

Mingan**Bref d'exécution de Terris**

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Mingan
 No 650-05-000355-827

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 8, boulevard des Îles, à Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre ANDRÉ CLOUTIER, domicilié et résidant au 1931, rue Versailles, appartement 5, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Baie-Comeau, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-huit du lot originaire bloc A(A-18) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro 9, rue Parent, Port-Cartier.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 7 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,00.

Pour être vendu au bureau du greffier municipal de la ville de Port-Cartier au 40, rue Parent, Port-Cartier, le JEUDI VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures.

L'officier du shérif,
 DENYS LOCAS.

Truchon & Truchon, huissiers
 724, rue Bourgeois, app. 2
 Sept-Îles, QC
 Tél.: 962-4966

26503-0

Montréal**Fieri Facias de Terris**

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal)
 No 500 05 009290-824

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre JOANNE LOUISE GIBAUT-NORRIS et ALVAH-ARTHUR NORRIS, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Louise Johanne Gibault-Norris:

« Un terrain donnant sur le boulevard Kirkland dans la ville de Kirkland, connu comme étant la subdivision deux cent un du lot cent soixante-trois (163-201) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Pointe-Claire; ce terrain est de configuration rectangulaire, mesure soixante-sept pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et a une superficie de six mille trente pieds carrés. Toutes les dimensions ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment y érigé, portant le numéro 260 du boulevard Kirkland. En l'état où la propriété existe actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, et avec, à son profit et à sa charge, toutes les servitudes actives ou passives qui peuvent s'y rattacher, et plus particulièrement la servitude établie au profit de la compagnie de téléphone Bell et de la Commission hydroélectrique de Québec, servitude créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2195319. »

La mise à prix est fixée à 20 340,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982. 26467-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014150-823

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre PETER KARAGANIS *ET AL.*, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur l'avenue du Parc dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie

sud-est de la resubdivision numéro vingt de la subdivision numéro huit du plan originaire numéro douze 12-8 ptie S.-E. 20) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-Saint-Louis, borné à l'avant par l'avenue du Parc, à l'arrière par une ruelle connue comme étant le lot numéro 12-8-22 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits, sur le côté nord-ouest par le reste du lot numéro 12-8-20 et sur l'autre côté, soit au sud-est, par le lot numéro 12-8-19 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi susdits. Ce terrain mesure vingt-quatre pieds huit pouces et demi (24 pi 8½ po) de largeur sur cent dix pieds six pouces (110 pi 6 po) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment y érigé, portant le numéro 5376 de l'avenue du Parc, et dont les murs de pignon sont mitoyens, et avec le garage de béton situé à l'arrière. Avec, à son profit et à sa charge, toutes les servitudes actives et passives pouvant s'y rattacher, et particulièrement celles créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 141563, 183850 et 1447661. »

La mise à prix est fixée à 17 010,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982. 26468-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001261-815

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre DAME HUGUETTE FORGET, partie défenderesse, et, LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

« Une partie de terrain connue et désignée comme étant composé des lots suivants:

1. Une partie du lot numéro deux cent soixante-quinze de la resubdivision du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante-deux (352-2-P 275) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin; et connu comme étant la partie sud dudit lot et ayant une superficie de six cent quatre-vingt-dix pieds et trente-quatre centièmes de pied (390,34 pi), mesurant quarante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (49,3 pi) dans sa ligne nord, cinquante-deux pieds et vingt-cinq centièmes de pied (52,25 pi) dans sa ligne sud, vingt et un pieds (21 pi), en front sur le boulevard Tessier et huit pieds et trente-cinq centièmes de pied (8,35 pi) en arrière, mesures anglaises et plus ou moins; cet emplacement est borné en front à l'est par le boulevard Tessier, en arrière à l'ouest par une partie du lot 353-317, au nord par la plus grande partie du lot 352-2-275, et au sud par le lot 352-2-277.

2. Une partie de terrain de figure triangulaire connue comme étant une partie du lot numéro trois cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire trois cent cinquante-trois (353- ptie 317) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, ayant une superficie de cent seize pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (116,79 pi), mesurant trente et un pieds et deux dixièmes de pied (31,2 pi) dans sa partie nord, vingt-six pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (26,79 pi) dans sa partie sud et huit pieds et trente-cinq centièmes de pied (8,35 pi) dans sa partie est, mesures anglaises et plus ou moins; cet emplacement est borné du côté est par le lot 352-2-275, du côté nord par le résidu du lot 353-317, du côté sud par le lot 353-308 et partie du lot 309, sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 590,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982.

26504-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-003130-810

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation:

« Un certain emplacement ayant front sur l'avenue Walkley, ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

1. La partie nord-ouest du lot numéro trois cent quarante-huit, subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152 ptie N.-O. 348) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Mesurant dix-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (19,4 pi) de largeur par une profondeur de cent dix-sept pieds (117,0 pi). Bornée, ladite partie: en front, vers le nord-est par l'avenue Walkley; en arrière, vers le sud-ouest par le lot 152-158; sur un côté, vers le nord-ouest par le lot 152-349; et sur l'autre côté, vers le sud-est par le résidu ou partie sud-est dudit lot 152-348, tous dudit cadastre.

2. Le lot numéro trois cent quarante-neuf, subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152-349) dudit cadastre.

3. La partie sud-est du lot numéro trois cent cinquante, subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152 ptie S.-E. 350) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Mesurant: vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (26,2 pi) de largeur par une profondeur de cent dix-sept pieds (117,0 pi). Bornée, ladite partie: en front, vers le nord-est par l'avenue Walkley; en arrière, vers le sud-ouest par le lot 152-156; sur un côté, vers le sud-est par le lot 152-349; et sur l'autre côté, vers le nord-ouest par le résidu ou partie nord-ouest dudit lot 152-350 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus construites portant les numéros d'immeuble 5200 et 5202, avenue Walkley; le mur nord-ouest de la propriété 5202, avenue Walkley étant mitoyen avec la propriété adjacente. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré sous le no 846777. »

La mise à prix est fixée à 31 968,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982. 26505-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003126-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation:

« Un emplacement ayant front sur la rue Walkley à Montréal, connu et désigné comme suit, savoir:

a) Une partie du lot numéro quatre cent neuf, subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (ptie 152-409) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Cettedite partie étant la partie non subdivisée sud-est du lot 152-409 de figure trapézoïdale, bornée: au sud-ouest par le lot 152-127 (avenue Walkley); au nord-ouest par le résidu non subdivisé du lot 152-409; au nord-est par le lot 152A-58; au sud-est par le lot 152-410. Mesurant: seize pieds et trois pouces (16 pi 3 po) de largeur en front par une profondeur de cent vingt et un pieds et cinq pouces (121 pi 5 po) au sud-est et cent vingt et un pieds et huit pouces (121 pi 8 po) au nord-ouest. Contenant une superficie de mille neuf cent soixante-quatorze pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied carré (1 974,98 pi²), mesures anglaises.

b) Le lot numéro quatre cent dix, subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152-410) dudit cadastre.

c) Une partie du lot numéro quatre cent onze, subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux (ptie 152-411) dudit cadastre. Cettedite partie

étant la partie non subdivisée nord-ouest du lot 152-411, de figure trapézoïdale, bornée: en front, au sud-ouest par le lot 152-127 (avenue Walkley); au nord-ouest par le lot 152-410; au nord-est par le lot 152A-60; et au sud-est par le résidu non subdivisé du lot 152-411. Mesurant: vingt pieds et vingt-cinq centièmes de pied (20,25 pi) de largeur en front par une profondeur de cent vingt pieds et onze pouces (120 pi 11 po) au nord-ouest et cent vingt pieds et soixante-dix centièmes de pieds (120,66 pi) au sud-est. Contenant une superficie totale de deux mille quatre cent quarante-cinq pieds carrés et quatre-vingt-seize centièmes de pied carré (2 445,96 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes bâtisses dessus construites portant les numéros d'immeuble 5201 et 5205, rue Walkley, dont le mur sud-est est mitoyen avec la propriété adjacente.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Avec et sujet aux servitudes réciproques et perpétuelles de droits de vues telles que créées aux termes des actes enregistrés sous les numéros 2252450 et 846781. »

La mise à prix est fixée à 32 578,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982. 26506-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003122-817

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Description des immeubles:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Barclay en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le

lot numéro soixante-sept, subdivision officielle du lot originaire numéro cent quinze (115-67), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges. Avec toutes les bâtisses dessus construites portant les numéros d'immeuble 4831 et 4841, avenue Barclay, Montréal. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Avec et sujet à une servitude de droit de passage créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 842570. Avec et sujet à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 884242. »

La mise à prix est fixée à 45 482,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 décembre 1982.

26507-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003120-811

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation:

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine, au coin de la Première Avenue, en la ville de Pointe-aux-Trembles, mesurant soixante pieds et neuf dixièmes de pied (60,9 pi) de largeur sur cent pieds (100-pi) de profondeur, composé comme suit:

a) de la partie nord-est du lot numéro trois cent soixante-huit, subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-ptie N.-E. 368) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, mesurant douze pieds et neuf dixièmes de

pied (12,9 pi) de largeur par ladite profondeur et bornée: en front, au nord-ouest, par la rue Sainte-Catherine; en arrière au sud-est, par une ruelle connue comme étant le lot 93-364 dudit cadastre; d'un côté, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 93-368 et de l'autre côté, vers le nord-est par le lot 93-369 ci-après décrit.

b) des lots numéros trois cent soixante-neuf et trois cent soixante-dix, subdivisions officielles du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-369, 370) dudit cadastre, mesurant chacune desdites subdivisions vingt-quatre pieds de largeur (24 pi) par ladite profondeur. Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 11542, rue Sainte-Catherine, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue sur et en faveur de la propriété ci-haut décrite et la propriété adjacente du côté sud-ouest, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1335852.

2. Un emplacement ayant front sur la Première Avenue en la ville de Pointe-aux-Trembles, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent sept-pieds (107 pi) de profondeur et composé des lots numéros deux cent cinquante-neuf et deux cent soixante, subdivisions officielles du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-259, 260) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles. Avec bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 1101, Première Avenue, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 17 676,75 \$, quant à l'immeuble du 11542, rue Sainte-Catherine, Pointe-aux-Trembles, la mise à prix est fixée à 18 315,00 \$, quant à l'immeuble sis au 1101, Première Avenue, Pointe-aux-Trembles. Cet montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local

7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983
à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montréal, le 30 décembre 1982.

26508-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-003121-819

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LOGEX INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation:

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine, à l'angle de la Première Avenue en la ville de Pointe-aux-Trembles, composé comme suit: »

a) Des lots numéros trois cent soixante-douze et trois cent soixante-treize, subdivisions officielles du lot original numéro quatre-vingt-treize (93-372, 373) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

b) De la partie sud-ouest du lot numéro trois cent soixante-quatorze, subdivision officielle du lot original numéro quatre-vingt-treize (93 ptie S.-O. 374) dudit cadastre, mesurant: dix pieds et trois dixièmes de pied (10.3 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100.0 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée en avant, au nord-ouest, par la rue Sainte-Catherine; en arrière, vers le sud-est, par une ruelle (93-382); d'un côté, vers le nord-est, par le résidu dudit lot 93-374; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot 93-373 dudit cadastre. Avec bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 11562, rue Sainte-Catherine, Pointe-aux-Trembles, dont le mur nord-est est mitoyen. Sujet à une servitude réciproque de droit de vue établie aux termes d'un acte de prêt enregistré à Montréal sous le numéro 1335955. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

2. Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine, en la ville de Pointe-aux-Trembles, composé comme suit:

a) De la partie nord-est du lot trois cent soixante-quatorze, subdivision officielle du lot original numéro quatre-vingt-treize (93 ptie N.-E. 374) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-

Trembles, mesurant douze pieds et sept dixièmes de pieds (12,7 pi) sur une profondeur de cent pieds (100,0 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée en front, vers le nord-ouest, par la rue Sainte-Catherine; en arrière, vers le sud-est, par une ruelle (93-382); d'un côté, vers le nord-est, par le lot 93-395; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot 93-374.

b) Des lots numéros trois cent soixante-quinze et trois cent soixante-seize, subdivisions officielles du lot original numéro quatre-vingt-treize (93-375, 376) dudit cadastre. Avec toutes les bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 11568, rue Sainte-Catherine, dont le mur sud-ouest est mitoyen. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et sujet à une servitude réciproque de vue établie aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1335851. »

La mise à prix est fixée à 17 621,25 \$, quant à l'immeuble du 11562, rue Sainte-Catherine, Pointe-aux-Trembles. La mise à prix est fixée à 17 676,75 \$, quant à l'immeuble du 11568, rue Sainte-Catherine, Pointe-aux-Trembles. Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 30 décembre 1982.

26509-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-22862-820

PLAVIMONT INC., demanderesse, contre EMILIO LONGO, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Aladin (Vimont) en la ville de Laval, composé comme suit:

a) Du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364-22) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose.

b) D'une partie du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364-ptie 21) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, de forme triangulaire, mesurant quatre pieds et deux pouces (4 pi 2 po) à sa base, le long de la rue Aladin, sur une profondeur de cent pieds et deux centièmes de pied (100,02 pi) le long de la ligne de division des lots numéros 364-21 et 22 et cent pieds (100 pi) dans la ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: en front par la rue Aladin, au nord-est et au sud-est par le résidu dudit lot numéro 364-21 et au sud-ouest par le lot 364-22 ci-dessus décrit, tous du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose. Avec toutes les bâtisses dessus érigées, et plus spécialement une maison portant le numéro d'immeuble 2298, rue Aladin, Vimont, ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement une servitude en faveur de la compagnie de Téléphone Bell du Canada et d'Hydro-Québec, enregistrée à Laval, sous le numéro 187660. »

La mise à prix est fixée à 12 375,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982. 26510-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011761-812

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée,

ayant son siège social en la ville d'Ottawa, province d'Ontario, et son bureau principal pour la province de Québec au 2350, chemin Manella, ville Mont-Royal, demanderesse, contre RICHARD CURTIS et SUBHASH MEHTA, tous deux domiciliés et résidant au 819, rue Claudine, ville de Laval (Fabreville), QC, défendeurs, et DAME SUNITA ARORA, épouse dudit Subhash Mehta, domiciliée et résidant au 819, rue Claudine, en ville de Laval (Fabreville), QC, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Sainte-Rose, Laval, QC, mis en cause.

Description des immeubles:

« Un emplacement de forme irrégulière, situé en la ville de Laval, quartier Fabreville, connu et désigné comme étant le lot deux cent cinquante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-huit (78-257) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval. Avec toutes les constructions y dessus érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 819, rue Claudine. »

La mise à prix est fixée à 13 036,05 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 décembre 1982. 26511-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000098-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, Les Banques Cana-

diennes Nationales et Banques Provinciales du Canada (Loi sur les banques, S.R.C. chap. B-1, art. 100), dont le siège social est situé au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse, contre SAMSON RIOUX, résidant et domicilié au 145, Arthur-Buies, appartement 3, dans les cité et district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

a) Les lots numéros trente-neuf, quarante et trente-huit, Sixième Rang du cadastre officiel du canton de Macpès. À distraire dudit lot 39, la partie vendue à Émile St-Pierre, enregistrée sous le numéro 93, 163 (aujourd'hui André Casgrain *et al.* de même que les lacs situés sur lesdits lots, mais avec les droits que peut prétendre l'emprunteur sur lesdits lacs.

b) La partie sud du lot numéro trente-sept (ptie S. 37), Sixième Rang du cadastre officiel du canton de Macpès, bornée au nord-ouest au chemin, au nord-est au lot 36, au sud-est au fronteau dudit lot 37 et au sud-ouest au lot 38.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 915,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le JEUDI DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Cet immeuble sera vendu en bloc, suivant jugement du 82 12 16.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 21 décembre 1982. 26446-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000057-82

HILROY LTD/HILROY LTÉE, compagnie dûment incorporée selon les lois du Canada, ayant son siège

social au 250, Bowie Avenue, Toronto, Ontario, demanderesse, contre J. & P. MALENFANT INC., compagnie dûment incorporée dont le siège social et bureau principal est situé au 167, rue Lavoie en la ville de Rimouski, district de Rimouski, province de Québec, et PAUL MALENFANT, homme d'affaires, résidant et domicilié au 175, rue Lavoie en la ville de Rimouski, district de Rimouski, province de Québec, défendeurs.

Item 1. Les lots numéros trois cent dix-sept et trois cent dix-huit (317 et 318) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, étant une terre mesurant environ cinq (5) arpents de front sur quarante (40) arpents de profondeur, bornée au nord au Deuxième Rang, à l'est à Marcel Vignola, au sud aux terres de Saint-Donat et à l'ouest audit Marcel Vignola, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances avec en plus, un circuit adjacent à la terre ci-haut décrite, situé au nord de celle-ci, de la contenance d'environ dix (10) arpents en superficie et pris dans la terre d'Irénée Thibault et connu et désigné comme étant le lot deux cent trois (203) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, circonstances et dépendances.

Très important: le lot (203) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, circonstances et dépendances sera vendu avec l'item 2.

À distraire de ladite terre la partie vendue à l'abbé Alphonse Roy, suivant enregistrée à Rimouski sous le numéro quatre-vingt-huit mille quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf (88 499) le 24 avril 1950 et maintenant la propriété de la corporation municipale de Sainte-Luce, suivant à elle, enregistrée à Rimouski sous le numéro quatre-vingt-dix mille (90 000);

À distraire la partie nord des lots trois cent dix-sept (317) et trois cent dix-huit, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, étant toute cette partie nord desdits lots sur la largeur de ces derniers et sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin au sud et le fronteau nord desdits lots au nord.

Sous réserve dans la partie nord immédiatement plus haut décrite de la maison qui se trouve sur ledit immeuble avec un emplacement de deux cents pieds (200 pi) de largeur sur deux cents (200) pieds de profondeur, bornée au nord, à l'est et à l'ouest au résidu dudit lot et au sud au chemin, la ligne est du terrain ainsi réservé se trouvant à cinquante (50) pieds à l'est de ladite maison.

Sous réserve également du hangar de trente (30) pieds par environ quatre-vingts (80) pieds avec un emplacement de cent (100) pieds de largeur, par cent (100) pieds de profondeur bornant de tous côtés au résidu des lots plus haut mentionnés, ledit hangar étant au centre du terrain ci-dessus réservé. Comportant également le droit de passage à pied et en voitures et à perpétuité

dans un chemin d'environ quinze (15) pieds de largeur pour pouvoir communiquer du terrain ci-dessus réservé pour ladite maison à aller au terrain ci-dessus réservé pour ledit hangar.

La mise à prix pour l'item 1 est fixée à 21 095,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Item 2. Avec enfin partie du lot numéro deux cent quatre (partie 204) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, mesurant environ quatre (4) à cinq (5) arpents entre le terrain de la corporation municipale de Sainte-Luce au nord et les lots trois cent seize (316), trois cent dix-sept (317) et trois cent dix-huit (318) au sud sur la largeur dudit lot, bornée au nord par la corporation municipale de Sainte-Luce, à l'est par Guy Lechasseur, au sud partie par Marcel Vignola et partie par dame Thérèse Mercier Malenfant, à l'ouest partie par le lot deux cent trois (203) et partie par Irénée Thibault ou représentants avec un droit de passage de quinze (15) pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre les lots deux cent trois (203) et deux cent quatre (204) jusqu'au chemin, du Troisième Rang. Ce droit de passage fait partie du lot numéro trois cent dix-huit (318) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, propriété de madame Thérèse Mercier Malenfant, pour communiquer des lots deux cent trois (203) et deux cent quatre (204) au chemin public.

La mise à prix pour l'item 2 soit les lots 203 et 204, tels que décrits plus haut, est fixée à 207,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Item 3. Les deux tiers indivis ($\frac{2}{3}$) sur les immeubles ci-après mentionnés, savoir: la resubdivision deux (2) de la subdivision trois (3) du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-huit (388-3-2) au cadastre officiel de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix pour l'item 3 est fixée à 20 575,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, au 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le VENDREDI DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Rimouski, le 21 décembre 1982.

26469-0

Rouyn-Noranda

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda

No 600-05-000050-81

S. 3-82

JEAN-LOUIS LAROUCHE, domicilié au 43, rue Perreault ouest, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre GILBERT DARAICHE, domicilié et résidant à Bellecombe, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Rouyn-Noranda, mis en cause.

Une parcelle de terrain faisant partie du lot 41, rang VI au cadastre officiel du canton de Bellecombe, division d'enregistrement de Rouyn-Noranda et pouvant plus particulièrement être décrite comme suit: partant du point A, lequel point est situé à une distance de deux cent deux pieds et dix-huit centièmes (202,18 pi), mesurée dans une direction 19°00'37" du coin sud-ouest du lot 42-18, rang VI dudit canton une distance de trois cents pieds (300,0 pi) a été mesurée dans une direction de 269°57'25" jusqu'au point B. Du point B une distance de trois cents pieds (300,0 pi), mesurée dans une direction 179°57'25" jusqu'au point C. Du point C, une distance de trois cents pieds (300,0 pi), mesurée dans une direction 89°57'25" jusqu'à l'emprise ouest du chemin public, point D. Du point D, une distance de trois cents pieds (300,0 pi) a été mesurée dans une direction 359°57'25" dans l'emprise ouest du chemin public, jusqu'au point A, point de départ.

Ladite parcelle de terrain de figure carrée est bornée vers le nord, vers le sud et vers l'ouest par une partie du lot 41 rang VI, vers l'est par un chemin public, partie du lot 41, rang VI et contient en superficie quatre-vingt-dix mille pieds carrés (90 000 pi²), soit huit mille trois cent soixante et un mètres carrés et trois dixièmes (8 361,3 m²).

La mise à prix sera de 11 500,00 \$

La vente se fera au palais de justice de Rouyn, 2, avenue du Palais, salle numéro 1, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DIANE AUGER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 15 décembre 1982.

26407-0

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000290-821

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 450, rue King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre NORMAND LALUMIÈRE, résidant et domicilié sur la rue Belvédère à Lennoxville, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« 1. Un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro onze F (ptie 11 F) dans le Septième Rang (rg VII) sur les plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot; borné vers le nord-est par la partie ci-après décrite du lot douze D (ptie 12 D); vers l'est par le résidu dudit lot onze F (11 F); vers le sud-est par le chemin public; vers l'ouest par le lot onze H (11 H) et le lot douze E (12 E). Mesurant cent quatre-vingt-huit pieds (188 pi) sur sa ligne nord-est, trois cent quatorze pieds et neuf dixièmes (314,9 pi) sur sa ligne est, cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) sur sa ligne sud-est, trois cent soixante-six pieds (366 pi) sur sa ligne ouest.

2. Un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro douze D (12 D) dans le Septième Rang (rg VII) sur les plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot, borné vers le nord-est par le lot 12G, vers l'est par le résidu dudit lot 12 G, vers le sud-ouest par la partie ci-haut décrite du lot 11 F; vers l'ouest par le lot 12 E, mesurant cent quatre-vingt-huit pieds (188 pi) sur ses lignes nord-est et sud-ouest, deux cent soixante-quatre pieds (264 pi) sur ses lignes est et ouest, tel que ledit immeuble a été décrit par Denis Ouellet, a.-g., le 4 octobre 1971 et est démontré sur un plan préparé par ledit Denis Ouellet à la même date, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, situé sur la rue Belvédère, Lennoxville, QC ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 5 681,63 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, salle des ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI SEIZIÈME jour de FÉVRIER 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 21 décembre 1982.

26408-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-000437-816

THÉOPHILE CHAGNON de R.R. no 1, South-Stuckely, district de Bedford, partie demanderesse, contre LÉONARD ROY de South-Stuckely, district de Bedford, partie défenderesse.

« Un morceau de terrain à prendre et à distraire du lot de terre numéro quarante du rang Deux sud-ouest, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Whitton, municipalité de Nantes, (ptie 40, rg II S.-O. Whitton), division d'enregistrement de Frontenac, mesurant, mesures anglaises, cinquante pieds (50 pi) de largeur au nord-est le long de la voie ferrée, et en arrière sur une profondeur de cent pieds (100 pi) y compris dans les bornes suivantes: au nord-est par le terrain faisant partie du même lot et appartenant au chemin de fer Canadien Pacifique, au sud-est par partie du même lot appartenant à Charles Quirion, au sud-ouest par une lisière de terrain de vingt-cinq pieds (25 pi) devant servir de passage et étant partie du même lot, et de l'autre côté au nord-ouest par partie du même lot étant la propriété de Aline Boucher Veilleux ou représentants. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 172,50 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Frontenac, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic,

QC, le VENDREDI DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 20 décembre 1982. 26409-0

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000617-820

S. 400-18-000057-822

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4125, boulevard des Forges, cité et district de Trois-Rivières, demanderesse, contre C.B. RENOBEC LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 680, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, district de Trois-Rivières, et CLAUDE BEAUDOIN et DENISE GILL, tous deux domiciliés et résidant au 3451, rang Saint-Félix, Saint-Louis-de-France, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros quatre, cinq, six, et sept du lot originaire numéro cent deux (502-4, -5, -6, -7) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement du comté de Champlain, tel que cadastré.

Avec la maison dessus construite et portant le numéro d'immeuble 680, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, circonstances et dépendances. Et avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter le susdit immeuble ».

La mise à prix est fixée à 58 140,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le JEUDI DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 22 décembre 1982. 26447-0

Vente(s) pour taxes

Ville de Jonquière

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 2890, place Davis, Jonquière, le NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires au 30 novembre 1982, avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Propriété de M. Raymond Fortin, 2150, rue Tourangeau, Jonquière, dont le compte est: 11-01-01-16-00-0

Un terrain situé sur la rue Tourangeau, connu et désigné comme étant la subdivision cinq de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-5), la subdivision six de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-6) et la subdivision sept de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-7) du rang Quatorze (XIV), S.-O. c. S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 69,77 \$; taxes scolaires: 3,44 \$.

Propriété de M. Raymond Fortin, 2150, rue Tourangeau, Jonquière, dont le compte est: 11-01-01-21-00-0

Un terrain situé au 2150 de la rue Tourangeau, connu et désigné comme étant la subdivision huit de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-8), la subdivision neuf de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-

9), la subdivision dix de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-10), la subdivision onze de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-11), la subdivision douze de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-12), la subdivision treize de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-13) et la subdivision quatorze de la subdivision cinquante du lot originaire numéro neuf-C (9C-50-14), du rang Quatorze (XIV), S.-O. c. S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 3 110,65 \$; taxes scolaires: 515,70 \$.

Propriété de M. Omer Maltais, 326, rue Ste-Elizabeth, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 12-01-07-02-00-0

Un terrain situé au 2245 de la rue Labrie, connu et désigné comme étant la subdivision quarante-cinq du lot originaire numéro quatre (4-45), du rang Treize (XIII), S.-O. c. S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 1 735,96 \$; taxes scolaires: 121,64 \$.

Propriété de Lalanberge Ltée, a/s de Gilles Tremblay, syndic, 582, boul. Saguenay est, Chicoutimi, dont le compte est: 14-03-12-99-00-0

Un terrain situé entre les rues Moffat, Hébert et Genest, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-trois du lot originaire numéro douze-B (12B-143), la subdivision cent quarante-cinq du lot originaire numéro douze-B (12B-145), la subdivision cent quarante-sept du lot originaire numéro douze-B (12B-147), la subdivision cent quarante-neuf du lot originaire numéro douze-B (12B-149), la subdivision cent cinquante et un du lot originaire numéro douze-B (12B-151), la subdivision cent cinquante-trois du lot originaire numéro douze-B (12B-153), la subdivision cent cinquante-cinq du lot originaire numéro douze-B (12B-155), la subdivision cent soixante-deux du lot originaire numéro douze-B (12B-162), la subdivision cent soixante-quatre du lot originaire numéro douze-B (12B-164), la subdivision cent soixante-six du lot originaire numéro douze-B (12B-166), la subdivision cent soixante-huit du lot originaire numéro douze-B (12B-168), la subdivision cent soixante-quatorze du lot originaire numéro douze-B (12B-174), la subdivision cent soixante-seize du lot originaire numéro douze-B (12B-176), la subdivision cent soixante-dix-huit du lot originaire numéro douze-B (12B-178), la subdivision cent quatre-vingt du lot originaire numéro douze-B (12B-180) et la subdivision cent quatre-vingt-deux du lot originaire numéro douze-B (12B-182), du rang Douze (XII), S.-O. c. S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 196,38 \$.

Propriété des Immeubles Dorico Inc., 3220, Montreux, Ste-Foy, dont le numéro est: 15-01-91-20-00-0

Un terrain de figure irrégulière situé à l'intersection du boulevard du Royaume (route 170) et du chemin de la Réserve, connu et désigné comme étant une partie des lots quatorze-A, quatorze-B et quinze (nos ptie 14A, ptie 14B et ptie 15), du Douzième (XII) Rang, S.-O. c. S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, borné vers le nord par une partie du lot numéro quatorze-B (ptie 14B) propriété de Jules-A. Gauthier Ltée ou représentants, par une partie du lot numéro quatorze-A (ptie 14A) propriété de M. Edmond Jobin et réservée à J.-Marie Imbeault, par une autre partie du lot numéro quatorze-A (ptie 14A) propriété de J.-Marie Imbeault ou représentants, et par la route régionale numéro 170, vers l'est par partie des lots numéros quatorze-A et quatorze-B (ptie 14A et ptie 14B) appartenant à Jules-A. Gauthier ou représentants, par une partie du lot numéro quatorze-A (ptie 14A) propriété de J.-Marie Imbeault ou représentants, et par partie des lots quatorze-B et quinze (ptie 14B et ptie 15) propriété de M. Edmond Jobin ou représentants, vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro quinze (ptie 15) occupé par Thomas-E. Blanchette ou représentants, vers le nord-ouest par partie des lots numéros quatorze-A, quatorze-B et quinze (ptie 14A, ptie 14B et ptie 15) appartenant à Aluminium du Canada Limitée. La superficie de ce lopin de terre ainsi délimité contient soixante-quatre (64) acres, plus ou moins, mesures anglaises. Sauf à distraire les parties de lot maintenant connu comme étant la subdivision mil vingt-neuf du lot originaire numéro quatorze-A (14A-1029), la subdivision quatre cent soixante et onze du lot originaire numéro quatorze-B (14B-471), la subdivision quatre cent soixante-douze du lot originaire numéro quatorze-B (14B-472), la subdivision quatre cent soixante-treize du lot originaire numéro quatorze-B (14B-473), la subdivision quatre cent soixante-quatorze du lot originaire numéro quatorze-B (14B-474), la subdivision quatre cent soixante-quinze du lot originaire numéro quatorze-B (14B-475) et la subdivision neuf cent trente-six du lot originaire numéro quinze (15-936), du rang Douze (XII), S.-O. c. S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout sans bâtisse dessus construite.

Taxes municipales: 4 604,77 \$; taxes scolaires: 681,06 \$.

Propriété de M. Eutrope Hudon, 2251, Larouche, Jonquière, dont le compte est: 25-04-09-27-00-0

Un terrain situé sur la rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire numéro vingt-six (26-10) du rang Un (I), au cadastre officiel du canton de Jonquière. Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 98,79 \$; taxes scolaires: 22,46 \$.

Propriété de M. Maurice Salesse, 3610, Saint-Joseph, Jonquière, dont le compte est: 26-02-07-13-00-0

Un terrain situé au 1957 de la rue de Montfort, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision deux cent quarante-huit du lot originaire numéro vingt-trois (ptie 23-248), du rang Trois (III), au cadastre officiel du canton de Jonquière, ledit terrain mesurant soixante-deux pieds (62 pi) de largeur du sud au nord, par cinquante pieds (50 pi) de profondeur de l'est à l'ouest, et borné à l'ouest par la rue de Montfort, au sud par la rue Saint-Joseph, à l'est par le lot 23-247 et au nord par le résidu dudit lot 23-248. Sauf à distraire le morceau de terrain vendu à la ville de Kéogami pour arrondir le coin de la rue à cet endroit, par acte passé devant notaire et enregistré à Chicoutimi sous le numéro 81901.

Taxes municipales: 1 470,76 \$; taxes scolaires: 186,16 \$.

Propriété de M. Maurice Larouche *et al.*, 2389, Lamartine, Jonquière, dont le compte est: 31-05-02-10-00-1 & 2 & 3
 Un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot numéro quinze (ptie 15), du rang Quatre (IV), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière. Commencant en un point « 1 » situé à l'angle sud-est de la subdivision vingt-six du lot originaire numéro quinze (15-26) en suivant une ligne droite étant sur la limite ouest de la rue Saint-Edmond, dans une direction vers le sud sur une distance de cent quatre-vingt-six pieds et quatre-vingt-trois centièmes (186,83 pi) jusqu'en un point « 2 »; de ce point « 2 » en suivant la limite sud-ouest de la rue Saint-Alexandre dans une direction vers le sud-est, laquelle fait un angle sud-ouest de $261^{\circ}56'00''$ avec la ligne droite précédente, sur une distance de deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) jusqu'en un point « 3 »; de ce point « 3 » en suivant une ligne droite, faisant un angle sud-ouest de $90^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le sud-ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'en un point « 4 »; de ce point « 4 » en suivant une ligne droite, faisant un angle sud-ouest de $270^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le sud-est sur une distance de trois cent un pieds et soixante-seize centièmes (301,76 pi) jusqu'en un point « 5 »; de ce point « 5 » en suivant une ligne droite, faisant un angle sud-ouest de $86^{\circ}53'13''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le sud-ouest sur une distance de cent trente-quatre pieds et quinze centièmes (134,15 pi) jusqu'en un point « 6 »; de ce point « 6 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-ouest de $91^{\circ}32'44''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de deux cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-six centièmes (219,86 pi) jusqu'en un point « 7 »; de ce point « 7 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord de $271^{\circ}22'05''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le sud-ouest sur une distance de seize pieds et soixante et un centièmes (16,61) jusqu'en un point « 8 »; de ce point « 8 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-ouest de $89^{\circ}53'41''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de cent soixante-dix-huit pieds et cinquante et un centièmes (178,51 pi) jusqu'en un point « 9 »; de ce point « 9 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $180^{\circ}29'01''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de six cent soixante-douze pieds et soixante-douze centièmes (672,72 pi) jusqu'en un point « 10 »; de ce point « 10 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $89^{\circ}58'20''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de sept pieds (7 pi) jusqu'en un point « 11 »; de ce point « 11 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $270^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de cinquante pieds (50 pi) jusqu'en un point « 12 »; de ce point « 12 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $90^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de trente et un pieds (31 pi) jusqu'en un point « 13 »; de ce point « 13 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $270^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de vingt-neuf pieds et cinquante centièmes (29,50 pi) jusqu'en un point « 14 »; de ce point « 14 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $90^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de cent vingt et un pieds (121 pi) jusqu'en un point « 15 »; de ce point « 15 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $275^{\circ}12'20''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de trois cent quatre-vingt-seize pieds (396 pi) jusqu'en un point « 16 »; de ce point « 16 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $90^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de quarante-cinq pieds (45 pi) jusqu'en un point « 17 »; de ce point « 17 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $270^{\circ}57'25''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de treize pieds et dix centièmes (13,10 pi) jusqu'en un point « 18 »; de ce point « 18 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $84^{\circ}31'14''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de trente-huit pieds et vingt-trois centièmes (38,23 pi) jusqu'en un point « 19 »; de ce point « 19 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $275^{\circ}53'09''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de treize pieds (13 pi) jusqu'en un point « 20 »; de ce point « 20 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $90^{\circ}00'00''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de soixante-neuf pieds et cinquante centièmes (69,50 pi) jusqu'en un point « 21 »; de ce point « 21 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-est de $270^{\circ}00'15''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de cinquante-cinq pieds (55 pi) jusqu'en un point « 22 »; de ce point « 22 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-ouest de $271^{\circ}06'16''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le sud-ouest sur une distance de cent quarante-sept pieds (147 pi) jusqu'en un point « 23 »; de ce point « 23 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-ouest de $131^{\circ}44'11''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le sud-ouest sur une distance de quarante pieds et soixante-treize centièmes (40,73 pi) jusqu'en un point « 24 »; de ce point « 24 » en suivant une ligne droite, faisant un angle nord-ouest de $135^{\circ}47'32''$ avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'en un point « 25 »; de ce point « 25 » en suivant une ligne droite, étant la limite sud-est de cette partie du lot numéro quinze (ptie 15) appartenant à la cité de Jonquière (enregistrement numéro 212032), laquelle ligne droite fait un angle nord-est de $88^{\circ}26'48''$, avec la ligne droite précédente, dans une direction vers le nord-est sur une distance de deux cent neuf pieds (209 pi) jusqu'en un point « 26 »; de ce point « 26 » en suivant la ligne droite, faisant un angle sud-est de $92^{\circ}55'13''$ avec la ligne droite précédente et étant la limite sud-ouest des emplacements bordant la rue Châteauguay, dans une direction vers le sud-est sur une distance de huit cent soixante et onze pieds et vingt et un centièmes (871,21 pi) jusqu'en un point « 27 »; de ce point « 27 » en suivant une ligne droite, faisant un angle sud de $180^{\circ}06'25''$ par rapport à la ligne droite précédente et étant les limites sud-ouest des lots quinze vingt-six à quinze trente-deux inclusivement (15-26 à 15-32 incl.) dans une direction sud-est sur une distance de trois cent cinquante pieds et huit centièmes (350,08 pi) jusqu'au point de départ, soit le point « 1 »; la superficie de ce lopin de terre contient quatre cent quarante-huit mille cinq cent cinquante-quatre pieds carrés (448 554 pi²). Le tout sans bâtisse dessus construite mais avec circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 1 557,45 \$; taxes scolaires: 341,97 \$.

Propriété de Lalanberge Ltée, 650, Descartes, Chicoutimi, dont le compte est: 31-10-09-97-00-0

Un terrain situé sur la rue des Cèdres, connu et désigné comme étant la subdivision trois de la subdivision deux cent sept du lot originaire numéro dix-huit (18-207-3), du rang Quatre (IV) au cadastre officiel du canton de Jonquière. Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 26,10 \$; taxes scolaires: 28,21 \$.

Propriété de M. Roland Morin, 2967, Saint-Dominique, Jonquière, dont le compte est: 33-04-04-12-00-0

Un terrain situé au 3828, boulevard Harvey, Jonquière, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, comme formant partie de la subdivision cent soixante-dix-neuf du lot originaire numéro vingt (ptie 20-179) dans le rang Quatre (IV) dudit canton, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur du nord au sud, sur une profondeur de cent quinze pieds (115 pi) de l'est à l'ouest, et est compris dans les bornes et limites suivantes: vers le nord par le résidu dudit lot dont il forme partie, vers le sud par le boulevard Harvey, vers l'est par la rue Jodoin (Saint-Louis-de-France) et vers l'ouest par la subdivision cent soixante-douze du lot originaire numéro vingt (20-172). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 5 824,08 \$; taxes scolaires: 728,01 \$.

Propriété de M. Herman Bouchard, 2537, Hébert, Jonquière, dont le compte est: 34-04-04-18-00-0

Un terrain situé au 3891 de la rue Saint-Clément, connu et désigné comme étant la subdivision soixante-quatre du lot originaire numéro vingt-sept-B (27B-64) du rang Trois (III) au cadastre officiel du canton de Jonquière. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 2 560,79 \$; taxes scolaires: 1 287,15 \$.

Propriété de Mme Joseph Bergeron Succ., 3845, Angers, Jonquière, dont le compte est: 34-08-04-25-00-0

Un terrain situé sur la rue Notre-Dame, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent quarante-deux du lot originaire numéro vingt-cinq-B (25B-242) et la subdivision deux cent treize du lot originaire numéro vingt-six-A (26A-213) du rang Trois (III), au cadastre officiel du canton de Jonquière. Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 258,05 \$; taxes scolaires: 126,78 \$.

Propriété de M. Maurice Larouche *et al.*, 2389, Lamartine, Jonquière, dont le compte est: 34-10-12-13-00-1 & 2

Un terrain situé sur la rue Saint-Michel, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Jonquière comme faisant partie du lot numéro vingt-six-A (ptie 26A) dans le rang Trois (III) dudit canton, mesurant deux cent quarante pieds et soixante-dix-huit centièmes (240,78 pi) de largeur du nord au sud, sur une profondeur de cent soixante et un pieds et seize centièmes (161,16 pi) de l'est à l'ouest dans sa limite nord et cent soixante et un pieds et quatre-vingt-un centièmes (161,81 pi) de l'est à l'ouest dans sa limite sud et est compris dans les bornes suivantes: vers le nord par une partie de la subdivision deux cent quatre-vingt-dix-sept du lot originaire numéro vingt-six-A (ptie 26A-297) et la subdivision deux cent quatre-vingt-treize du lot originaire numéro vingt-six-A (ptie 26A-293), vers l'est par l'emprise du chemin actuel, vers le sud par le résidu dudit lot numéro vingt-six-A (26A) propriété de Les Immeubles Jean-Paul Gilbert Inc. ou représentants et enfin vers l'ouest par la subdivision quatre cent quarante-sept du lot originaire numéro vingt-six-A (26A-447), la subdivision quatre cent quarante-cinq du lot originaire numéro vingt-six-A (26A-445) et la subdivision quatre cent quarante-six du lot originaire numéro vingt-six-A (26A-446) et par une partie dudit lot originaire numéro vingt-six-A non subdivisé (ptie 26A n. s.), d'une superficie de trente-huit mille huit cent soixante et un pieds carrés (38 861 pi²). Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 1 875,39 \$; taxes scolaires: 957,59 \$.

Propriété de M. Odilon Gagnon *et al.*, 3875, Saint-Clément, Jonquière, dont le compte est: 34-10-12-13-50-1 et 2

a) Un terrain situé sur la rue Saint-Michel, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière comme formant partie du lot numéro vingt-six-A (ptie 26A) dans le rang Trois (III) dudit canton, mesurant vingt-sept pieds et soixante-deux centièmes (27,62 pi) de largeur du nord au sud, sur une profondeur de cent soixante et un pieds et quatre-vingt-un centièmes (161,81 pi) de l'est à l'ouest dans sa limite nord et cent soixante et un pieds et quatre-vingt-huit centièmes (161,88 pi) de l'est à l'ouest dans sa limite sud, et est compris dans les bornes et limites suivantes: vers le nord par une autre partie dudit lot numéro vingt-six-A (ptie 26A), propriété de Noël Fortin et autres ou représentants, vers l'est par l'emprise du chemin actuel, vers le sud par une partie du lot numéro vingt-six-B (ptie 26B) et enfin vers l'ouest par la subdivision quatre cent quarante-sept du lot originaire numéro vingt-six-A (26A-447), d'une superficie de quatre mille quatre cent soixante-dix pieds carrés (4 470 pi²);

b) Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière comme formant partie du lot numéro vingt-six-B (ptie 26B) dans le rang Trois (III) dudit canton, mesurant quarante et un pieds et trente-huit centièmes (41,38 pi) de largeur du nord au sud, sur une profondeur de cent-soixante et un pieds et quatre-vingt-huit centièmes (161,88 pi) de l'est à l'ouest dans sa ligne nord et cent soixante et un pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (161,99 pi) de l'est à l'ouest dans sa limite sud et est compris dans les bornes et limites suivantes: vers le nord par une partie du lot numéro vingt-six-A (ptie 26A) telle que ci-dessus décrite au paragraphe a), vers l'est par l'emprise de la route actuelle, vers le sud par une autre partie dudit lot numéro vingt-six-B (ptie 26B) propriété de Les Immeubles Jean-Paul Gilbert Inc. ou représentants et enfin vers l'ouest par la subdivision quatre cent quinze du lot originaire numéro vingt-six-B (26B-415) d'une superficie de six mille sept cent un pieds carrés (6 701 pi²). Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 524,46 \$; taxes scolaires: 63,35 \$.

Propriété de Mme Johanne Allard, 121, St-Daniel, Chicoutimi, dont le compte est: 37-91-01-29-30-0

Un terrain situé aux 2273-2279, rue Nadeau, connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire numéro trente-A (30A-9) du rang Quatre (IV) au cadastre officiel du canton de Jonquière. Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 3 772,38 \$; taxes scolaires: 439,62 \$.

Propriété de Bell Canada, C.P. 1386, Station A, Montréal, dont le compte est: 35-91-09-46-00-0

Un terrain situé au lac Gamelin, connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire numéro sept (7-3) du rang Quatre (IV) au cadastre officiel du canton de Kénogami. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Taxes municipales: 518,01 \$; taxes scolaires: 38,77 \$.

Les immeubles susdits sont tous situés dans la ville de Jonquière et seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu. Ladite vente sera, en outre, faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Le prix de l'adjudication de ces immeubles sera payable comptant.

Jonquière, le 13 décembre 1982.

Le greffier,
RENÉ PERRON.

26382-1-2-o

Ville de Sainte-Thérèse

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Charles-Édouard Desjardins, o.m.a. et greffier de la ville de Sainte-Thérèse, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au lieu ordinaire des séances du Conseil municipal de la ville de Sainte-Thérèse, en la salle municipale, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, le LUNDI VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1983 à DIX heures pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec les intérêts et les frais, plus les frais encourus subsequmment à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente. Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels les taxes municipales devenues exigibles le ou avant le 31 décembre 1981 auront été payées avant la vente.

L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent ou soit par chèque visé, le prix de son adjudication.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles susdits.

Ladite vente sera, en outre, faite avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Que dans le cas où les immeubles ci-après décrits contiennent des bâtisses et/ou dépendances dessus construites la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites.

Les immeubles ci-après désignés sont du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

No de matricule Cadastre	Adresse	Propriétaire
7856-50-9967 219-362 219-363	250, rue Leduc	Armand Degrandpré, 250, rue Leduc, Ste-Thérèse, J7E 2W5
7856-51-1860 219-74	12, rue Lalande	Jean-Luc Bastien, 12, rue Lalande, Ste-Thérèse, J7E 1Z5
7856-66-6569 226-14	22, rue Hemlock	Lorne Grey, 22, rue Hemlock, Ste-Thérèse, J7E 2R7
7955-14- 6507-001 P. 219	74A, boul. Labelle	Jean-Guy Ayotté, 898, rue Bélair, Ste-Thérèse, J7E 4R8

Désignation

Un emplacement ayant front sur le boulevard Labelle, en la ville de Ste-Thérèse, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (P.219) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant quarante-neuf mètres et treize centièmes dans sa ligne sud-ouest, trente-sept mètres et quarante-neuf centièmes dans sa ligne nord-ouest, vingt-huit mètres et quatre-vingt-douze centièmes dans sa ligne nord-est, trente-quatre mètres et quarante et un centièmes dans sa ligne est et neuf mètres et trente-trois centièmes dans sa ligne sud-est, contenant une superficie totale de mille six cent quatre-vingt-treize mètres carrés et quarante-sept centièmes (1 693,47 m²) et borné comme suit: au sud-ouest par une autre partie dudit lot 219 (boulevard Labelle); au nord-ouest par le lot 219-94 (rue du Théâtre); au nord-est par une partie du lot 219-93; à l'est par une autre partie dudit lot 219; et au sud-est par une autre partie dudit lot 219 (rue Matte).

Avec une bâtisse dessus érigée portant les numéros 72, 74, 74A, 76 et 78 dudit boulevard Labelle, en la ville de Sainte-Thérèse, ainsi que le garage situé sur ledit emplacement.

No de matricule Cadastre	Adresse	Propriétaire
7955-41-2696 P.58	Rue Tanguay	Jean-Pierre Benoit, 39, 3 ^e Avenue, est, Blainville, J7C 1J3

Désignation

Un emplacement situé en la ville de Sainte-Thérèse connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (P.58) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, de forme irrégulière, mesurant en premier lieu, parallèlement au boulevard Labelle, quatre-vingt-deux mètres et deux dixièmes, à partir de l'extrémité sud-est du lot 58-9 du même cadastre, pour se diriger en ligne droite en direction nord-ouest sur cettedite longueur de quatre-vingt-deux mètres et deux dixièmes, pour ensuite tourner à angle obtus vers le nord-est en ligne droite sur une longueur de dix-sept mètres et six centièmes, et de là, tourner à angle obtus vers le nord-ouest jusque sur une longueur de trente-trois mètres et cinq dixièmes pour aboutir à la ligne du centre de l'ancien lit de la rivière aux Chiens, laquelle longueur de trente-trois mètres et cinq dixièmes est pratiquement parallèle au boulevard Labelle. De ce point là, de l'ancien lit de la rivière aux Chiens sur une longueur de seize mètres et soixante-seize centièmes en direction est pour ensuite tourner à angle obtus vers le sud-est, sur une longueur de quatre-vingt-dix-huit mètres et quarante-cinq-centièmes, plus ou moins, étant une ligne parallèle au boulevard Labelle, pour ensuite tourner à angle droit ou presque vers le sud-ouest, sur une longueur de trente-trois mètres et cinquante-deux centièmes pour aboutir à l'extrême partie sud-est du lot 58-9 du même cadastre, et borné comme suit: en avant, vers le sud-ouest par partie dudit lot 58 et partie par les lots 58-5, 58-6, 58-7, 58-8 et 58-9, tous du même cadastre; d'un côté, vers le nord-est par le centre de l'ancien lit de la rivière aux Chiens; de l'autre côté, vers le sud-est par l'autre partie dudit lot 58; et en arrière, en direction nord-est par une autre partie dudit lot 58.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 15 de la rue Tanguay, en ladite ville de Sainte-Thérèse.

7955-80-0074 P.58	Rue Mainville	Adam Greenspoon Realities, 2801A, des Promenades, Ste-Marthe-sur-le-Lac, JON 1P0
----------------------	---------------	---

Désignation

Un emplacement situé en la ville de Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (P.58) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, borné en front, à l'ouest par le boulevard Labelle (route 117); au sud-est par la propriété du C.P.; et au nord successivement par une rue de seize mètres et soixante-seize centièmes, par une autre partie du lot 55 appartenant à Gérard Bilodeau ou représentants, par une autre partie dudit lot 55 appartenant à A. Benoit ou représentants et par l'ancien tracé de la rivière aux Chiens.

Sauf et à distraire:

Les parties expropriées par le ministère des Transports du Canada, telles que décrites aux actes enregistrés au comté de Terrebonne sous les numéros 458897, 458896 et 414181.

Les subdivisions 58-13 à 21 inclusivement dudit cadastre sont également à distraire.

No de matricule Cadastre	Adresse	Propriétaire
7956-30-6317 P.226	Rue St-Pierre	Construction Vemar Inc., 751, Mille-Iles ouest, Ste-Thérèse, J7E 4E7

Désignation

Un emplacement situé en la ville de Sainte-Thérèse connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent vingt-six (P.226) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant six mètres et soixante-six centièmes dans sa ligne nord, trente-trois mètres et quatre-vingt-un centièmes dans sa ligne nord-est, vingt et un mètres et vingt-cinq centièmes le long d'une courbe de cent soixante-seize mètres et quatre-vingt-dix centièmes de rayon dans sa ligne est, quatre-vingt-dix-huit mètres et quatre-vingt-treize centièmes dans une autre ligne est, cinquante-trois mètres et quatre-vingt-cinq centièmes dans sa ligne sud-ouest, cinquante-quatre mètres et cinquante-quatre centièmes dans sa ligne ouest, quarante et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes dans une autre ligne ouest le long d'une courbe de deux cent sept mètres et trente-sept centièmes de rayon, huit mètres et quatre-vingt-cinq centièmes dans une autre ligne ouest, et contenant une superficie de trois mille cinq cent vingt mètres carrés et sept centièmes (3 520,07 m²), et borné comme suit: vers le nord par la partie dudit lot 226 ci-après décrite; vers le nord-est par une partie du lot 227 du même cadastre; vers l'est par une autre partie dudit lot 226; vers le sud-ouest par une partie du lot 223 du même cadastre; et vers l'ouest par le lot 226-66 (rue St-Pierre).

Un autre emplacement situé en la ville de Sainte-Thérèse connu et désigné comme étant une autre partie dudit lot originaire numéro deux cent vingt-six (P.226) du même cadastre, de forme triangulaire, mesurant neuf mètres et vingt-quatre centièmes dans sa ligne nord-est, six mètres et soixante-six centièmes dans sa ligne sud, six mètres et trente-neuf centièmes dans sa ligne ouest, contenant une superficie totale de vingt et un mètres et trente-six centièmes de mètres carrés (21,36 m²) et borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 227 du même cadastre; vers le sud par la partie du lot 226 ci-dessus décrite; vers l'ouest par le lot 226-66.

Sauf et à distraire:

Les subdivisions 226-136 à 146 inclusivement qui ont une superficie totale de 3 190,20 mètres carrés.

Les immeubles ci-après désignés sont du cadastre officiel du village de Ste-Thérèse-de-Blainville.

7755-24-1485 115-287	45, le Bouleteau	Mme Rosa (Brouillette) Chartrand, 45, rue le Bouleteau Ste-Thérèse, J7E 2G5
7854-56-9461 200-P.33 200-P.34	21, rue Leroux	Roméo Daoust, 21, rue Leroux, Ste-Thérèse, J7E 3M4

Désignation

Un emplacement situé en la ville de Sainte-Thérèse connu et désigné comme étant composé:

a) D'une partie du lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent (200-P.33) au cadastre officiel du village de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant sept mètres et quatre-vingt-neuf centièmes de largeur

No de
matricule
Cadastré

Adresse

Propriétaire

par dix-neuf mètres et trente-huit centièmes de profondeur dans la ligne nord et dix-neuf mètres et quarante-cinq centièmes de profondeur dans la ligne sud, et bornée comme suit: en front, vers l'ouest par la rue Leroux; en arrière, vers l'est par le lot 260 du même cadastre; d'un côté, vers le nord par le résidu dudit lot 200-33 appartenant à Pierre-Paul Larin ou représentants; et de l'autre côté, vers le sud par la partie du lot 200-34 ci-après décrite.

b) D'une partie du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent (200-P.34) du même cadastre, mesurant sept mètres et quatre-vingt-neuf centièmes de largeur par dix-neuf mètres et quarante-cinq centièmes de profondeur dans la ligne nord et dix-neuf mètres et cinquante centièmes de profondeur dans la ligne sud, et bornée comme suit: en front, vers l'ouest par la rue Leroux; en arrière, vers l'est par le lot 260 du même cadastre; d'un côté vers le nord par la partie du lot 200-33 ci-dessus décrite; et de l'autre côté, vers le sud par le résidu dudit lot 200-34 appartenant à Maurice Kicinski ou représentants.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 21 de ladite rue Leroux, Ste-Thérèse.

7854-88-5198 4, rue	Frank Yurchuk,
268-1 St-Alphonse	470, ch. Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1J5

Sainte-Thérèse, le 10 décembre 1982.

Le greffier de la ville,

26369-1-2-o CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS, O.M.A.

Errata

LA CIE DE GESTION W.B. INC.

Prenez note que le ministre des Institutions financières et Coopératives corrige l'avis de lettres patentes supplémentaires de « LA CIE DE GESTION W.B. INC. » paru à la *Gazette officielle du Québec* le 14 août 1982, au numéro 33, page 6499, en y remplaçant la date de constitution en corporation **19 05 23** par **1917 05 23**.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY,
1340-7903

26392-o

COLONIE DE VACANCES DES GRÈVES

Avis est donné par le ministre des Institutions financières et Coopératives que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec* le 4 février 1978, à la page 1492 du numéro 5, ainsi que l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec* le 29 avril 1978, à la page 5074 du numéro 17, annulant la corporation « COLONIE DE VACANCES DES GRÈVES », en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies doivent être considérés comme nuls et de nul effet.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY,
1581-4767

26392-o

Circonscription électorale de Rimouski:

Dans la municipalité de Bic:
Région 01, district 07

Dans l'avis publié le 12 avril 1980, pour la section de l'ancienne route 10, on aurait du lire lots 63 à 172 au lieu de lots 63 à 72.

Québec, le 1^{er} décembre 1982.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

26440-o

Caisse d'économie des employés des postes du district postal de Montréal

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans les deux avis publiés à la page 9688 de l'édition numéro 53 du 31 décembre 1982. La date d'adoption de chacun des règlements aurait dû se lire: « **8 février 1982** » au lieu de: « **31 août 1982** ».

26392-o

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
32 (82 08 07)	Délivrance d'un certificat de constitution	6405	LES SERVICES M G ² LTÉE 1859-5108	LES SERVICES M G LTÉE 1859-5108
34 (82 08 21)	Délivrance d'un certificat de modification	6645	1855-6662 QUÉBEC INC. 1855-6662 Modification: de la dénomination sociale: LA BÛCHE DE L'OUTAOUAIS INC. THE OTTAWA FIREWOOD INC.	1855-6662 QUÉBEC INC. 1855-6662 Modification: de la dénomination sociale: LA BÛCHE DE L'OUTAOUAIS INC.

26391-o

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

BÉCANCOUR, MRC (<i>Élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	105
---	-----

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE DE LOISIRS DE PLEIN AIR LA BATARDE-SUR-CHAUDIÈRE (<i>Dissolution</i>)	105
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DES MARAÎCHERS DE LA MITIS (<i>Dissolution</i>)	105
COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHEZ-SOI » DE DISRAËLI (<i>Formation</i>)	105
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE MONDE ORDINAIRE » (SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU) (<i>Formation</i>)	106
COOPÉRATIVE D'HABITATION « SAINT-AMBROISE » DE MONTRÉAL (LA) (<i>Formation</i>)	106

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

CÉRÉALES CULTIVÉES POUR LA SEMENCE (<i>Prix unitaire, taux de cotisation et d'escompte</i>)	106
GRANDE CULTURE SELON LE SYSTÈME COLLECTIF (<i>Prix unitaires, taux de cotisation, valeur de remplacement et taux d'escompte</i>)	107
LÉGUMES DE CULTURE MARAÎCHÈRE (<i>Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte</i>)	109
TABAC À CIGARE ET À PIPE (<i>Prix unitaire, taux de cotisation et d'escompte</i>)	111

AVIS DIVERS

DOMAINE BATCHELDER INC. (<i>Changement de nom</i>)	112
ÉGLISE BAPTISTE DE MONTRÉAL (1982) INC. (L.P.)	112
GYMANIK INC. (<i>Changement de nom</i>)	112
MONTRÉAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	112
PAROISSE ST-HYACINTHE, DE DESPINASSY (<i>Suppression</i>)	113
PÈRES CAPUCINS DE QUÉBEC (LES) (<i>Changement de nom</i>)	113
RAWDON, CANTON (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	113
SHERBROOKE, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	114
SUCCESSION JEAN-PAUL DUVAL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	114
SUCCESSION LUCIENNE CARRIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	115
SUCCESSION TERESA STOKES LANGFORD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	115
TABERNACLE DES CHRÉTIENS DU DERNIER ÂGE (L.P.)	115
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (<i>Modifications à l'annexe 6-B — Régime des rentes — du Règlement général 6 — « Ressources humaines » et au Règlement général 7 — « Affaires administratives et financières »</i>)	115

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE CHABOILLEZ (<i>Modification de groupe</i>)	118
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DES POSTES DU DISTRICT POSTAL DE MONTRÉAL (<i>Changement de nom</i>) (<i>Erratum</i>)	183
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DES POSTES DU DISTRICT POSTAL DE MONTRÉAL (<i>Changement d'affiliation</i>) (<i>Erratum</i>)	183
CAISSE D'ÉCONOMIE KEBECTEL (<i>Changement de nom</i>)	118
CAISSE D'ÉCONOMIE O'KEEFE (<i>Changement de nom</i>)	118
CHABOILLEZ CREDIT UNION (<i>Modification de groupe</i>)	118

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BÉGIN, JOSEPH GEORGES HENRI	119
DORION, MARIE THÉRÈSE NICOLE	119
FRENETTE, MARIE MINA ÉVA FRANCINE	119
HUET, MARIE ÉMÉRENTIENNE MANCE	119
LANGEVIN, JOSEPH ROLAND ROBERT	119
LA VOIE, MARIE DOLORÈS LÉONIE LOUISE	119
LEBLANC, MARIE NOËLLA JOHANNE	119
MILTIMORE, JEANNETTE LILIANE JEANNE	119
MIRON, MARIE LÉONIE MANON	119
ROY, JOSEPH GAÉTAN GÉRARD	120
TREMBLAY, MARIE BERNADETTE CHANTALE	120
VARNAGY, MARIA ADRIENNE	120

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE Page

— suite

DEMANDES

ALLARD, JOSEPH PHILIBERT	120
CAUCHON, MARIE ALBERTINE GHYSLAINE FLORENCE	120
GENDRON, MARIE	120
LANGEVIN, ANDRÉE FRANCINE alias ANDRÉE LABRIE	120
LEVESQUE, MARIA CÉCILE MADELEINE ODILE	121
MARCOUX, MARIE DESNEIGES JEANNE	121
MARTELLA, RITA	121
MORAIS, MARIE AUDETTE	121
NEGRU, PATRICK MARC	121
PAQUIN, JOSEPH NAPOLÉON CHARLES	121
PARENT, MARIE ANNIE THÉRÈSE	121
PELLERIN, JOSEPH RÉAL PAUL	121
PINEL, DANIEL	122
YALBMERT, ANDRÉE	122
ZIDULKA, MICHAEL	122

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

CÂBLE LAURENTIDE LTÉE c. GILLES BOISSONNEAULT (Ordonnance)	122
--	-----

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AMIS DES ÉCOLES CHRÉTIENNES D'ÉGYPTE (LES)	73
CRESSWELL ROLL FORMING COMPANY INC.	73
ENTREPRISES D'ACIER CRESSWELL INC.	73
MOUVEMENT DES CURSILLOS, DIOCÈSE DE NICOLET	73
MOUVEMENT DES CURSILLOS DU SECTEUR DE DRUMMONDVILLE INC. (LE)	73
PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE DE LA HAUTE-ÉGYPTE POUR LES ÉCOLES ET LA PROMOTION SOCIALE (LES)	73
PROFILAGES CRESSWELL INC.	73

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

BOURASSA (P.) INC.	73
BRODERICK INVESTMENTS INC.	73
GESTION STEELEY INC.	73
GROUPE UDEC	73
SUNAC INTERMODAL INC.	73
SUPPORT DE SYSTÈMES D'INFORMATIQUE G.L.P. LTÉE	73
YAFFE (QUÉBEC) INC.	74

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

GARDERIE LA CLÉ DES CHAMPS INC.	74
GARDERIE POPULAIRE D'ALMA INC.	74
PLASTISTARCH CORPORATION LIMITED	74
TURCAL INC.	74

CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12)

UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES AFRICAINS AU QUÉBEC INC.	74
UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES AU QUÉBEC INC.	74

DEMANDES DE DISSOLUTION

AMÉNAGEMENTS REVCON LIMITÉE (LES)	122
ARMSTRONG (STEVE) REALTIES COMPANY INC.	122
ASSELIN, BARIL & MICHAUD INC.	123
ATELIER 4 (1974) INC.	123
BALANCE EXACT (QUÉBEC) INC.	123

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION — suite

BASIN REALTIES INC.	123
BIVÉC INC.	123
BOUCHERVILLE DEVELOPMENTS LTD.	123
C.A.T. INVESTMENT INC.	123
CENTRE DE LA PEINTURE ST-GELAIS, INC.	123
CHAMBERLAND & FRÈRE INC.	124
CHEVALIER (HENRI-PAUL) INC.	124
CONSTRUCTION COMPER INC.	124
CONSTRUCTION M.G. WRIGHT LTÉE.	124
COMPER CONSTRUCTION INC.	124
DIRECT MAIL PHOTO SERVICE LTÉE	124
DORÉ (JEAN) & ASSOCIÉS INC.	124
DOXSEY (C.M.) LIMITED	124
ÉBÉNISTERIE LE GARDEUR INC.	124
ENTREPRISES BABOU INC. (LES)	125
ENTREPRISES REYNALD COMEAU INC. (LES)	125
EXACT WEIGHT SCALE CO. (QUÉBEC) INC.	125
FERME LES CÔTEAUX VERTS INC.	125
GAUDREAU LUMBER LIMITED	125
GESTIONS LI-RI-DA-JA INC.	125
HENBAR REALTIES INC.	125
HOPKINS INVESTMENTS CORPORATION	125
IMMEUBLES STEVE ARMSTRONG INC.	122
INVESTISSEMENTS SILVERDALE INC.	125
INTERCARDS PROPERTIES LIMITED	126
INTERCONCEPT INC.	126
J.E.T. INVESTMENT INC.	126
LACHANCE (JEAN PAUL) LTÉE	126
LAQUERRE (J.E.) INC.	126
LI-RI-DA-JA HOLDINGS INC.	125
MAY REALTIES INC.	126
MUSIQUE JANELLE INC.	126
PAIN LÉO LIMITÉE	126
PERREAULT (GUY) CIE LTÉE	126
PIALBO INC.	127
PLACEMENTS PHAREBEC INC.	127
PROPRIÉTÉS INTERCARTES LIMITÉE (LES)	126
RAYMOMAR (1980) INC.	127
REVCN DEVELOPMENTS LIMITED	122
ROSMAR CORPORATION (QUÉBEC) LTD.	127
SCIERIES LA TUQUE LTÉE (LES)	127
SILVERDALE INVESTMENTS INC.	125
SOCIÉTÉ DE GESTION GISCAR INC.	127
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PREAU INC.	127
ST-HILAIRE (NAP) INC.	127
TRICOT D'OR LTÉE	128
VITRERIE W. & M. INC.	128

DIVERS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉSERVATION DE DÉNOMINATION SOCIALE POUR L'APPLICATION DE LA PARTIE 1A DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES	128
--	-----

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ADMINISTRATION NIRIC LTÉE	75
AGENCE DE TOURS AJISME DU QUÉBEC INC.	75
ASSOCIATION DES TECHNICIENS JURIDIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	75
BERSAL LTÉE	75
GESTION LARABEL LTÉE	75
IMMEUBLES DEUX MILLE CENT INC. (LES)	75

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — suite

IMMEUBLES GICANE INC. (LES)	75
PLACEMENTS A. LEMIEUX INC.	75
PLASTISTARCH CORPORATION LIMITED	75

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

CIE DE GESTION W.B. INC. (LA) (<i>Erratum</i>)	183
CLUB ROTARY QUÉBEC-EST (LE)	75
CONSTRUCTION MAISON D'OR INC.	75
ELEXPRT INC.	75
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KUNG-FU (WU SU) ET DE BOXE CHINOISE INC. (LA)	76
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS (KUNG-FU (WU SU) ET DE BOXE CHINOISE (KUOSHU)) INC. (LA)	76
FONDS D'ÉDUCATION ST-FRANÇOIS INC. (LE)	76
IMMEUBLES DESPRÉS ET FOREST INC. (LES)	76
KAUFMAN (S.) INC.	76
OEUVRE DES LOISIRS DE ST-FIRMIN DE BAIE STE-CATHERINE INC. (L')	76
PFIZER CANADA INC.	76
SICO INC.	76
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROUYN-NORANDA	76
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROUYN-NORANDA (LA)	76
STYROPAK INC.	76
TROUPE DE THÉÂTRE L'ATRIUM (LA)	76

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

1864-0201 QUÉBEC INC.	76
1864-0219 QUÉBEC INC.	77
1864-0714 QUÉBEC INC.	77
1864-0722 QUÉBEC INC.	77
1864-0839 QUÉBEC INC.	77
1864-0946 QUÉBEC INC.	77
1864-1183 QUÉBEC INC.	77
1864-1191 QUÉBEC INC.	77
1864-1308 QUÉBEC INC.	77
1864-1357 QUÉBEC INC.	77
1864-1399 QUÉBEC INC.	77
1864-1415 QUÉBEC INC.	77
1864-1423 QUÉBEC INC.	77
1864-2009 QUÉBEC INC.	77
1864-2082 QUÉBEC INC.	77
1864-2108 QUÉBEC INC.	77
1864-2116 QUÉBEC INC.	77
1864-2223 QUÉBEC INC.	77
1864-2231 QUÉBEC INC.	77
1864-2249 QUÉBEC INC.	77
1864-2256 QUÉBEC INC.	78
1864-2264 QUÉBEC INC.	78
1864-2272 QUÉBEC INC.	78
1864-2330 QUÉBEC INC.	78
1864-2397 QUÉBEC INC.	78
1864-2405 QUÉBEC INC.	78
1864-2413 QUÉBEC INC.	78
1864-2421 QUÉBEC INC.	78
1864-2439 QUÉBEC INC.	78
1864-2470 QUÉBEC INC.	78
1864-2538 QUÉBEC INC.	78
1864-2587 QUÉBEC INC.	78
1864-2595 QUÉBEC INC.	78

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

1864-2603 QUÉBEC INC.	78
1864-2678 QUÉBEC INC.	78
1864-2926 QUÉBEC INC.	78
1864-2942 QUÉBEC INC.	78
1864-2983 QUÉBEC INC.	78
1864-2991 QUÉBEC INC.	78
1864-3031 QUÉBEC INC.	79
1864-3049 QUÉBEC INC.	79
1864-3056 QUÉBEC INC.	79
1864-3072 QUÉBEC INC.	79
1864-3098 QUÉBEC INC.	79
1864-3106 QUÉBEC INC.	79
1864-3130 QUÉBEC INC.	79
1864-3155 QUÉBEC INC.	79
1864-4013 QUÉBEC INC.	79
1864-4070 QUÉBEC INC.	79
1864-4112 QUÉBEC INC.	79
1864-4138 QUÉBEC INC.	79
1864-4146 QUÉBEC INC.	79
1864-4179 QUÉBEC INC.	79
1864-4278 QUÉBEC INC.	79
1864-4286 QUÉBEC INC.	79
1864-4351 QUÉBEC INC.	79
1864-4369 QUÉBEC INC.	79
1864-4377 QUÉBEC INC.	79
1864-4385 QUÉBEC INC.	80
1864-4393 QUÉBEC INC.	80
1864-4401 QUÉBEC INC.	80
1864-4419 QUÉBEC INC.	80
1864-4567 QUÉBEC INC.	80
1864-4591 QUÉBEC INC.	80
1864-4609 QUÉBEC INC.	80
1864-4633 QUÉBEC INC.	80
1864-4658 QUÉBEC INC.	80
1864-4666 QUÉBEC INC.	80
1864-4674 QUÉBEC INC.	80
1864-4682 QUÉBEC INC.	80
1864-4724 QUÉBEC INC.	80
1864-4765 QUÉBEC INC.	80
1864-4773 QUÉBEC INC.	80
1864-4781 QUÉBEC INC.	80
1864-4799 QUÉBEC INC.	80
1864-4807 QUÉBEC INC.	80
1864-4815 QUÉBEC INC.	80
1864-4823 QUÉBEC INC.	81
1864-5002 QUÉBEC INC.	81
1864-5010 QUÉBEC INC.	81
1864-5028 QUÉBEC INC.	81
1864-5036 QUÉBEC INC.	81
1864-5044 QUÉBEC INC.	81
1864-5069 QUÉBEC INC.	81
AGENCE DE COURTAGE LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC.	81
ALARIE (H.-P.) & FILS INC.	81
ALARMS EXCEL INC. (LES)	81
ALIMENTS NATURELS LE SOLEIL, LE VENT INC. (LES)	81
ALTERNATIVE — 2000 LTÉE	81
AMÉNAGEMENTS PAYSAGES SOL VERT INC. (LES)	81
APPAREILS MÉNAGERS VINETTE INC. (LES)	81
ASSOCIÉS DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC INC.	81

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

ASSURANCES JEAN-PIERRE HENRI INC.	81
ASSURANCES LAVENTURE & CHAMPIGNY (1982) INC. (LES)	81
ATELIER DE DÉBOSSÉLAGE CHICOUTIMI INC.	82
AUTRE CHOSE RESTAURANT BAR SALON INC. (L')	82
BÉDARD & BÉDARD (1982) INC.	82
BOISÉ LECOURE & GAGNÉ INC. (LE)	82
BOUCHERIE ROBERT TURMEL INC.	82
CADEAUX LE ROY INC.	82
CAPITAL NOVELTIES LTD.	87
CENTRE DE LOCATION JEANNIE (1982) INC.	82
CENTRE ÉLECTROMÉNAGER FORTIN ET TOUCHETTE INC.	82
CHAPUT (FERNAND) INC.	82
CHAUSSURES DEMOISELLE DENISE VILLENEUVE INC.	82
CIE GESTION CEBI INC. (LA)	82
CLAVALLE INC.	82
CLAVEAU GLASS INC.	90
CLUB DU LAC DES PERCHES INC.	82
CLUB OLIVERS INC. (LE)	82
CLUB VIDÉO REPENTIGNY INC.	82
CONVERSION B.C.L. INC.	82
CORPORATION D'ORGANISATION DE PROMOTION ET D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL COPAM INC.	82
DAMACHA YACHTING INC.	82
DASTOUS (PHILIPPE) & FILS INC.	83
DÉPANNEUR CENTRE 3000 INC.	83
DÉVELOPPEMENTS ÉBÈNE LTÉE (LES)	83
DISTRIBUTIONS LACHAPPELLE ET DUBÉ INC. (LES)	83
DISTRIBUTIONS VAL-BEC INC.	83
DRUMMEX INC.	83
DUBOIS (ROGER) INC.	83
DUVAL (JEAN) MENUISERIE INC.	83
ÉCONO-GESTION MONTRÉAL INC.	83
ÉCURIE HERMINE INC. (L')	83
EDIM (1982) LTÉE	83
EMBALLAGES POUR TOUT INC. (LES)	83
ENTREPRISES AGRICOLES C.E.D. DUBOIS INC. (LES)	83
ENTREPRISES ANTONIO FAZIOLI INC. (LES)	83
ENTREPRISES C. BÉLANGER INC. (LES)	83
ENTREPRISES DE TRANSPORT G.M.L. INC. (LES)	83
ENTREPRISES DENIS BILODEAU INC. (LES)	83
ENTREPRISES D'EXCAVATION DAVID DALLAIRE INC. (LES)	83
ENTREPRISES EN INVENTAIRE ET ÉVALUATION F.G.P. INC. (LES)	83
ENTREPRISES FONTANGE INC. (LES)	84
ENTREPRISES GASTON ET CLAUDE INC.	84
ENTREPRISES INDUMOND INC. (LES)	84
ENTREPRISES J.L. REID INC. (LES)	84
ENTREPRISES LARCHE ET MARRONI INC. (LES)	84
ENTREPRISES YVON DASTOUS & FILS INC. (LES)	84
FERME DOYANNE INC.	84
FERME GERVAIS GOSSELIN INC.	84
FERME JEAN-GUY LAROSE INC.	84
FERME MARCEL LAROSE INC.	84
FERME PAUL DUFOUR INC.	84
FOUR SEASONS PLASTICS BAGS INC.	89
GAGNON (L.) INC.	84
GASPÉSIE ÉVALUATION INC.	84
GESTION ANDRÉ PIGEON INC.	84
GESTION CÉMAR INC.	84
GESTION CLAUDIMEL INC.	84
GESTION 221-231 ST-PAUL INC.	84

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

GESTION DUBEL INC.	84
GESTION G. GOSSELIN INC.	84
GESTION G. HARDY INC.	85
GESTION GABRIEL DESHARNAIS INC.	85
GESTION GASTON DUMONT INC.	85
GESTION GASTON GIRARD INC.	85
GESTION GASTON SINI INC.	85
GESTION HENRI BÉDARD INC.	85
GESTION J.M. BÉLAND LTÉE	85
GESTION J.O.A.M. INC.	85
GESTION JACQUES MATHIEU INC.	85
GESTION JEAN-LUC ROBERGE INC.	85
GESTION JULES FOURNIER INC.	85
GESTION LAFONTAINE & QUINTAL INC.	85
GESTION MARLI INC.	85
GESTION MAURICE LAVALLÉE INC.	85
GESTION MIK MAG INC.	85
GESTION 1355 INC.	85
GESTION P.H. & F.H. INC.	85
GESTION PAGI INC.	85
GESTION PAUL DUSSAULT INC.	85
GESTION PIERRE DUPONT INC.	86
GESTION R. LAUZIER INC.	86
GESTION RENÉ GUILBEAULT INC.	86
GESTION RIEL INC.	86
GESTION ROGER COURTEMANCHE INC.	86
GESTION SOTAR INC.	86
GESTION V.T. INC.	86
GESTIONS A & J THIBAULT INC.	86
GESTIONS BISSON INC.	86
GESTRAY INC.	86
GILO GESTION INC.	86
GROUPE LEMIEUX INC.	86
IMMEUBLES JOLAIN INC. (LES)	86
IMMEUBLES SARRAZIN INC. (LES)	86
IMPORTATIONS VICIANI INC. (LES)	86
IMPRIMERIE DES PINS INC.	86
INFORMATIQUE RIVE-NORD INC.	86
JARDINS SOLAIRES INC. (LES)	86
LABORATOIRE ANDRÉ VILLENEUVE LTÉE	86
LOCATION CAMIONS DUBERGER INC.	87
LOGEMENTS M.R. INC. (LES)	87
MAÇONNERIE DEMERS INC.	87
MAGASIN BABIN PLUS LTÉE	87
MAURICIE AIR PHOTO INC. (LA)	87
MÉGATHERM (CANADA) LTÉE	87
MICROGERE INC.	87
MOBILIERS J.E. POIRIER & FILS INC.	87
NOUVEAUTÉS CAPITAL LTÉE	87
NOUVELLISTE (1982) INC. (LE)	87
ORDINATEURS MICRO-MARS INC.	87
PEINTODIC INC.	87
PIANOTEC INC. (LA)	87
PIGAMON LTÉE	87
PLACEMENTS BENOIT FORTIN LTÉE (LES)	87
PLACEMENTS BERTRAND & COLETTE FORTIN LTÉE (LES)	87
PLACEMENTS CALI INC. (LES)	87
PLACEMENTS ERNEST TASSÉ INC. (LES)	87
PLACEMENTS HAVA INC. (LES)	87

**COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

PLACEMENTS J.-PIERRE DOYON INC. (LES)	88
PLACEMENTS JEAN-MARIE TURCOTTE INC. (LES)	88
PLACEMENTS JULES CHAMBERLAND INC.	88
PLACEMENTS NORPE INC. (LES)	88
PLACEMENTS R. LAFLAMME INC.	88
POITRAS, BERGERON, LAVIGUEUR & ASSOCIÉS, INC.	88
POURVOIRIE DES LACS ROGER & FAUCILLE INC.	88
PRO ÉLECTRIQUE INC.	88
PUBLICITÉ PROMO-MASTER INC.	88
QUÉBEC GAZ NATUREL INC.	88
RÉALISATION ÂME INC.	88
REMOUBRAGE INTER-FABRIQUE INC.	88
RENÉ (RAYMOND) INC.	88
RÉPARATIONS MARTIN ROY INC.	88
RÉSERVE ST-PAUL LTÉE (LA)	88
RESTAURANT RMM INC. (LE)	88
RESTAURANTS MAX ET YVAN INC.	88
RIVE ST-PAUL LTÉE	88
ROBOT-LAB INC.	88
SACS DE PLASTIQUE QUATRE SAISONS INC. (LES)	89
SALON CAPUCINE COIFFURE INC.	89
SALONS FUNÉRAIRES GUAY INC. (LES)	89
SEBBAN BATTERIES INDUSTRIELLES (S.B.I.) INC.	89
SERRURERIE DURAND INC. (LA)	89
SERVICES M G ² LTÉE (LES) (<i>Erratum</i>)	184
SOCIÉTÉ DE GESTION SIDLY INC.	89
SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT (SONEXEAU) INC.	89
STATION-SERVICE BOULEVARD LES GALERIES D'ANJOU INC.	89
STUDIO 144 INC.	89
SYSTÈMES ÉCONERGIE 3000 INC.	89
T.S. IMPEX INC.	89
TECHNO - AIR INC.	89
TRANSPORT ANDRÉ GAGNON INC.	89
TRANSPORT CHRISTIAN GILBERT INC.	89
TRANSPORT DONIA GOSSELIN INC.	89
TRANSPORT HERVÉ TALON INC.	89
TRANSPORT JEAN-PAUL PAQUET INC.	89
TRANSPORT MICHEL LEGAULT INC.	89
TRANSPORT RÉAL MICHAUD INC.	90
TRANSPORT VICTOR BLOUIN INC.	90
TRANSPORT WILFRID DIONNE INC.	90
TREMBLAY (A.) (1982) INC.	90
TREMBLAY (GHISLAIN) (ROUYN) INC.	90
TRIBUNE (1982) INC. (LA)	90
TROPHÉE MICAL INC.	90
TURBIDE ÉLECTRIQUE (1982) INC.	90
VÊTEMENTS SPORT DOMINIQUE INC. (LES)	90
VIDÉOCABLE PLUS INC.	90
VIGNEAULT (J.R.) (1982) INC.	90
VISONEL INC.	90
VITRERIE CLAVEAU INC.	90
VITRERIE LARO INC.	90
VOIX DE L'EST (1982) INC. (LA)	90

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

A.B.J. DISTRIBUTEUR LTÉE	91
AGENCES G. & F. INC. (LES)	91
AGENCES RICHARD DUBOIS INC. (LES)	91
AIR B.G.M. INC.	91

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite

ALUMINIUM J.L. INC.	91
ART HOUSE HBB INC.	91
ART HOUSE INC.	91
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS (LES)	91
ASSURANCES TRÉPANIÉRIER J. & H. INC. (LES)	91
ATELIER DE PNEUS LÉVIS INC.	91
ATELIER D'USINAGE ET DE SOUDURE VAL D'OR INC.	91
AUTOBEC INC.	91
AUTOBUS MARTIN ROY INC. (LES)	91
AUTOBUS POINTE DU LAC INC.	91
AUTOMATES PARENT LTÉE (LES)	91
AYOTTE (JEAN), INC.	91
BÉLANGER (JEAN-MARIE) (1976) INC.	91
BIZIER & BIZIER INC.	92
BOIS OUVRÉ DE BEAUCEVILLE INC.	92
BOUSQUET (S. & C.) & FRÈRES INC.	92
BOUTIQUE JORLEAN LTÉE	92
BOUTIQUE LILLY LTÉE	92
BRUNET (J. DAN) & FILS LTÉE	92
CALINVEST INC.	92
CAMIONNAGE MÉTRO LTÉE	92
CENTRE DU CAMION DE GUIRE INC.	93
CERCUEILS SOUTH DURHAM LTÉE (LES)	92
CHARRON (JEAN) INC.	92
CIE LUCIEN LÉBOEUF LTÉE (LA)	92
COMPAGNIE DE GESTION FRADET INC. (LA)	92
COMPAGNIE DE PANTALONS M. ROTHSTEIN LIMITÉE	92
CONSTRUCTION RAYPLUS INC.	92
CONSTRUCTIONS BERNARD BÉLANGER LTÉE (LES)	92
CONSTRUCTIONS P.Y.L. INC.	92
CORPORATION LASALLE CINQUANTE (LA)	92
CÔTÉ & CÔTÉ INC.	92
COUVREURS ET ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX ARCO LTÉE	93
DÉVELOPPEMENT DE GUIRE INC.	93
DRUMMEX INC.	93
DUFRESNE (GÉRARD) INC.	93
ELVISH (CANADA) LIMITÉE	93
ÉMOND (JEAN-MARC) INC.	93
ENTREPRISES B. & F. INC.	93
ENTREPRISES BERENT INC. (LES)	93
ENTREPRISES CRYSTAL CLAIR INC. (LES)	93
ENTREPRISES DALPAIN LTÉE (LES)	93
ENTREPRISES M.V. INC. (LES)	93
ENTREPRISES PLEIN SOL LTÉE (LES)	93
ESTOPTIC INC.	93
GARO INC.	93
GESSAME INC.	93
GESTION G.L. LTÉE	93
GESTION J.R. BABIN LTÉE	94
GESTION JUVALIN INC.	93
GESTION MELIAN INC.	91
GESTIONS MOVAR INC. (LES)	92
GOULET, MERCIER & ASSOCIÉS INC.	93
HALMAY (A.J.) ET ASSOCIÉS INC.	93
IMMEUBLES GILMAR INC. (LES)	94
IMMEUBLES R. GAUVIN LTÉE (LES)	94
IMPRIMERIE LA RENAISSANCE INC.	94
INVESTISSEMENTS SUSAN LTÉE (LES)	95
JEANSON AVICOLE INC.	94

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite

KOMO CONSTRUCTION INC.	94
LABORATOIRE CHROMATEC INC.	94
L'ÉCUYER (MARCEL) ET FILS INC.	94
LEMAY, DESBIENS ET ASSOCIÉS INC.	94
MAGASIN BABIN LTÉE	94
MAISON ART HBB INC. (LA)	91
MAROIS (AURELE) INC.	94
MENUISERIE RIVE-SUD INC.	94
MEUBLES DENIS RIEL, INC.	94
MEUBLES NANTES INC.	94
MOTEL AUX NOIX DE COCO INC.	94
MOTEL LA MARINA INC.	94
MOVAR HOLDINGS INC.	92
MUNGER (RAYMOND) INC.	92
MURALBEC INC.	94
PEINTURE & JET DE SABLE D.P. LTÉE	94
PICOTTE (ANDRÉ) INC.	94
PLACE BELLE VUE INC.	94
PLOMBERIE RAY ST-JEAN INC.	95
POULIN (JACQUES & MICHEL) INC.	95
QUINCAILLERIE CARRIER & FRÈRES INC.	95
QUINCAILLERIE PAUL-JACQUES INC.	95
RICHELIEU AMUSEMENTS LTÉE	95
SERVICE DE PNEUS DROLET INC.	95
SOGEBO INC.	95
SUSA INVESTMENTS LTD.	95
TEXTILE JEANSON INC.	94
THIBAUT (JACQUELINE) INC.	95
TRACTO INC.	95
TREMBLAY (JOS) & FILS LTÉE	95
TURCOTTE (J.M.) LIMITÉE	95
VALLÉE DU PARC DE GRAND'MÈRE INC.	95
VALOIS (ROGER) INC.	95
VARIÉTÉS JOLIETTE INC.	95
VENTILATION C.F. INC.	95
VIGNEAULT (PAUL) INC.	95

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

LACOTE INC.	96
-------------	----

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

1163-3856 QUÉBEC INC.	96
1846-4776 QUÉBEC INC.	96
1848-7694 QUÉBEC INC.	96
1855-6662 QUÉBEC INC. (Erratum)	184
1860-0783 QUÉBEC INC.	96
1860-7242 QUÉBEC INC.	96
1860-7275 QUÉBEC INC.	96
1861-6714 QUÉBEC INC.	96
1863-0814 QUÉBEC INC.	96
1863-2554 QUÉBEC INC.	96
ACCOMODATION DUNANT INC.	96
AGENCE DE COURTAGE DURAND, JULIEN, LAFRENIÈRE, BROUSSEAU, MALO & ASSOCIÉS INC.	96
AGENCE DE COURTAGE JULIEN, LAFRENIÈRE, MALO & ASSOCIÉS INC.	96
ASSURANCES LOYER INC.	97
ASSURANCES MADELEIN INC.	97
BÂTIMENT HERCULE (1982) LTEE	98
BAZAR VICTORIA INC.	97
BOUCHERIE HUDSON INC.	97

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite

BRASSERIE ÎLE PERROT (1981) INC.	97
BÛCHE DE L'OUTAOUAIS INC. (LA) (<i>Erratum</i>)	184
CFR, LE GROUPE DE RECOUVREMENT FINANCIER AU QUÉBEC LTÉE	97
CENTRE AGRICOLE HARNOIS INC.	97
CENTRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE NAUTILUS LANAUDIÈRE INC.	97
CENTRE DE PSYCHANALYSE ET DE PSYCHOTHÉRAPIE D'OUTREMONT INC.	97
CENTRE, DU GOURMET DE L'ÎLE, PERROT INC. (LE)	97
CHABOTOTO INC.	97
CHEMISE RÉGENT LIMITÉE	97
COMPAGNIE DE GESTION V.S.P. INC.	97
CONFECTIONS 3A INC.	96
CONSULTANTS MAN-HAN CANADA LTÉE	97
DÉCOR ANDRÉ CARDIN INC.	97
DESHAIES, FERRON, TOUSIGNANT ET ASSOCIÉS INC.	97
DESJARDINS (P. & R.) CONSTRUCTION INC.	97
ENAIRGISERV LTÉE	98
ENGRAIS FERTICO INC. (LES)	97
ENTREPRISES COMMERCIALES MEECHUM INC. (LES)	98
FERRON, TOUSIGNANT, PAGÉ ET ASSOCIÉS INC.	97
GESTION GEORGES ABRAHAM INC.	96
GESTION N. CAYER LTÉE	96
GESTION VÉZINA, POULIOT INC.	97
GESTION ZILCO INC.	97
GROUPE ATLANTE INC.	98
HAYFIELD (WM.) & FILS (1982) LTÉE	98
HUDSON MEAT MARKET INC.	97
INDUSTRIES ESPADON INC.	98
INVESTISSEMENTS GILLES HÉRARD INC. (LES)	97
MACHINERIE UNIVERS DE BEAUCE LTÉE	98
MARCHÉ MYLÈNE GUERTIN INC.	96
MARTIN & ST-JEAN LTÉE	98
MARTINEAU (EDGAR) ET FILS INC.	98
MORIN (JACQUES & RAYNALD) INC.	98
NAUTILUS ACTION INC.	97
OTTAWA FIREWOOD INC. (THE) (<i>Erratum</i>)	184
PIRATE (1982) INC. (AU)	98
PLACEMENTS DE L'OR VERT INC. (LES)	98
PLACEMENTS DU RUISSEAU INC.	98
PLACEMENTS PAUL ROY INC.	98
PORCHERIE DES SAULES INC. (LES)	96
PUISSETIER INC. (LE)	98
RIXAIR LTÉE	98
SERGE-O-FRUIITS INC.	98
SER-GUY FRUITS INC.	98
SERVICES D'ENTRETIEN LANDRY LTÉE	98
T.E.T.U. INTERNATIONAL INC.	96
TRANSPORTS ARTIN INC.	96
ZILCO HOLDING INC.	97

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

ROBOTICK OF CANADA INC.	99
ROBOTIQUE DU CANADA INC.	99

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES**LETTRES PATENTES**

ANIMATEURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (LES)	99
ARC EN SOI (L')	99
ASSOCIATION DE HAND-BALL OLYMPIQUE DE L'OUTAOUAIS	99

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — suite

ASSOCIATION DE MICRO-INFORMATIQUE DE L'ESTRIE (A.M.I.E.)	99
ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DYNAMIQUES (L')	99
ASSOCIATION DES JEUNES QUILLEURS DE MATAGAMI INC.	99
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	99
ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA RÉSISTANCE NATIONALE GRECQUE, 1941-1944	99
ASSOCIATION DES MÉTIERS D'ARTS DE BOUCHERVILLE	100
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU RANG STE-CROIX INC.	100
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC HÉLÈNE	100
ASSOCIATION DES STOMISÉS DE RICHELIEU-YAMASKA	100
ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE ROUGE (A.D.T.R.R.) (L')	100
ASSOCIATION PLEIN-AIR E.S.B.G.	100
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SPORTSMAN (DUPLESSIS)	100
ASSOCIATION QUÉBEC-ACADIE	100
ASSOCIATION RÉGIONALE NATATION MONTRÉAL (L')	100
AUBERGE DE LA DAME DE COEUR INC.	100
BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE, CHRDL (LES)	100
CAFÉ CHRÉTIEN DE JONQUIÈRE INC. (LE)	100
CARREFOUR DES SKIEURS HANDICAPÉS DU QUÉBEC	100
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA SUCRERIE DES PÈRES	100
CENTRE CULTUREL ET DE DOCUMENTATION NAUTICA	100
CENTRE DE LOISIR MAISONNEUVE	100
CENTRE D'ENFANTS MES AMIS ET MOI	101
CLÉ ENCHANTÉE INC. (LA)	101
CLUB CHASSE & PÊCHE GOBEIL INC.	101
CLUB DE BASKETBALL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	101
CLUB DE HOCKEY PEE WEE SECTEUR SUD LAC ST-JEAN INC.	101
CLUB DE PHOTOGRAPHES AMATEURS DE ST-HYACINTHE	101
CLUB DE SKI DE FOND AMIK INC.	101
CLUB DE TENNIS BEAUPORT EST INC.	101
CLUB DES LOISIRS MIREBEC INC.	101
CLUB LIONS DE HOWICK INC.	101
CLUB NAUTIQUE FORILLON INC.	101
CLUB OPTIMISTE DE DANVILLE INC.	101
CLUB OPTIMISTE NAPIERVILLE LTÉE	101
CLUB SOCIAL ET RÉCRÉATIF DES EMPLOYÉS D'HYDRO-QUÉBEC, SECTEUR JOLIETTE (CSRJ) INC.	101
CLUB SPORTIFS DES SOURDS DE MONTRÉAL	101
COMITÉ DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-NICOLAS	101
COMITÉ DES LOISIRS DU CANTON DE MONTCALM INC. (LE)	102
COMITÉ DES LOISIRS MARIE-VICTORIN R.D.P.	102
COMITÉ FAMILLE ST-PIERRE-CLAVER (LE)	102
CONSEIL DE L'ÂGE D'OR, RÉGION MONTRÉAL-BOURASSA	102
CONSEIL DES ACTIVITÉS ITALO-QUÉBÉCOISES INC. (LE)	102
CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL (CIAFT) DU QUÉBEC INC.	102
CORPORATION O.K.C. BEAU	102
DOMAINE DU REFUGE	102
ESPOIR ET VIE (1982)	102
ESTRIE-VIE INC.	102
FESTIVAL INTERNATIONAL DES PRODUITS DE L'ÉRABLE F.I.P.E. INC.	102
FONDATION COOKE INC.	102
FONDATION DES ÉDITEURS DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE FRANCOPHONE INC.	102
FONDATION POUR L'AVANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU LAC ST-JEAN	102
FONDATION QUÉBÉCOISE DES AMIS DU HANDBALL OLYMPIQUE INC.	102
GROUPE D'INTERVENTION EN TOURISME DE ST-MATHIEU DE RIOUX INC.	102
GROUPE FOLKLORIQUE SALVADORIEN « NAHUATL »	103
GRUPO FOLKLORICO SALVADORENO « NAHUATL »	103
HOWICK LIONS CLUB INC.	101
LAKESIDE HEIGHTS COOPERATIVE PRESCHOOL	101
LIGUE DE BALLE MOLLE VILLE STE-CATHERINE INC. (LA)	103
LIGUE DE SACS DE SABLE DU LAC BLUE SEA	103

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — suite

MAISON DES JEUNES DE STE-FOY INC. (LA)	103
MONTREAL PROFESSIONAL WOMEN'S NETWORK (THE)	103
MÉDITATION L'ÈRE NOUVELLE	103
MOUVEMENT DES ÉTUDIANTS EN SERVICE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.	103
MOUVEMENT ÉCOLOGISTE L'ALTERNATIF	103
OLYMPIQUE MINEUR ST-CHARLES INC.	103
PROJ-ACTION	103
RASSEMBLEMENT DES CITOYENS DE LAUZON INC. (LE)	103
RENCONTRE DES BOUTS DE CHOUX D'ASBESTOS INC.	103
RÉSEAU DES FEMMES PROFESSIONNELLES DE MONTRÉAL	103
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE QUÉBEC	103
SOMMET ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	103
TRICENTENAIRE DE LA FAMILLE DÉRY INC.	103
VALETS DE CHÂTEAU-RICHER INC. (LES)	103
VILLA-JOIE INC.	104

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES**PERMIS**

ÉNERGIE RENAISSANCE LTÉE	104
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE WESTIN LIMITÉE	104

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

HÉBERT, ANDRÉ	131
---------------------	-----

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**FORMATION**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES ÉCURIES MONTRÉAL ENR.	104
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (DRUMMONDVILLE) ENR.	105

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

SILLERY, VILLE	131
----------------------	-----

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

AKBER INDUSTRIES LTD. (<i>Dissolution</i>)	132
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE GRANBY	132
CAISSE D'ÉCONOMIE — TRIO — CREDIT UNION (LA)	132
CAISSE POPULAIRE DE ST-GUY	133
SALLE PAROISSIALE DE ST-PATRICE DE TINGWICK (LA)	133

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES ISRAÉLITES DE BESSARABIE (L') (<i>Annulation de permis</i>)	133
MASSACHUSETTS INDEMNITY AND LIFE INSURANCE COMPANY (<i>Délivrance de permis</i>)	133
UNIONMUTUAL STOCK LIFE INSURANCE CO. OF AMERICA (<i>Demande de permis</i>)	133

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	134
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	134
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	134
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	135
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (<i>Erratum</i>)	183

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

Page

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 2)

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC	135
MUTUELLE-VIE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC (LA)	135

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 2)

SYNDICAT DU REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET SES SYNDICATS AFFILIÉS	135
--	-----

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (<i>Approbation du Règlement concernant l'assainissement de l'air</i>)	136
---	-----

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	136
---	-----

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS**

COLONIE DE VACANCES DES GRÈVES (<i>Publication révoquée</i>)	183
--	-----

LETTRES PATENTES ANNULÉES

COLONIE DE VACANCES DES GRÈVES (<i>Publication révoquée</i>)	183
--	-----

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

SAINT-CYPRIEN, MUNICIPALITÉ	143
TROIS-RIVIÈRES, VILLE	143

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES APICULTEURS, RÉGION 06, RICHELIEU-YAMASKA (<i>Changement de nom</i>)	144
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU BOIS-OUVRÉ DE VICTORIAVILLE (<i>Changement de nom</i>)	144

VENTE(S) PAR SHÉRIF**BEAUHARNOIS**

PERCEPTEUR (LE) c. CONSENTINO	145
-------------------------------------	-----

BEDFORD

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE c. CABANE À SUCRE LA GRILLADE INC.	146
--	-----

FRONTENAC

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST c. FERME DU LAC AYLMEYER LTÉE ET AL.	147
--	-----

GASPÉ

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. PRÉVOST	161
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GILBERT	161
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. ATHOT	162
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. MORISSETTE-GILBERT	163

HULL

V.G. REALTIES LIMITED c. PROVINCE CONSTRUCTION INC.	163
--	-----

JOLIETTE

ARMSTRONG c. MANOIR DU LAC MASKINONGÉ INC. ET AL.	164
--	-----

VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

MINGAN

CAISSE POPULAIRE DE PORT-CARTIER c. CLOUTIER	167
--	-----

MONTREAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. GIBAUT-NORRIS ET AL.	167
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. KARAGANIS ET AL.	168
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FORGET	168
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LOGEX INC.	169
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LOGEX INC.	170
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LOGEX INC.	170
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LOGEX INC.	171
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LOGEX INC.	172
PLAVIMONT INC. c. LONGO	172
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. CURTIS ET AL.	173

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. RIOUX	173
HILROY LTD/HILROY LTÉE c. J. & P. MALENFANT INC. ET AL.	174

ROUYN-NORANDA

LAROUCHÉ c. DARAICHE	175
----------------------------	-----

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. LALUMIÈRE	176
CHAGNON c. ROY	176

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. C.B. RENOBEC LTÉE ET AL.	177
---	-----

VENTE(S) POUR TAXES

JONQUIÈRE, VILLE	177
SAINTE-THERÈSE, VILLE	181

